



Free2move

RAPPORT ANNUEL 2021

“FINANCING & SERVICES ENABLING
MOBILITY FOR ALL”*

* Des financements et des services pour une mobilité accessible pour tous.



03

Le message du
Directeur Général

04

Gouvernance



STELLANTIS

BANQUE PSA FINANCE
A STELLANTIS COMPANY



06

Dates clés

07

Chiffres clés

10

Implantations
& partenariats

11

Stratégie &
vision

12

Organigrammes

05

Faits marquants



14



Analyse de l'activité de la
Banque PSA Finance

62

Comptes consolidés au
31 décembre 2021

116

Comptes sociaux au
31 décembre 2021



154

Rapport de BPF sur la
gouvernance pour 2021

27

Analyse des
résultats financiers



158

Déclaration de la personne
responsable du rapport annuel

SOMMAIRE DU RAPPORT DE GESTION

1.1	Le message de Rémy Bayle	3
1.2	Gouvernance de BPF	4
1.3	Faits marquants	5
1.4	Dates clés	6
1.5	Chiffres clés	7
1.6	Implantation & Partenariats	10
1.7	Stratégie & Vision	11
1.8	Organigrammes	12
1.9	Analyse de l'activité de Banque PSA Finance	14
1.9.1	Les faits marquants de STELLANTIS	14
1.9.2	Performances commerciales pour BPF	16
1.9.3	Activité de financement et d'épargne vers la clientèle finale	20
1.9.4	Activité de financement corporate réseau	23
1.9.5	Activité d'assurance et de services	24
1.9.6	Autres informations	25
1.9.7	Perspectives	26
1.10	Analyse des résultats financiers	27
1.10.1	Produit Net Bancaire	28
1.10.2	Charges générales d'exploitation et assimilées	28
1.10.3	Coût du risque	28
1.10.4	Résultat d'exploitation	29
1.10.5	Résultat net consolidé	29

1.11	Situation Financière	30
1.11.1	Bilan	30
1.11.2	Encours de crédit	31
1.11.3	Dépréciations des encours de crédit	31
1.11.4	Politique de refinancement	33
1.11.5	Sécurité de liquidité	34
1.11.6	Notations de crédits	34
1.12	Fonds propres, Risques et Pilier 3	35
1.12.1	Gestion du capital	35
1.12.2	Synthèse sur les actifs grevés	40
1.12.3	Facteurs de risque et gestion des risques	41
1.13	Contrôle interne	51
1.13.1	Le dispositif de contrôle permanent	51
1.13.2	Le dispositif de contrôle périodique	52
1.13.3	La surveillance du dispositif par l'organe de surveillance	52
1.13.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	53
1.14	Actionnariat	54
1.14.1	Capital	54
1.14.2	Conventions intra-Groupe	54
1.14.3	Proposition d'affectation du résultat lors de l'AGO du 14 avril 2022	54
1.14.4	Information sur l'organe de surveillance	54

1.1 LE MESSAGE DE REMY BAYLE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BANQUE PSA FINANCE

Pour Banque PSA Finance l'année 2021 a reposé sur 3 piliers majeurs : La **transition énergétique**, la **mobilité** et la **transformation Digitale au service de l'Expérience Client**.

C'est sur ces axes stratégiques que tous les efforts de l'ensemble des équipes de Banque PSA Finance et de ses Filiales et Joint-Venture ont porté.

Pour la deuxième année consécutive la crise sanitaire due au COVID-19 a continué d'impacter nos activités. Néanmoins, cette crise nous pousse à continuellement revoir notre Business-model et nos processus : Banque PSA Finance s'est adaptée et a totalement revu sa manière de travailler, grâce à l'engagement sans faille de tous ses collaborateurs. L'organisation du travail a été repensée, le télétravail étant devenu une réalité, ce qui a permis de protéger tous ses employés.

A cette crise sanitaire est venue s'ajouter celle de l'approvisionnement des semi-conducteurs pour tous les constructeurs automobiles. Dans ce contexte sans précédent, Banque PSA Finance s'est engagée, mobilisée pour trouver des solutions en créant de nouvelles offres sur-mesure pour les marques de STELLANTIS ou bien en proposant des extensions de contrats quand il a fallu pallier des délais de livraison plus longs et répondre au mieux aux besoins de nos clients.

Transition Énergétique et mobilité : une réalité devenue une évidence pour tous !

Banque PSA Finance s'est associée à tous les lancements produits des marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel, Vauxhall, avec une attention particulière aux versions électriques et hybrides, en adaptant ses solutions de financement au meilleur niveau de services pour les clients (assurance, package intégrant une borne de recharge et solutions de mobilité).

Le succès de nos offres Low Emission Vehicule (LEV) est réel, avec une pénétration financement de 81% auprès des clients B2C. Un outil de simulation, Total Cost of Ownership (TCO), a été spécialement développé et déployé auprès de 9 pays pour conseiller au mieux la clientèle. Il permet de présenter aux clients l'économie annuelle réalisée en choisissant un véhicule hybride ou électrique. Ce soutien permanent de la Banque aux marques contribue à la réussite des objectifs d'émissions de CO2 de STELLANTIS.

Transformation Digitale au Service de l'Expérience Client

En 2021, Banque PSA Finance a continué d'investir dans l'innovation, principalement axée sur les ventes en ligne, la digitalisation de processus après-vente afin de rester centrée sur le Client et les offres de mobilité connectée.



Avec un **parcours 100% en Ligne innovant**, Banque PSA Finance permet un accès à la mobilité électrique pour un client sur deux de Citroën AMI, et cela à un coût équivalent d'un forfait mensuel de transport en commun. Autre exemple, le client peut maintenant démarrer son parcours d'achat en ligne ou en point de vente et le terminer avec un vendeur ou chez lui : la continuité du parcours est ainsi assurée.

Banque PSA Finance a poursuivi ses efforts dans l'enrichissement des **espaces personnels web** pour ses clients. Plus de 330 000 ont été ouverts cette année. Au total, c'est plus d'un million de clients qui disposent d'un compte personnel web, qui leur permet d'être autonomes et efficaces dans la gestion de leur contrat.

Des performances robustes dans un contexte économique et industriel contraint

Ces efforts nous ont permis de maintenir notre performance commerciale. La pénétration financement est restée proche de celle de l'an passé à 31,9%. La pénétration assurances et services a atteint 164,0%. Dans un contexte de marché baissier, la Banque a enregistré un total de 941 271 contrats de financement de véhicules neufs et d'occasion, soit une hausse de + 2,3% comparée à 2020 pour les marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles.

Notre business model basé sur des partenariats a su démontrer sa pertinence et grâce à une bonne maîtrise des marges, coûts d'exploitation et coût du risque, **la profitabilité de Banque PSA Finance a atteint son plus haut niveau** en 2021 avec un Résultat d'exploitation de 1 120 millions d'euros.

En cette fin d'année 2021, STELLANTIS a annoncé un projet qui devrait renforcer le potentiel de ses activités de Financement en Europe, ce qui permettrait à Banque PSA Finance d'ouvrir et d'écrire une nouvelle page de son histoire : 2022 devrait être consacrée à la préparation de ce nouveau challenge, pour une mise en œuvre au premier semestre 2023.

RÉMY BAYLE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

1.2 GOUVERNANCE DE BPF

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Membre du Comité des Nominations
Membre du Comité des Rémunérations
PHILIPPE DE ROVIRA

Administrateur
Directeur Général
RÉMY BAYLE

Administrateur
BRIGITTE COURTEHOUX

Administrateur
Présidente du Comité des Nominations
Présidente du Comité des Rémunérations
Membre du Comité d'Audit & des Risques
CATHERINE PARISET

Administrateur
Président du Comité d'Audit & des Risques
Membre du Comité des Nominations
Membre du Comité des Rémunérations
LAURENT GARIN

Administrateur
AUTOMOBILES PEUGEOT
Représentant permanent
LINDA JACKSON

DIRECTION GENERALE

Administrateur
Directeur Général
RÉMY BAYLE

Directeur Général Délégué
HELENE BOUTELEAU

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes
titulaires
ERNST & YOUNG
AUDIT
MAZARS

Commissaires
aux comptes
suppléants
PICARLE & ASSOCIES
GUILLAUME POTEL

Situation au 31.12.2021

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 euros. Siège social – 2-10, boulevard de l'Europe - 78 300 POISSY

RCS Versailles 325 952 224 - Siret 325 952 224 00039 - Code APE 6419Z - Code interbancaire 13168N

www.banquepsafinance.com

Tél : +33 (1) 61 45 45 45

1.3. FAITS MARQUANTS

Année 2021...

TRANSITION
ENERGETIQUE &
MOBILITE

TRANSFORMATION
DIGITALE AU SERVICE DE
L'EXPERIENCE CLIENT



CITROEN AMI

45% de pénétration sur les ventes de la Citroën AMI (100% en ligne)



QUALITÉ & RELATION CLIENT

Des recommandations clients en forte progression : Net Promotor Score (NPS) vs 2020 +17 pts



LEV

81% de pénétration financement auprès des clients B2C



E-PAYMENT

Près de 800 000 transactions



LA TRANSFORMATION
DIGITALE...
au coeur de notre activité



FREE2MOVE LEASE

Un portefeuille de leasing en progression de 13,3%



FORMATION EFFIGAME

- ➔ 10 000 utilisateurs
- ➔ 3 modules proposés : B2B, LEV, Fidélisation
- ➔ 6 pays déployés



ASSURANCE & SERVICES

Assurance à l'usage, disponible dans 4 pays : France, Italie, Belgique et Grande-Bretagne

1.4. DATES CLÉS

La structure actuelle de BPF est à l'origine le résultat du regroupement des activités de financement de Citroën lancées en 1919 et de celles de Peugeot lancées 10 ans plus tard. Ces deux constructeurs ont très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement, rendant accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre.

1996.

PSA Finance Holding devient Banque PSA Finance (BPF), un établissement de crédit agréé par la Banque de France. Elle est désormais présente dans 17 pays.

2009.

BPF crée PSA Insurance, qui regroupe les expertises nécessaires à la croissance et à la bonne gestion de l'activité assurances et services.

2014.

BPF et le Groupe Santander signent un accord en Europe et au Brésil pour les marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles.

2017.

BPF renforce son business-model de Coopérations avec BNPP PF pour les marques Opel Vauxhall : Opel Vauxhall Finance.

2021.

Le 16 janvier 2021, fusion de Peugeot S.A. (Groupe PSA) et Fiat Chrysler Automobiles N.V. ("FCA") : naissance de Stellantis N.V.

1.5 CHIFFRES CLÉS



3400

COLLABORATEURS DANS LE MONDE



954 000

VÉHICULES FINANCÉS



1 564 600

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE SERVICES
VENDUS



17

PAYS



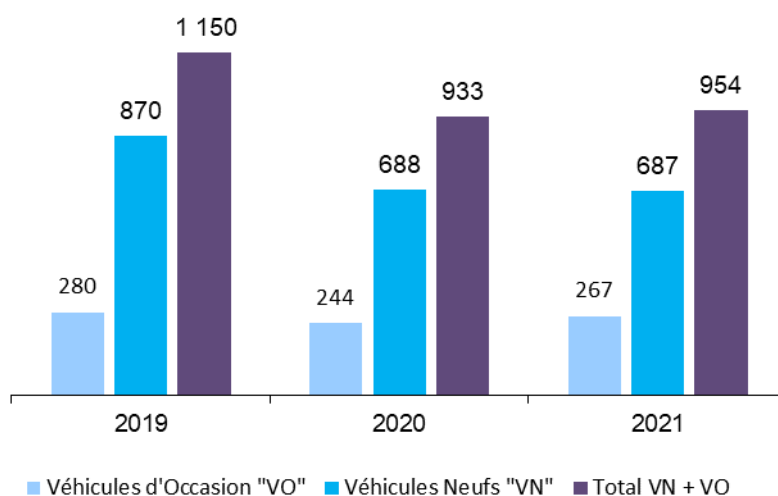
dont **75 000**
VÉHICULES ELECTRIFIÉS



dont **24 500**
VENTES EN LIGNE

CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE)

Evolution du nombre de véhicules financés
(En milliers de véhicules)

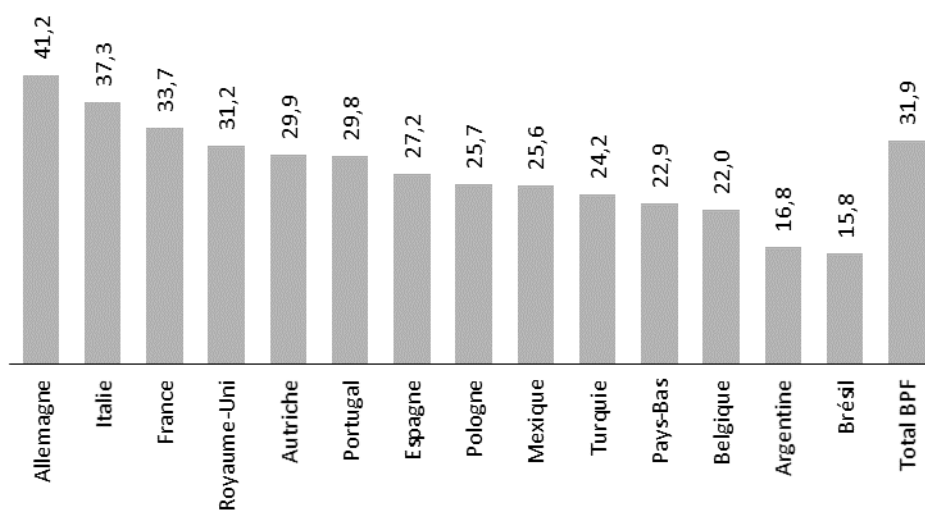


1.5 CHIFFRES CLÉS

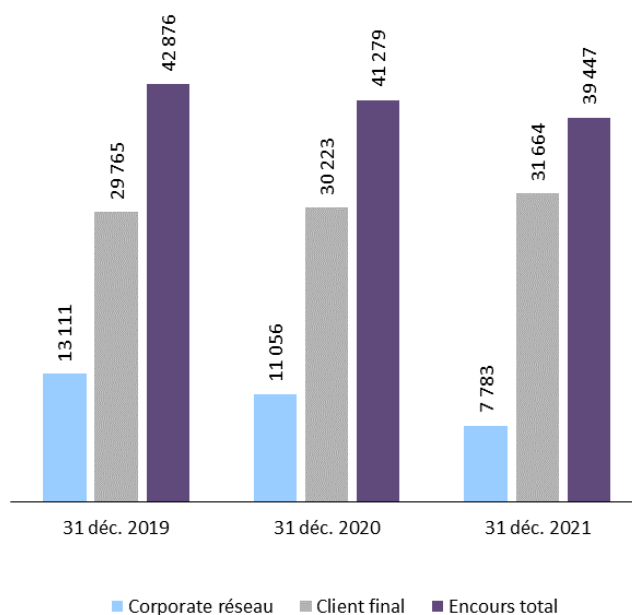
CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE)

Taux de pénétration par pays (en %) au 31.12.2021

(Financements VN BPF / immatriculations VN Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall)

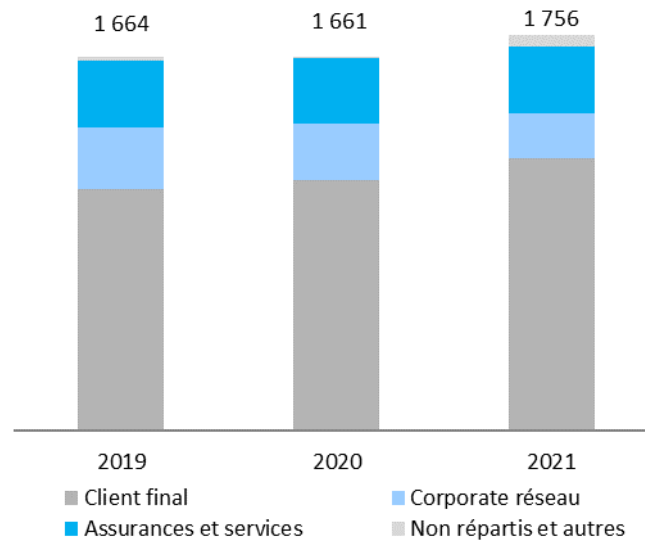


Evolution des Encours Fin de période par segment de clientèle, au format IFRS 8 (en millions d'euros)

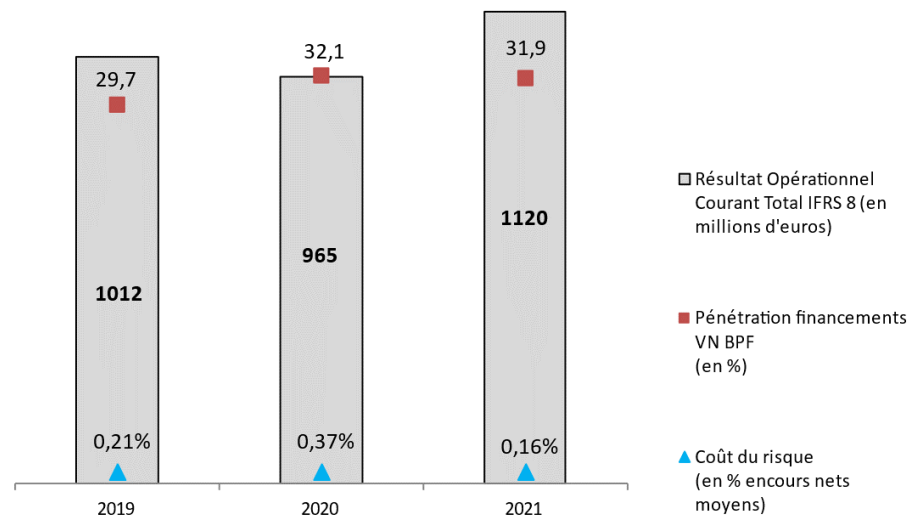


1.5 CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE) Evolution du Produit Net Bancaire au format IFRS 8 (hors PPA) (en millions d'euros)



Résultat Opérationnel Courant, Pénétration VN, Coût du Risque au format IFRS 8



1.6 IMPLANTATION & PARTENARIATS



BPF : une stratégie de partenariat

Des partenariats bien affirmés avec Santander Consumer Finance et BNP Paribas Personal Finance.

- Santander
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles & Dongfeng Motor Group
- BNPP PF & Santander Consumer Finance
- Autres partenaires pour action commerciale ou gestion sous-traitée



1.7 STRATEGIE & VISION

La stratégie de Banque PSA Finance (BPF) est d'accompagner STELLANTIS dans la mise en œuvre et le déploiement de ses plans stratégiques de croissance « Push to Pass » et « PACE ». Une stratégie qui repose sur 4 dimensions :

1. Un business model robuste basé sur le partenariat

Depuis 2015, BPF a mis en place un business model de coopérations afin d'assurer un financement au meilleur prix. Un premier partenariat démarré en 2015 avec le Groupe Santander, dans 11 pays d'Europe et au Brésil au service des activités commerciales des Marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles. Un second accord signé en 2017 pour l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall en JV avec le Groupe BNP Paribas, pour former Opel Vauxhall Finance (OVF). D'autres accords, capitalistiques ou de service, sont en place en Argentine et en Chine.

2. Acteur de la mobilité et facilitateur de paiement

BPF accompagne STELLANTIS pour qu'il devienne un acteur majeur mondial des nouvelles mobilités pour les consommateurs, en intégrant des solutions de services, d'assurances et de mobilité sur tous les projets et produits pour la clientèle B2B puis B2C. BPF propose des solutions d'e-paiement en s'appuyant sur un partenariat opérationnel avec des acteurs de premier plan afin de payer simplement et rapidement les services et produits commercialisés par les marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall.

3. Nouvelles frontières

BPF soutient sur le plan international la dynamique de développement de STELLANTIS, notamment vers les marchés émergents les plus dynamiques. BPF peut ainsi être présent sur de nouveaux marchés, en partenariat avec un acteur bancaire ou industriel local pour être rapidement opérationnel tout en limitant les coûts.

4. Transformation digitale

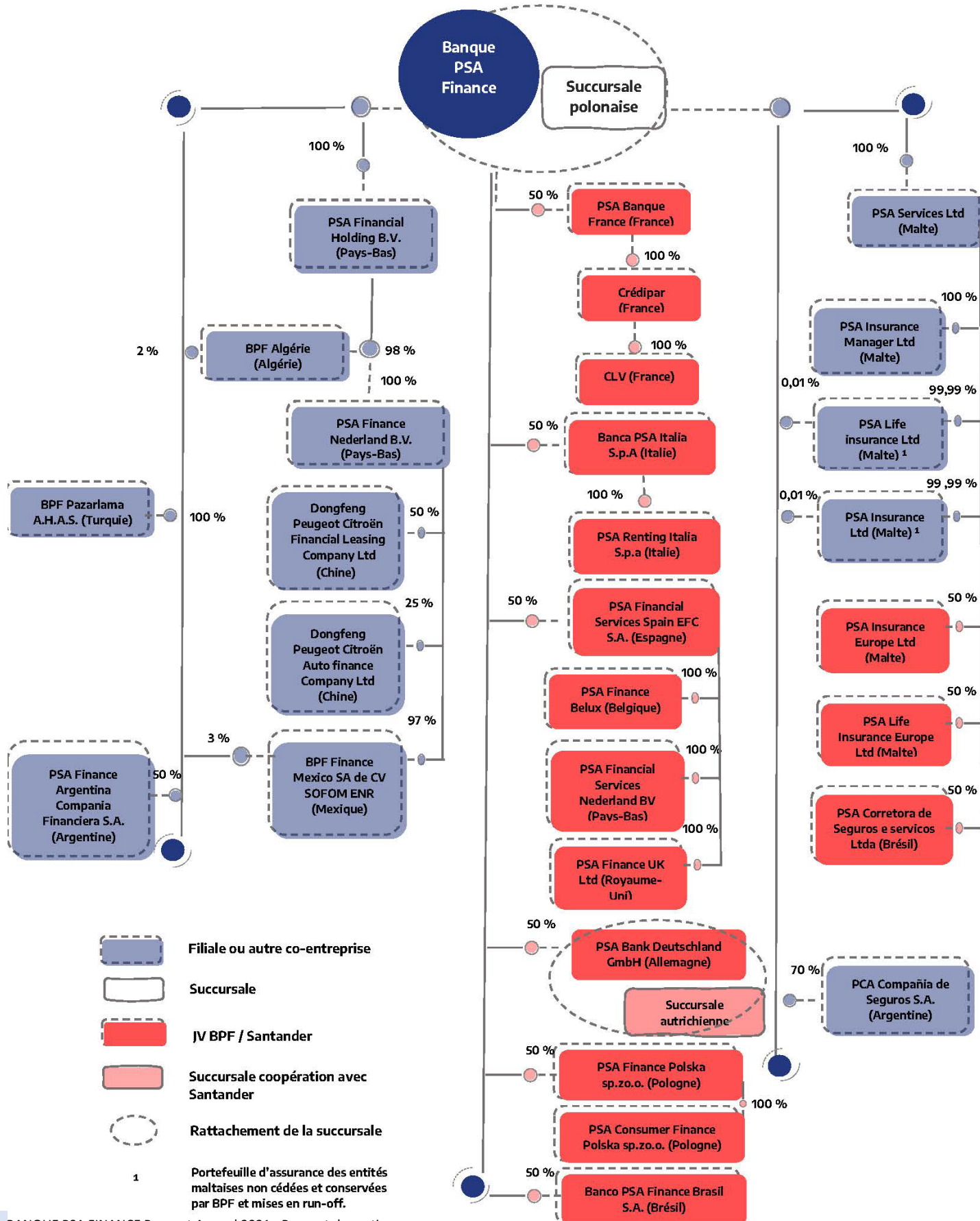
BPF s'inscrit dans la stratégie digitale du plan de croissance de STELLANTIS ayant pour objectif de placer le client au cœur de ses activités. BPF repense les parcours clients en ligne pour permettre aux clients de réaliser leurs propres simulations de financement et d'assurances et d'effectuer les démarches « vie de contrat » dans des espaces personnels. Enfin, la e-signature des contrats de financement devient une réalité concrète pour une majorité de clients. Par ailleurs, BPF accompagne les marques dans le développement des ventes en ligne « selling on line » en intégrant les solutions de financements, de services et d'assurances dans les parcours digitaux des pays.



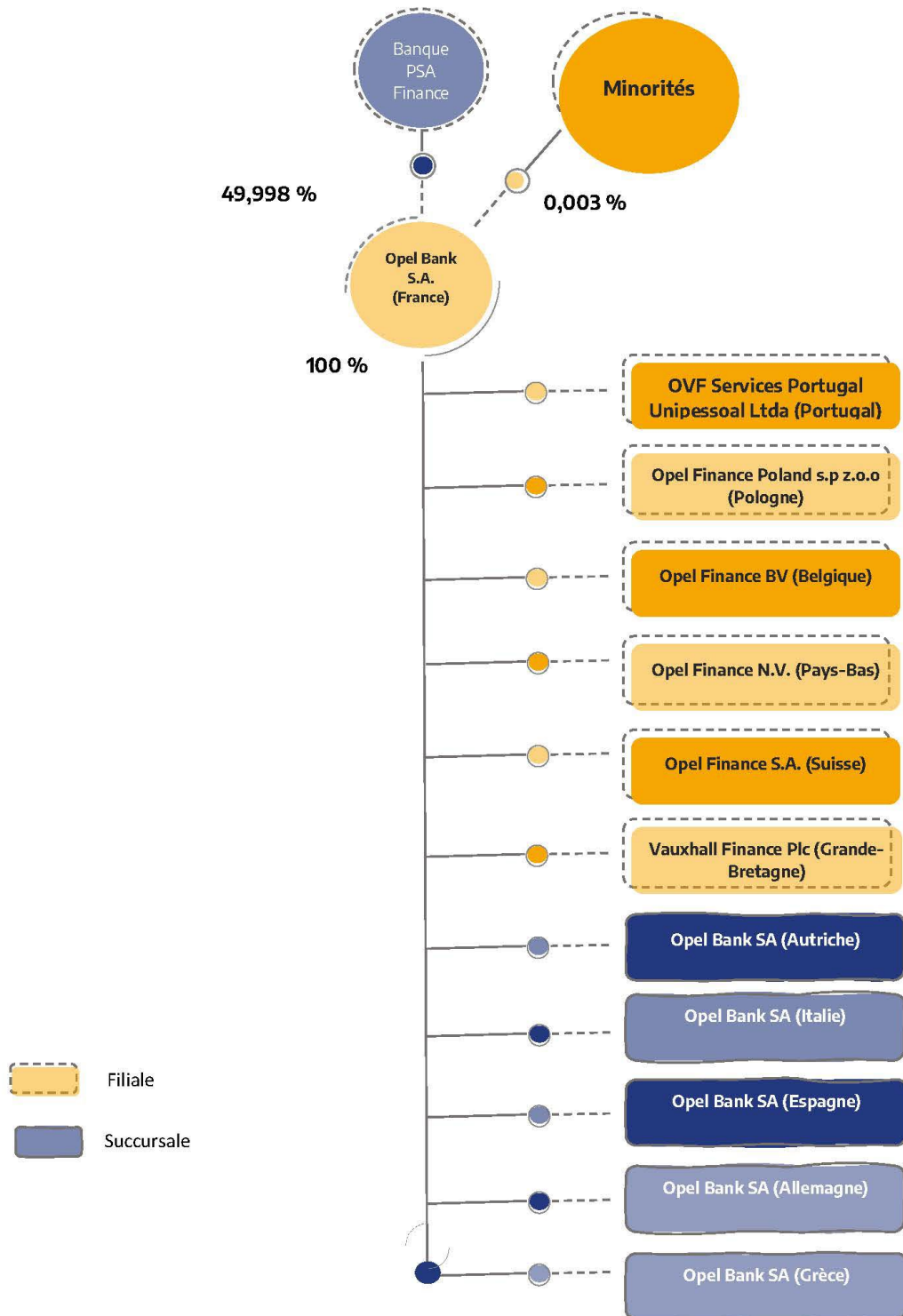
1.8 ORGANIGRAMMES

Les organigrammes suivants ne reprennent que les entités de BPF ayant une activité significative.

Organigramme pour le périmètre Peugeot Citroën DS Automobiles Finance



Organigramme pour le périmètre Opel Vauxhall Finance (en coopération avec BNP- Paribas-Personal Finance S.A.)





1.9 ANALYSE DE L'ACTIVITE DE BANQUE PSA FINANCE

1.9.1 LES FAITS MARQUANTS DE STELLANTIS

Maintien de la part de marché de STELLANTIS dans un contexte sanitaire et économique compliqué

L'année 2021 se conclut pour STELLANTIS par une part de marché de 8,2%, soit la même performance qu'en 2020. Ce qui représente un volume de 6,6 millions de véhicules. Les récents lancements comprennent la DS 4, la Jeep Grand Cherokee L, Grand Wagoneer et Wagoneer, l'Opel Mokka et la Peugeot 308.

En **Europe**, la part de marché est stable à 19,4%, soit plus 0,1 point par rapport à 2020.

En **Amérique du Nord**, le Groupe maintient une part de marché à un niveau élevé avec 11,2% en légère baisse par rapport à 2020, moins 0,7 points.

En **Amérique du Sud**, le Groupe enregistre une forte progression avec une part de marché 22,9% soit une progression de 3,9 points par rapport à 2020.

En **Middle East & Africa**, la part de marché de STELLANTIS est en baisse de 1,8 points pour atteindre 11,8%.

Sur les régions **Chine, Inde et Asie Pacifique**, les parts de marché sont en légère progression, plus 0,1 point et représentent respectivement 0,5% et 0,8% en part de marché.

Accélération de l'électrification du Groupe

L'**offensive électrique** du Groupe s'est poursuivie tout au long de l'année. Que ce soit la Nouvelle Peugeot 308 ou la nouvelle DS4, elles ont leur version hybride rechargeable, la nouvelle C4 a elle sa version électrique e-C4 tout comme l'Opel Mokka avec sa e-Mokka ou la Fiat 500 avec sa Fiat 500 e. Non seulement, toutes les marques ont maintenant leur gamme de véhicules utilitaires avec des versions électriques mais le Groupe anticipe aussi les futures évolutions technologiques en proposant une nouvelle gamme de véhicules utilitaires hydrogène.

Ces nouvelles versions seront particulièrement adaptées à l'accélération de la mise en place des ZFE (zones à faibles émissions) en France.

Le Groupe prévoit d'investir plus de 30 milliards d'euros d'ici 2025 dans l'électrification et les softwares, tout en restant la référence en termes de performance dans le secteur automobile avec une efficacité

en matière d'investissements 30% supérieur à la moyenne de l'industrie.

Les véhicules électriques (BEV) répondront aux attentes de la clientèle, avec 500 à 800 km/300 à 500 miles d'autonomie et une capacité de recharge rapide de 32 km/20 miles par minute.

Quatre plateformes constituent le socle technologique des véhicules électrifiés des Marques de STELLANTIS. Elles sont conçues avec un haut niveau d'adaptabilité (longueur et largeur) et de partage de composants, ce qui engendrera des économies d'échelle, puisque chacune d'elle pourra permettre la production de deux millions d'unités par an.

Rendre la mobilité électrique accessible à tous est une priorité chez STELLANTIS, qui projette d'atteindre pour les véhicules électriques un coût total de possession (TCO) équivalent à celui des véhicules à moteur thermique en 2026.

COVID-19: La santé et la sécurité des salariés restent la priorité absolue de STELLANTIS

En 2021, le virus du COVID-19 circule toujours dans le monde et la situation sanitaire mondiale continue d'être préoccupante. La priorité de STELLANTIS est de **protéger ses employés**. Il s'agit de la **priorité numéro 1**, pour une entreprise qui compte plus de 400 000 salariés travaillant dans 130 pays.

Pour protéger la santé des collaborateurs et de leurs proches, tout en poursuivant notre activité, nos équipes de santé consolident un protocole commun.

Le **télétravail** est devenu une norme chez STELLANTIS et a fait l'objet de différentes évolutions pour permettre plus de flexibilité dans l'organisation des activités sur site et à distance, tout en offrant aux salariés la possibilité de bénéficier davantage d'autonomie et d'une meilleure qualité de vie.



Vers une transformation Software : STELLANTIS

« TECH COMPANY »

STELLANTIS va développer ses activités dans le domaine du **software et des services connectés** en s'appuyant sur cinq piliers : Services et abonnements, Fonctionnalités à la demande, DaaS (Data as a Service) et fleet services, Prix des véhicules et valeur de revente et stratégie de conquête commerciale, fidélisation et cross-selling.

Aujourd'hui, STELLANTIS compte **12 millions de voitures connectées** monétisables dans le monde. D'ici 2026, ce chiffre devrait passer à 26 millions de véhicules et générer environ 4 milliards d'euros de revenus et d'ici 2030, il atteindra 34 millions de véhicules et environ 20 milliards d'euros de revenus annuels.

Avec le **software** et les fonctions à la demande, STELLANTIS permet au client de personnaliser son véhicule selon ses envies grâce à des mises à jour. Cela renforce le caractère unique de chacune des marques de STELLANTIS et l'interaction entre le véhicule et son conducteur.

1.9.2 PERFORMANCES COMMERCIALES POUR BPF

Sauf indication contraire, les chiffres de l'activité présentés dans ce rapport de gestion excluent les activités de la Chine. Les chiffres de la Chine sont présentés séparément.

TAUX DE PENETRATION VN PAR PAYS


Pays	Financements de VN BPF (VP + VU) ¹		Taux de pénétration BPF (en %)	
	2021	2 020	2021	2 020
France	222 755	217 576	33,7	32,5
Royaume-Uni	85 622	84 660	31,2	32,0
Allemagne	122 283	119 045	41,2	41,3
Italie	90 121	85 094	37,3	36,4
Espagne	55 104	66 630	27,2	32,4
Belgique	20 760	26 483	22,0	25,2
Pays-Bas	13 663	15 306	22,9	22,1
Autriche	9 514	9 667	29,9	31,2
Suisse ²	54	3 148		28,8
Pologne	11 711	10 464	25,7	23,1
Portugal	12 675	10 000	29,8	24,4
Europe	644 262	648 073	33,0	33,0
Brésil	8 367	9 970	15,8	37,2
Argentine	6 762	8 118	16,8	23,9
Mexique	2 902	2 381	25,6	24,7
Amérique Latine	18 031	20 469	17,2	29,1
Turquie	22 932	18 272	24,2	17,2
Reste du Monde	22 932	18 272	24,2	17,2
Total	685 225	686 814	31,9	32,1
Chine	31 628	21 520	37,2	44,1

¹ Financement des Véhicules particuliers et utilitaires légers.

² PSA Finance Suisse SA intégrée au périmètre jusqu'au 30.06.2020

Sur l'ensemble de l'année 2021, 685 225 contrats de véhicules neufs (VN) ont été réalisés pour les marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall, un volume stable par rapport à 2020

dans un marché qui reste perturbé par la crise des semi-conducteurs.



Les offres fidélisantes (vente à crédit Ballon, Location avec option d'achat, Location longue durée) ont poursuivi leur croissance sur le G10 avec notamment l'arrivée des LEV pour lesquels les clients ont eu recours massivement à des offres de location. La part des offres fidélisantes dépasse les 79% de la production financement VN (B2C, B2B).

A. POLITIQUE COMMERCIALE ET PERFORMANCE

En 2021, Banque PSA Finance (BPF) a financé 31,9% des ventes de véhicules neufs du Groupe. Le Groupe comprend le périmètre Peugeot, Citroën, DS Automobiles (« PCD ») et le périmètre Opel, Vauxhall (« OV »). La pénétration est stable - 0,2 point comparée à 2020, mais a augmenté de 2,2 points par rapport à 2019 (année de référence hors Covid).

Dans un contexte doublement impacté d'une part par la poursuite de la crise sanitaire et d'autre part par la pénurie de composants électroniques, les immatriculations de véhicules neufs sont en progression de 1,1% par rapport à 2020 mais restent en retrait de 25,9% par rapport à 2019. Après un début d'année en progression, les immatriculations ont fortement baissé au second semestre avec la crise des composants. Concernant les marchés en dehors de l'Europe (PCD uniquement), les volumes augmentent de 97% au Brésil et de 74% en Chine.

Dans ce contexte spécifique, le volume de financements global VN/VO est resté stable.

Un important dispositif commercial a été mis en place toute l'année et a permis de maintenir une bonne performance malgré le contexte. Au global, la pénétration VN atteint 31,9%. Différents types d'actions ont été proposés : des campagnes de financements spécifiques, un support renforcé pour accompagner les lancements de nouveaux modèles et des LEV, l'intensification du canal digital, de nouvelles offres flexibles pour répondre aux nouveaux besoins de mobilité des clients. L'ensemble de ce dispositif a permis d'atteindre un volume de 685 225 unités.

A noter que le développement des ventes de véhicules électriques et hybrides et le poids important des offres fidélisantes a permis une augmentation significative du montant financé unitaire moyen BPF qui atteint près de 17 150 € en 2021 en VN. En VO, le montant moyen financé est de 11 950 €.

B. FINANCEMENT DES VEHICULES NEUFS

En 2021, BPF a financé 685 225 véhicules neufs distribués par le réseau pour les marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall.

Europe

En Europe, le nombre de contrats de financement de véhicules neufs pour les marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall est directement impacté par la baisse des immatriculations liée au contexte sanitaire et à la crise des semi-conducteurs. En termes de volumes, le nombre de contrats baisse de 0,6% et atteint 644 262 unités pour les 5 marques. En fonction des zones géographiques, les évolutions sont les suivantes :

En France : 222 755 contrats représentant une pénétration de 33,7% soit une augmentation de 1,2 point. La principale raison de cette progression est un renforcement des performances aussi bien en B2C qu'en B2B.

En Allemagne, les performances se maintiennent à un haut niveau soit 41,2%, avec une forte progression de la performance pour Opel qui atteint 41,9%. Un renforcement des synergies avec les marques, un plan d'actions commerciales renouvelé notamment pour développer les ventes de véhicules électriques et hybrides et les bonnes performances en B2B sont les principaux moteurs de ces bons résultats.


En Espagne, les performances sont en retrait en raison d'un mix défavorable, avec un poids moins élevé du B2C où la performance est élevée. 47% des immatriculations ont été constituées par des clients B2B avec une part importante de ventes inéligibles au financement. Au global, la pénétration atteint 27,2% soit 5,2 points de moins que l'année dernière.

En Grande-Bretagne, dans un contexte qui reste perturbé, la situation reste tendue pour PCD en raison d'une performance en retrait sur le segment B2B et notamment dans le domaine du VU. Concernant OV, les performances sont en progression grâce à une pénétration B2C supérieure à 75% combinée à une augmentation de la performance B2B. Au global, la pénétration atteint 31,2%.

En Italie, progression des performances avec un marché soutenu en début d'année par les primes au renouvellement qui permet d'atteindre une pénétration de 37,3% soit 0,9 points de plus. Le poids des offres fidélisantes a continué de progresser avec les actions mises en place pour accompagner la prime gouvernementale. Pour Opel, la dynamique a été soutenue par les succès rencontrés par les nouveaux modèles tels que la Mokka et la nouvelle gamme de VU électrique.

En Belgique et Luxembourg, dans un marché très concurrentiel, les performances sont en baisse avec un poids de volumes inéligibles plus important. Dans ce contexte, la pénétration atteint 22%. D'importantes actions commerciales sont prévues pour générer du trafic pendant la période du salon.

En Pologne, PCD poursuit sa progression avec une pénétration en augmentation, à 37,3%. Le renouvellement des actions avec les Marques, le renforcement des positions dans le domaine du B2B ont été les clefs de l'optimisation de la performance. Pour Opel, la situation est plus contrastée avec une pénétration de 10,4%.



De nouvelles offres B2B ont été proposées pour renforcer la performance sur ce marché qui représentent plus de 80% des immatriculations.

Amérique Latine (PCD uniquement)

En Argentine, le contexte économique reste complexe avec une forte inflation, une dépréciation de la monnaie et des taux d'intérêt très élevés. Face à cette situation, la pénétration financement est en retrait pour atteindre 16,8% car les clients ont privilégié le plan d'épargne pour financer leur véhicule plutôt que le crédit classique.

Au Brésil la pénétration baisse fortement pour atteindre 15,8% en raison d'un faible marché éligible en 2021. Une évolution est attendue en 2022.

Au Mexique, malgré un risque important lié à certains segments de marché (petites entreprises, artisans commerçants), les performances se maintiennent avec une pénétration qui atteint 25,6%. En 2022, l'activité financement sera assurée par Grupo Financiero Inbursa avec lequel BPF a signé un accord pour la vente de sa filiale PBF Finance Mexico.

Autres pays

Turquie : dans un marché en croissance, les performances sur le financement sont en progression en 2021 avec une pénétration de 24,2% soit + 7 points. Le nouveau dispositif commercial lancé en fin d'année 2020 a permis une augmentation des performances.

Dans ce pays, les encours de crédit sont comptabilisés par le partenaire et BPF perçoit une commission commerciale.

En Chine (PCD uniquement)

Le marché automobile, en phase de rattrapage en début d'année, a poursuivi en 2021 sur une tendance inférieure à l'année précédente sous l'impact de la crise des composants, à partir de mai. Il termine à + 1,4% en wholesale et + 3,6% en retail avec plus de 20 millions d'unités. Le plan de redressement de DPCA a porté ses fruits et les immatriculations des Marques Peugeot et Citroën et DS Automobiles se sont établies à 85 068 unités à fin décembre 2021 contre 48 759 en 2020 (+ 75%).

Par ailleurs, DPCA explore activement de nouveaux modèles de distribution pour compléter les ventes faites par le réseau ; les ventes à plateformes ont impacté pour l'instant la pénétration des sociétés financières. Les volumes de nouveaux contrats pour PCD de DPCAFC et DPCFLC ont néanmoins atteint 31 628 contrats en hausse de 46,9%. Le taux de pénétration des financements consentis par DPCAFC et DPCFLC pour des véhicules DPCA et DS Automobiles s'est contracté à 37,2% contre 44,1% en 2020 où 21 520 financements avaient été consentis, dans un contexte de forte augmentation des volumes.

La pénétration à client particulier de DPCAFC reste proche de 50% sur le canal de vente du réseau.

Avec la reprise de DPCA, DPCAFC a entamé un virage stratégique en arrêtant le VO à partir de septembre afin de recentrer son business model. Le volume de VO consentis est resté proche de ce qu'il avait été sur toute l'année 2020 à 34 284 contre 35 427 VO. Le financement des autres marques a été légèrement impacté et s'est établi à 11 221 contre 13 911 véhicules. Dans le cadre de cette réorientation stratégique DPCAFC a repris par contre une activité B2B. Déjà à un bon niveau fin 2020, grâce à l'amélioration continue des outils décisionnels, le coût du risque a pu être encore ultérieurement amélioré en 2021, notamment en VO.

La société de leasing DPCFLC a consenti 13 653 nouveaux contrats contre 9 374 en 2020 sa 2^{ème} année, dont 1 762 pour nos marques, et 11 439 pour les VN autres marques et 452 VO. DPCFLC acquiert une expertise dans le domaine du financement des VTC et a lancé en 2021 un test de « direct leasing », ce produit étant encore très minoritaire en Chine (5% du marché leasing).

L'encours total des deux entités atteint ainsi 1 478 millions d'euros en fin de période contre 1 176 millions d'euros fin décembre 2020 soit une hausse de 25,7% grâce au rebond de DPCA et à la croissance des volumes FLC qui ont compensé la baisse du VO de l'AFC.

C. FINANCEMENT DES VÉHICULES D'OCCASION

Sur le périmètre global, 266 654 contrats de financement VO ont été réalisés en 2021 soit + 9% par rapport à l'année dernière en bénéficiant d'un marché VO très dynamique lié à la crise des semi-conducteurs qui a impacté la production VN. La pénétration sur label (pour PCD) est en augmentation et atteint 29,4% en 2021 vs 27,0% en 2019. A noter, le périmètre Europe représentent 96% de la production.

A l'instar de l'activité véhicule neuf, des offres spécifiques ont été mises en place pour profiter de la dynamique de ce marché. Renforcement des offres fidélisantes, différé de paiement, campagnes promotionnelles avec les marques. Un important dispositif sera maintenu au premier semestre 2022 pour développer les volumes de véhicules labellisés. En termes de production, les volumes du G5 représentent 90% de l'ensemble des contrats réalisés.

A noter la progression des offres fidélisantes également en VO qui représentent 37% en 2021.

L'ensemble des actions mises en place pour récupérer une partie des volumes s'appuie sur une politique axée sur la maîtrise du risque.



D. FREE2MOVE LEASE

Free2Move Lease (F2ML), business unit associant BPF et PSA créée en 2016, a pour mission de développer l'activité de Location Longue Durée B2B de STELLANTIS, pour les marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall en Europe.

Elle propose à tous ses clients, quelle que soit la taille de leur flotte, un ensemble de services adaptés à leur activité : maintenance, assurance, services connectés (Connect Fleet, Car Sharing...), gestion de flotte et services liés à l'électrification des parcs.

En 2021, sur le périmètre où F2ML opère (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, Italie, Belux, Pays-Bas, Portugal, Pologne et Autriche),

F2ML a vu son portefeuille progresser de 13,3% malgré un contexte automobile instable du fait des enjeux d'approvisionnements.

Le nombre de véhicules immatriculés et financés en 2021 se répartit de la manière suivante :

- Concernant Peugeot, Citroën et DS Automobiles, la pénétration dans la vente B2B des Marques est de 17,6%, en augmentation par rapport à l'année dernière de 0,6 points, avec 121 798 financements effectués.
- Concernant Opel et Vauxhall la pénétration dans la vente B2B des Marques est de 18,7%, en augmentation de 5,2 points par rapport à 2020, avec 40 706 financements effectués.

Cette progression en volume a permis à F2ML d'être le premier leaser en 2021 sur le marché français.

1.9.3 ACTIVITE DE FINANCEMENT ET D'EPARGNE VERS LA CLIENTELE FINALE

En fonction des marchés, quatre types d'offres sont proposés par Banque PSA Finance (BPF) pour les clients particuliers (B2C) et pour les utilisateurs professionnels (B2B) :

- Vente à Crédit (VAC)
- Location avec Option d'Achat (LOA)
- Location Longue Durée (LLD)
- Epargne.

A. FINANCEMENT DES VÉHICULES NEUFS ET DES VEHICULES D'OCCASION

Hors Chine, la production totale de financements destinés au Client Final s'élève 941 271 dossiers en et en augmentation de 2,3% par rapport à la même période l'année précédente.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VEHICULES NEUFS « VN » + VEHICULES D'OCCASION « VO »), PAR PRODUIT

<i>(en nombre de contrats)</i>	2021	2 020	Variation en %
Vente à crédit	511 071	509 951	+ 0,2
Activités de location et autres financements	430 200	409 723	+ 5,0
Total	941 271	919 674	+ 2,3

<i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	2021	2 020	Variation en %
Vente à crédit	6 780	6 320	+ 7,3
Activités de location et autres financements	7 706	7 099	+ 8,6
Total	14 486	13 419	+ 8,0

REPARTITION VN / VO

<i>(en nombre de contrats)</i>	2021	2 020	Variation en %
Financement Client Final	941 271	919 674	+ 2,3
dont VN	674 617	675 571	- 0,1
dont VO	266 654	244 103	+ 9,2

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2 020	Variation en %
Financement Client Final	14 486	13 419	+ 8,0
dont VN	11 317	10 694	+ 5,8
dont VO	3 169	2 725	+ 16,3

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VN + VO), PAR PAYS

<i>(en nombre de contrats)</i>	2021	2 020	Variation en %
France	304 258	294 190	+ 3,4
Royaume-Uni	165 810	150 650	+ 10,1
Allemagne	163 902	160 110	+ 2,4
Italie	105 091	96 129	+ 9,3
Espagne	68 295	76 831	- 11,1
Belgique-Luxembourg	25 394	30 367	- 16,4
Portugal	13 848	11 234	+ 23,3
Pays-Bas	16 668	19 348	- 13,9
Suisse	70	7 096	- 99,0
Autriche	16 219	16 290	- 0,4
Pologne	14 279	12 670	+ 12,7
Europe	893 834	874 915	+ 2,2
Brésil	11 621	13 790	- 15,7
Argentine	7 540	8 624	- 12,6
Mexique	2 944	2 410	+ 22,2
Amérique Latine	22 105	24 824	- 11,0
Turquie	25 332	19 935	+ 27,1
Reste du Monde	25 332	19 935	+ 27,1
Total	941 271	919 674	+ 2,3

ACTIVITE DE FINANCEMENT CLIENT FINAL EN CHINE ET ENCOURS TOTAL EN CHINE

	2021	2 020	Variation
Financements à client final <i>(y compris locations)</i>			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	89 024	78 901	+ 12,8
Montant des financements consentis <i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	889	745	+ 19,3
Encours <i>(en millions d'euros)</i>			
	31 déc. 2021	31 déc. 2020	Variation en %
Financements à client final	1 285	1 050	+ 22,3
Financements corporate réseau	193	125	+ 54,4
Total des encours	1 478	1 176	+ 25,7

B. ACTIVITE EPARGNE GRAND PUBLIC

Concernant le partenariat avec SCF, l'activité d'épargne grand public est présente en France, en Allemagne et est détenue à parité entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. L'offre d'épargne est constituée de livrets d'épargne et de Comptes A Terme («CAT») fixe. La proportion des encours est de 86% pour les livrets d'épargne et 14% pour les CAT.

En France, les résultats sont satisfaisants avec une augmentation du volume des dépôts, de 2 828 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 2 956 millions d'euros au 31 décembre 2021. Malgré la crise sanitaire qui perdure, l'offre Distingo a su garder son attractivité auprès des clients et prospects, et la collecte a été conforme aux ambitions.

En Allemagne, les dépôts des particuliers sont en hausse par rapport au 31 décembre 2020. Les encours représentent 1 883 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 306 millions de comptes à terme fixe).

Concernant OVF, la succursale allemande d'Opel Bank S.A. (France) propose à ses clients en Allemagne des comptes d'épargne par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne. La banque propose des dépôts à vue et des comptes à terme (1, 2, 3 ans). Le montant des dépôts est en augmentation et s'établit à 1 772 millions d'euros au 31 décembre 2021.

IFRS8

	31 déc. 2021	31 déc. 2020	Variation en %
Encours (Dettes envers la clientèle) (en millions €)	6 611	6 035	+ 9,5
<i>dont France ("Distingo", périmètre PCD)</i>	2 956	2 828	+ 4,5
<i>dont Allemagne (périmètre PCD)</i>	1 883	1 633	+ 15,3
<i>dont Allemagne ("Opel Bank Deposits", périmètre OVF)</i>	1 772	1 574	+ 12,7

1.9.4 ACTIVITE DE FINANCEMENT CORPORATE RESEAU

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU (HORS CHINE)

	2021	2 020	Variation en %
En nombre de véhicules	1 750 453	1 996 755	- 12,3
En montant (millions d'euros)	48 514	51 020	- 4,9
dont véhicules	45 834	48 521	- 5,5
dont pièces de rechange & autres financements	2 680	2 499	+ 7,2

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU EN CHINE

Financements Corporate réseau	2021	2 020	Variation
Nombre de véhicules financés	57 023	37 164	+ 53,4
Montant des financements consentis (en millions d'euros, y compris les pièces de rechange)	1 025	580	+ 76,7

BPF est un partenaire stratégique des réseaux de distribution des Marques Citroën, DS Automobiles, Peugeot, Opel et Vauxhall de STELLANTIS. Tout en assurant la maîtrise du risque de manière indépendante, BPF propose des solutions de financement qui couvrent l'essentiel des besoins des distributeurs (VN, VO, véhicules de démonstration et pièces de rechange), facilité de trésorerie à court terme voire prêts à moyen et long terme pour le financement d'investissement permettant de pérenniser l'activité.

En 2021, hors Chine, 1 750 453 véhicules ont été financés ce qui représente une baisse de 12,3% par rapport à 2020, liée à la crise mondiale des composants électroniques qui a entraîné la baisse de production des usines de STELLANTIS.

Le montant des nouveaux financements octroyés baisse, ce qui est directement lié à l'impact de la crise des composants électroniques sur les volumes.

En Chine, le recours à des plateformes par DPCA pour compléter son réseau a également impacté la pénétration du financement réseau passée de 81,2% à 64,2% proche de son niveau d'il y a 2 ans. DPCAFC a pu financer 57 023 véhicules contre 37 164 véhicules à la même période l'année précédente (+ 53,4%). L'encours de fin de période est en forte croissance à 193 millions d'euros (+ 54,4%) grâce au rythme de vente plus soutenu des facturations.

1.9.5 ACTIVITE D'ASSURANCE ET DE SERVICES

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET DE SERVICES

(en nombre de contrats)	2021	2 020	Variation en%
Assurances liées aux financements	582 534	644 737	- 9,6
Assurance automobile	239 874	227 642	+ 5,4
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	742 177	731 734	+ 1,4
Total	1 564 585	1 604 113	- 2,5

TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	2021	2 020	Variation en%
Assurances liées aux financements	61,1	69,1	- 8,1
Assurance automobile	25,1	24,4	+ 0,7
Services automobiles et Autres Services	77,8	78,5	- 0,7
Total	164,0	172,0	- 8,0

Le Groupe a anticipé la nécessité de construire des offres de mobilité à forte valeur ajoutée pour le client final, les assurances et services garantissant notamment une protection et une mobilité sans soucis. C'est dans cette perspective que la Business Unit Assurance a été constituée avec comme mission de piloter les sujets assurances, les performances commerciales et de gérer les sociétés d'assurance, courtiers détenus par le Groupe, ou les activités d'intermédiation en Europe, en Turquie, en Chine, en Argentine, au Mexique et au Brésil.

BPF et les Marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel, Vauxhall et Free2Move proposent donc au client final une offre d'assurances et de services, liés à la personne, au véhicule, à son financement et à sa mobilité commercialisés conjointement ou non avec l'offre de crédit (l'assurance-crédit, l'assurance perte financière, la garantie cosmétique, l'extension de garantie, l'assurance automobile et des contrats d'extension de garantie et de maintenance, etc...).

Pour l'ensemble du périmètre BPF, la pénétration globale ressort à presque 1,7 contrat par client financé, malgré une conjoncture globale moins favorable en 2021. La part des flottes et clients B2B a été plus importante et explique la variation des assurances liées au financement. La pénétration assurance sur le segment des particuliers demeure forte. L'évolution du mix client B2B/B2C a nécessité

d'adapter la gamme de produit afin de répondre aux nouveaux besoins des clients et c'est ainsi que près de 49 produits de services et d'assurance ont été lancés en 2021 pour l'ensemble des marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall.

Enfin, composante importante d'une offre automobile ou de mobilité, l'Assurance Automobile reste le service avec un fort potentiel de croissance et l'offre est présente sur l'ensemble des marchés où BPF a décidé d'exercer. En 2021, 25% des véhicules financés par le Groupe BPF sont vendus avec une Assurance Automobile – soit une progression de 0,7 point par rapport à 2020. Le véhicule électrique, la voiture connectée et le covoiturage sont autant d'évolutions qui impactent de manière significative cette offre, comme par exemple l'assurance à l'usage. L'expérience acquise depuis plusieurs années à installer cette offre dans l'univers des Marques confèrent à STELLANTIS et à BPF un avantage certain.

Les niveaux de performances commerciales atteints chaque année démontrent la pertinence de la stratégie Assurance et Services développée sur l'ensemble des marchés où BPF est présente. En 2021, elle continue de contribuer significativement à la marge à la production de BPF à hauteur de 296 millions d'euros, soit un gain par rapport à 2020 de 5 millions.



1.9.6 AUTRES INFORMATIONS

1.9.6.1 SALARIES

Au 31 décembre 2021, l'effectif global de BPF représente en équivalent temps plein (« ETP ») 89 collaborateurs directement salariés des différentes filiales et succursales de BPF.

A cela s'ajoute 378 collaborateurs de l'activité automobile dédiés et détachés à 100% sur BPF dont la gestion des collaborateurs est opérée au travers de la politique Ressources Humaines du Groupe, détaillée au sein du Document de Référence de STELLANTIS.

Les 2 902 effectifs des Sociétés en JVs dans le cadre de nos coopérations, sont comptabilisées par ailleurs par les JVs.

1.9.6.2 PARC IMMOBILIER

BPF n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par STELLANTIS. Les locaux des implantations de BPF en France et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.

1.9.6.3 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ENQUÊTES

BPF ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elles sont implantées. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre BPF et de leurs conséquences sur les comptes de BPF est pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents, revus avec les commissaires aux comptes, pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

A la suite d'une enquête diligentée courant mai 2017 à l'encontre de différentes captives financières situées en Italie, dont la société Banca PSA Italia S.p.A. (et étendue à BPF en octobre 2017 en sa qualité de maison-mère) et Opel Finance S.p.A., visant d'éventuels échanges d'informations sensibles entre ces captives, notamment au-travers d'associations professionnelles, l'autorité de la concurrence italienne avait condamné, début 2019, l'ensemble des captives, ainsi que leurs maisons-mères, et les associations professionnelles pour un montant cumulé dépassant 678 millions d'euros.

BPF, Banca PSA Italia S.p.A. et Opel Finance S.p.A. qui avaient été condamnées respectivement à environ 38,5 millions d'euros, 6 millions d'euros et 10 millions d'euros (à noter qu'Opel Finance S.p.A. a été condamnée conjointement et solidairement avec General Motors qui était, au moment du début de la procédure, sa maison-mère), avaient interjeté appel de cette décision.

Le 24 novembre 2020, le tribunal (TAR Lazio de Rome) a annulé la décision de l'autorité de la concurrence italienne dans son intégralité. Fin décembre 2020, l'autorité de la concurrence italienne a décidé d'exercer un recours à l'encontre de cette décision devant le Conseil d'Etat, qui, dans sa décision (« Sentenza ») du 3 février 2022, a débouté l'autorité de la concurrence italienne en confirmant le jugement du TAR Lazio de Rome.

Fin 2021, BPF a été informée de l'intention d'une ouverture prochaine, à son encontre, d'une procédure devant les tribunaux anglais (High Court of Justice of England and Wales) initiée par des consommateurs au motif que BPF aurait, depuis le 1^{er} septembre 2009, mis à disposition de ces consommateurs des véhicules des marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles qui ne respecteraient pas la réglementation en matière d'émissions polluantes.

Dans le cadre d'une telle procédure, BPF analysera l'ensemble des arguments notamment à la lumière du fait que BPF a cessé de fournir des offres de financement au Royaume-Uni depuis février 2015 et que BPF n'intervient pas dans le process de fabrication des véhicules incriminés.



1.9.7 PERSPECTIVES

Le 17 décembre 2021, STELLANTIS a annoncé le projet de renforcement du potentiel de ses activités de financement en Europe. Dans ce contexte, BPF vise à réorganiser les activités de financement au travers des Joint-Ventures établies avec BNPP PF ou SCF dans chaque pays, chargée des activités de financement pour l'ensemble des marques STELLANTIS (ex-PSA et ex-FCA). Par conséquent, il est envisagé que les deux partenaires mènent des activités de financement (hors B2B Leasing Opérationnel) via des JVs codétenues avec BPF pour toutes les marques de STELLANTIS. BNPP PF sera le partenaire exclusif de STELLANTIS pour ce segment en Allemagne, Autriche et au Royaume-Uni. SCF sera le partenaire exclusif de STELLANTIS pour ce segment en France, Italie, Espagne, Belgique, Pologne, Pays-Bas et Portugal par le biais d'un accord commercial.

Les accords pourraient être conclus au cours du premier trimestre 2022, à l'issue des procédures d'information-consultations préalables des institutions représentatives du personnel sur le projet. La réalisation des opérations envisagées devrait intervenir au premier semestre 2023 après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de concurrence et des régulateurs compétents.

Dans l'attente de la mise en place de cette nouvelle organisation, BPF continuera d'affirmer sa vocation à accomplir avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle son rôle de « Captive Financière » pour le périmètre des marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Opel et Vauxhall.

1.10 ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS

Pour les **données financières** (bilan, P&L, encours), le rapport de gestion montre les informations sous deux modes :

- Les informations **au format consolidé** correspondant aux comptes consolidés dans lesquels se trouvent Banque PSA Finance (BPF) avec ses filiales consolidées en intégration globale, et en mises en équivalence les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et Santander, les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et BNP Paribas Personal Finance (BNPP PF) et les sociétés en Chine Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Co et Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co. Enfin, à compter du 1^{er} juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats, l'entité argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera SA,

détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina est consolidée par mise en équivalence.

- Les informations **sectorielles au format IFRS 8** couvrent BPF avec ses filiales consolidées en intégration globale et une consolidation à 100% des activités du partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya, des activités du partenariat avec Santander et des activités du partenariat avec BNPP PF. Les résultats financiers de la Chine restent mis en équivalence. Les informations au format IFRS 8 correspondent à une vision de gestion.

La note 25.2 des comptes consolidés montre le passage entre les données consolidées et les données IFRS 8.

RESULTAT NET

(en millions d'euros)	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	2021	2020	Variation en %	2021	2020	Variation en %
Produit net bancaire hors PPA OVF ²	52	23	+ 126,1	1 756	1 661	+ 5,8
Produit net bancaire incluant le PPA OVF ²	52	23	+ 126,1	1 775	1 704	+ 4,2
Charges générales d'exploitation et assimilées ³	-25	-20	+ 25,0	-591	-589	+ 0,3
Coût du risque	0	1	- 100,0	-64	-150	- 57,3
Résultat d'exploitation	27	4	+ 575,0	1 120	965	+ 16,1
Résultat des entités mises en équivalence ⁴	419	351	+ 19,4	11	11	+ 0,0
Autre résultat hors exploitation	-43	-27	+ 59,3	-50	-36	+ 38,9
Résultat avant impôts	403	328	+ 23,2	1 081	940	+ 15,0
Impôts sur les bénéfices	9	7	+ 28,6	-260	-263	- 1,1
Résultat net	412	335	+ 23,0	821	677	+ 21,3

¹ - Les éléments de passage au compte de résultat du format IFRS 8 au format consolidé se retrouvent dans la note 25 des comptes consolidés.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet positif de 19,5 millions sur le PNB à fin décembre 2021, contre 43,4 millions d'euros à fin décembre 2020, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final. Inclut également 38,5m€ d'annulation de l'amende antitrust italienne.

³ - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

⁴ - Sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF, et depuis juillet 2019 l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, mises en équivalence dans les comptes au format consolidé. La Chine dans le cadre du partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group est mise en équivalence depuis 2006, dans les comptes au format consolidé et au format IFRS8. La filiale Dongfeng Citroën Financial leasing, détenue à 50%, a été créée en novembre 2018 et entre dans le périmètre de consolidation en 2019.

Fin 2021, le pourcentage de détention de Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co a été porté à 50%, la société demeure mise en équivalence.

1.10.1 PRODUIT NET BANCAIRE

PRODUIT NET BANCAIRE (« PNB ») PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

Consolidé

IFRS 8

	2021	2020	Variation en %	2021	2020	Variation en %
Client final	0	0		1 231	1 152	+ 6,8
Corporate réseau	1	0		202	255	- 20,6
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	8	17	- 52,9	298	291	+ 2,4
Non répartis et autres¹	43	6	+ 616,7	44	6	+ 633,3
Total PNB incluant le PPA OVF²	52	23	+ 126,1	1 775	1 704	+ 4,2
Total PNB hors PPA OVF²	52	23	+ 126,1	1 756	1 661	+ 5,7

¹ - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement. Inclut également 38,5 millions d'euros d'annulation de l'amende antitrust italienne.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet positif de 19,5 millions sur le PNB à fin décembre 2021, contre 43,4 millions d'euros à fin décembre 2020, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

Le produit net bancaire au format consolidé est de 52 millions d'euros au 31 décembre 2021, avec un impact de la comptabilité d'hyperinflation en Argentine de - 9,6 millions d'euros sur le PNB contre - 5,2 millions d'euros d'impact en 2020. Ce montant inclut l'annulation de l'amende antitrust Italienne, suite à une décision favorable du Conseil d'Etat italien.

Le produit net bancaire au format IFRS 8 augmente légèrement à 1 775 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 704 millions d'euros au 31 décembre 2020. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêts nets sur les crédits et locations aux clients, de produits des assurances et autres services proposés aux clients des marques. Au 31 décembre 2021, le PNB IFRS 8 intègre également 20 millions d'euros de retournement du Purchase Price Allocation issu de l'acquisition d'Opel Vauxhall Finance et principalement alloué à l'activité « Client Final ». Hors cet effet, le PNB des activités opérationnelles augmente de 5,7% à 1 756 millions d'euros.

1.10.2 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION ET ASSIMILEES

Les charges générales d'exploitation et assimilées au format consolidé ont atteint - 26 millions d'euros à fin décembre 2021.

Au format IFRS 8, les charges générales d'exploitation sont quasi-stables à - 591 millions d'euros à fin décembre 2021 contre - 589 millions à fin décembre 2020. Après une année 2020 où le niveau des dépenses d'exploitation avait été adapté à la situation et à la baisse d'activité, on a notamment assisté en 2021 au redémarrage de plusieurs projets.

1.10.3 COUT DU RISQUE

Le coût du risque au format consolidé est nul au 31 décembre 2021.

Au format IFRS 8, le coût du risque s'établit à - 64 millions d'euros soit - 0,16% des encours nets moyens, contre - 150 millions d'euros et - 0,37% des encours nets moyens en 2020.

Le coût du risque de l'activité client final au format IFRS 8 (particuliers et entreprises) s'est établi à - 61 millions d'euros soit - 0,15% des encours nets moyens. Le coût du risque a été très bien orienté en 2021, la crise de la Covid-19 étant sans impact majeur sur le risque en 2021. La provision de 29 millions d'euros constituée en 2020 afin de tenir compte de la situation exceptionnelle créée par la crise de la Covid-19 a été reprise. En remplacement, des effets "forward looking" ont été intégrés dans le calcul des provisions Retail, sur la base de scénarios macro-économiques, pour tenir compte des impacts futurs de la crise de la Covid 19.

Le coût du risque de l'activité corporate Réseau au format IFRS 8 se traduit par une charge de - 3 millions d'euros soit - 0,04% des encours nets moyens. La provision de 8 millions d'euros constituée en 2020 pour tenir compte de la situation exceptionnelle créée par la crise de la Covid-19 a été reprise.



1.10.4 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation au format consolidé s'élève à 27 millions d'euros en augmentation de 23 millions d'euros par rapport à 2020, les baisses induites par l'amortissement du portefeuille d'activité de sociétés en run-off et le redémarrage de plusieurs projets ont été plus que compensées par l'annulation de l'amende antitrust Italienne.

Le résultat d'exploitation au format IFRS 8 s'élève à 1 120 millions d'euros, en augmentation de 16,1% par rapport à 965 millions d'euros en 2020. Cette amélioration est la résultante essentiellement des ajustements du coût du risque. Le Produit Net bancaire s'améliore malgré la période de crise à 1 775 millions d'euros (+ 4,2% par rapport à fin décembre 2020) et les charges d'exploitation sont quasi-stables à - 591 millions d'euros fin décembre 2021 par rapport à - 589 millions fin 2020.

1.10.5 RESULTAT NET CONSOLIDE

Le résultat net au format consolidé ressort à 412 millions d'euros, en augmentation de 23,0%.

1.11 SITUATION FINANCIERE

1.11.1 BILAN

Les actifs au 31 décembre 2021 s'élèvent à un total de 45 477 millions d'euros au format IFRS 8, en baisse de 3,6% du fait principalement des prêts et créances sur le réseau de - 29,6% (- 3.3 milliards d'euros) partiellement compensée par une augmentation des créances Client Final (+ 4,8% pour 1,4 milliards d'euros).

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

Actif	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	31 déc. 2021	31 déc. 2020	Variation en %	31 déc. 2021	31 déc. 2020	Variation en %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58	304	- 80,9	93	318	- 70,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti ³	455	459	- 0,9	2 310	2 712	- 14,8
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	28	31	- 9,7	38 996	40 752	- 4,3
Actifs d'impôts différés	3	2	+ 50,0	152	114	+ 33,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence ²	2 718	2 632	+ 3,3	175	125	+ 40,0
Autres actifs	734	377	+ 94,7	3 751	3 161	+ 18,7
Total de l'actif	3 996	3 805	+ 5,0	45 477	47 182	- 3,6
Passif	31 déc. 2021	31 déc. 2020	Variation en %	31 déc. 2021	31 déc. 2020	Variation en %
Dettes envers les établissements de crédit	23	26	- 11,5	19 728	22 084	- 10,7
Dettes envers la clientèle	1	2	- 50,0	7 139	6 546	+ 9,1
Dettes représentées par un titre	0	207	- 100,0	9 655	10 110	- 4,5
Passifs d'impôts différés	0	0	+ 0,0	567	485	+ 16,9
Autres passifs	188	178	+ 5,6	2 061	2 058	+ 0,1
Capitaux propres	3 784	3 392	+ 11,6	6 327	5 899	+ 7,3
Total du passif	3 996	3 805	+ 5,0	45 477	47 182	- 3,6

¹Les éléments de passage du bilan au format IFRS 8 au bilan consolidé se retrouvent dans la note 22.1 des comptes consolidés.

²Sociétés communes avec le groupe Santander (avec la sortie de la filiale Suisse au 30 juin 2020) et BNPP PF, et depuis juillet 2019 l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, mises en équivalence dans les comptes au format consolidé. La Chine dans le cadre du partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group est mise en équivalence depuis 2006, dans les comptes au format consolidé et au format IFRS8. La filiale Dongfeng Peugeot Citroën Financial leasing, détenue à 50% depuis octobre 2021, a été créée en novembre 2018 et entre dans le périmètre de consolidation en 2019.

³Reclassement des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement de prêts et créances à la clientèle vers les autres postes de l'actif (en IFRS8 451 millions d'euros au 31/12/21 et 527 millions d'euros au 31/12/20).

1.11.2 ENCOURS DE CREDIT

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2021	31 déc. 2020	Variation en %	31 déc. 2021	31 déc. 2020	Variation en %
Corporate réseau	28	30	- 3,4	7 783	11 056	- 29,6
Client final	0	1	+ 0,0	31 664	30 223	+ 4,8
Total des encours financés	28	31	- 6,7	39 447	41 279	- 4,4

Prise en compte dans les encours financés des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement (en IFRS8, 451 millions d'euros au 31/12/21 et 527 millions d'euros au 31/12/20)

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2021	31 déc. 2020	Variation en %	31 déc. 2021	31 déc. 2020	Variation en %
Pays du G5 ¹	0	0	+ 0,0	36 224	37 471	- 3,3
Reste de l'Europe	0	1	+ 0,0	2 847	3 500	- 18,7
Amérique Latine	28	30	- 6,9	376	309	+ 22,1
Reste du monde	0	0	+ 0,0	0	0	+ 0,0
Total	28	31	- 6,7	39 447	41 279	- 4,4

¹Pays du G5 : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne.

1.11.3 DEPRECIATIONS DES ENCOURS DE CREDIT

Créances douteuses "S3" - Client Final	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Encours S3 (en M€)	486	333
Taux de couverture des encours S3	44,5%	62,0%
Encours S3 / Encours totaux	1,5%	1,1%

La part des encours douteux rapportée aux encours totaux s'établit à 1,5%. Cette hausse des encours douteux est principalement liée à la mise en place de la nouvelle définition du défaut sur une partie du portefeuille de la banque ce qui a entraîné des reclassements entre stages sans que le niveau de risque soit fondamentalement modifié. Le taux de couverture des encours douteux, norme IFRS 9, s'établit à 45% sur le périmètre IFRS 8. Cette baisse du taux de couverture est directement corrélée au reclassement des encours, lié à l'introduction de la nouvelle définition du défaut sur une partie du portefeuille mentionnée précédemment.

Hors dossiers reclassés, le taux de couverture est resté globalement stable.

Application de la norme IFRS 9

Des modèles de provisionnement conformes à la norme IFRS9 ont été développés, en coordination avec les partenaires BNPP PF et SCF. Le provisionnement est donc désormais basé sur un modèle de perte de crédit attendue (ECL) prospective (forward looking) et l'ensemble des expositions y compris celles sans impayé est provisionné dès l'origine.



Les expositions sont désormais segmentées en 3 « stages », avec notamment le déclassement en stage 2 lorsque qu'une dégradation significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination.

Les modèles statistiques de risque ont été revus par une entité de validation indépendante, et l'ensemble du processus a été audité lors de la mise en place de la nouvelle norme. Un backtesting des modèles est produit régulièrement afin de s'assurer de leur stabilité et de leur performance.

1.11.4 POLITIQUE DE REFINANCEMENT

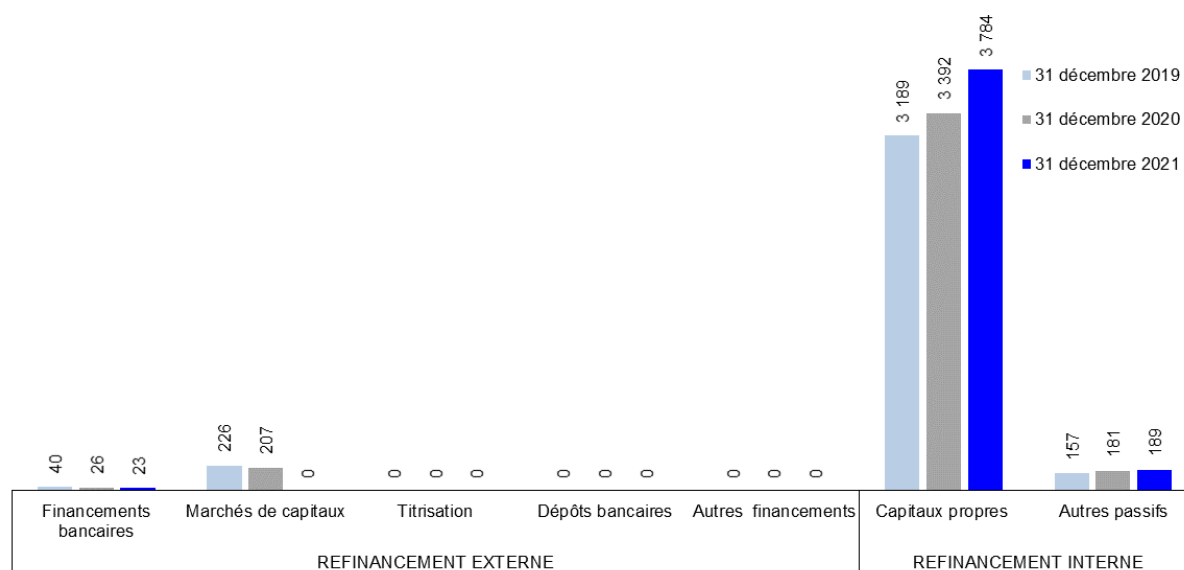
MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE


(en millions d'euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Financements bancaires	23	26	40
<i>Obligations + BMTN</i>	0	0	0
<i>EMTN</i>	0	204	223
<i>Autres</i>	0	3	3
Capitaux longs	0	207	226
<i>CD</i>	0	0	0
<i>BT</i>	0	0	0
<i>Autres</i>	0	0	0
Capitaux courts	0	0	0
Marchés de capitaux	0	207	226
Titrisation	0	0	0
Dépôts bancaires	0	0	0
Autres financements	0	0	0
Total refinancement externe	23	233	266
Capitaux propres	3 784	3 392	3 189
Autres passifs	189	181	157
Total Bilan	3 996	3 805	3 612

SOURCES DE FINANCEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMÉES NON TIRÉES)





Sur le périmètre en partenariat, les co-entreprises pilotent leur propre financement, avec dans la majorité des cas un engagement de refinancement du partenaire.

Sur le périmètre hors partenariat, BPF recourt à du refinancement bancaire local pour son activité au Mexique.

1.11.5 SECURITE DE LIQUIDITE

En dehors d'un financement local au Mexique, BPF n'ayant plus de financement externe significatif depuis le remboursement de son dernier emprunt obligataire en avril 2021, la sécurité de la liquidité repose désormais sur des placements liquides auprès de contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2021, la réserve de liquidité (liquidités placées disponibles) représentait 699 millions d'euros (cf. note 20) dont un total d'actifs liquides de grande qualité « high quality liquid assets » de 75 millions d'euros, avant pondération pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR). Le LCR consolidé de BPF au 31 décembre 2021 est de 478%.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, BPF détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 90 millions d'euros (cf. note 20).

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les trois éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par STELLANTIS de la majorité des actions BPF ;
- la perte par BPF de son statut bancaire ;
- le non-respect d'un ratio de fonds propre Common Equity Tier One pour un minimum de 11%.

1.11.6 NOTATIONS DE CREDITS

Depuis la mise en place de ses partenariats, BPF a décidé de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations.

1.12 FONDS PROPRES, RISQUES, PILIER 3

1.12.1 GESTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 3 784 millions d'euros, en augmentation de 392 millions par rapport aux 3 392 millions au 31 décembre 2020. La variation de 354 millions s'explique principalement par l'intégration du résultat net consolidé de l'année 2021 à hauteur de 412 millions d'euros, une distribution de réserves de 106 millions d'euros et par les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de 82 millions d'euros en 2021

(voir la partie 2.4 des comptes consolidés « Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires »).

1.12.1.1 FONDS PROPRES DE LA BANQUE

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans la note 1.C relative aux états financiers consolidés, à l'exception des sociétés d'assurances détenues à 100% par BPF, qui sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel, et en intégration globale dans le périmètre comptable (PSA services Ltd, PSA Insurance Ltd, PSA Life Insurance Ltd, PSA Insurance Manager Ltd et PCA Compania de Seguros S.A.).

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan Consolidé	Retraitements prudentiels ¹	Bilan Prudentiel
Actifs au 31 déc. 2021	3 996	-128	3 868
Caisse, banques centrales, CCP	499		499
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58	-58	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	455	-88	367
Prêts et créances sur la clientèle	28	0	28
Actifs d'impôts	4	-2	2
Comptes de régularisation et actifs divers	147	-81	66
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 718	125	2 843
Immobilisations	87	-24	63
Ecarts d'acquisition	0	0	0
Passifs au 31 déc. 2021	3 996	-128	3 868
Instruments dérivés de couverture	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	23	0	23
Dettes envers la clientèle	1	8	9
Dettes représentées par un titre	0	0	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0
Passifs d'impôts	8	-6	2
Comptes de régularisation et passifs divers	89	-41	48
Provisions techniques des contrats d'assurance	87	-87	0
Provisions	4	-1	3
Capitaux propres	3 784	-1	3 783

¹ Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel (sociétés d'assurances mises en équivalence).

En principe, les établissements assujettis doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, l'article 7 du CRR prévoit des possibilités d'exemption de la surveillance sur base individuelle et, le passage à CRD4 n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution avant le 1er janvier 2014. Banque PSA Finance, qui bénéficiait d'ores et déjà d'une exemption au suivi sur base individuelle, est donc uniquement assujettie à un suivi du ratio de solvabilité au niveau consolidé du groupe.

On notera par ailleurs qu'il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre les filiales détenues à 100% par Banque PSA Finance. S'agissant des co-entreprises avec les groupes Santander et BNP Paribas, l'accord des deux actionnaires est nécessaire.

Les fonds propres prudentiels d'une banque sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes. Ils sont calculés à partir des capitaux propres comptables après application de filtres réglementaires. Banque PSA Finance ne dispose que d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1, constitués des éléments suivants :

- Montant du capital social et des primes d'émission afférentes ;
- Résultats audités ;
- Report à nouveau ;
- Eléments du résultat, comptabilisés directement en capitaux propres ;
- Autres réserves.
- Les déductions et ajustements réglementaires effectués sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :
- Intérêts minoritaires ;

- Résultat non éligible, à savoir le résultat intégral du second semestre 2021 non audité et le dividende prévisionnel au titre du résultat du premier semestre 2021 ;
- Immobilisations incorporelles nettes. Depuis décembre 2020, en application du règlement délégué 2020/2176 publié en décembre 2020, une part des immobilisations incorporelles, plus précisément des logiciels déjà en cours d'amortissement, peut être rattachée en RWA au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.
- Gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- Corrections de valeur supplémentaires sur les actifs et passifs évalués à la juste valeur ;
- Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés ;
- Prêts subordonnés émis ;
- Titres de participations des entités mises en équivalence ou non consolidées. Une part de ces titres de participation, en deçà des seuils réglementaires, peut être rattachée en RWA au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels ;
- Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles. Une part peut être rattachée en RWA au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.

Les fonds propres prudentiels de BPF s'élèvent à 441 millions d'euros à fin 2021, contre 182 millions d'euros à fin 2020.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

(en millions d'euros)	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Capitaux propres comptables	3 784	3 392
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	-1	-1
Capitaux propres prudentiels	3 783	3 391
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat non éligible ¹	-266	-223
Titres de participation des entités non consolidées ou mises en équivalence (*)	-2 777	-2 693
Impôts différés actifs résultant de différences temporelles (*)	0	-1
Immobilisations incorporelles	-47	-40
Impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs	0	0
Réserve de couverture de flux de trésorerie	-1	-1
Prêts subordonnés aux entités mises en équivalence	-251	-251
Autres déductions prudentielles	0	0
Fonds propres prudentiels de catégorie 1 (*)	441	182

¹ En 2021, le résultat non éligible comprend le résultat intégral S2 2021 (-203 millions d'euros) et le projet de distribution de dividendes sur le résultat S1 2021 (-63 millions d'euros). En 2020, le résultat non éligible comprend le résultat intégral S2 2020 (-176 millions d'euros) et le projet de distribution de dividendes sur le résultat S1 2020 (-47 millions d'euros).

(*) Suite à un changement de la méthode de calcul des fonds propres prudentiels de BPF, en 2020, le montant des titres de participation déduits des fonds propres prudentiels en 2020 augmente de -51 millions d'euros et le montant des impôts différés actifs résultant de différences temporelles déduits des fonds propres prudentiels augmente de -1 million d'euros, ce qui fait un impact global de -52 millions d'euros. Ainsi, les fonds propres prudentiels au 31 décembre 2020 corrigé diminuent de -52 millions d'euros pour s'établir à 182 millions d'euros.

1.12.1.2 EXIGENCE DE FONDS PROPRES

Depuis décembre 2016, suite à la mise en œuvre de la coopération avec le groupe Santander et ainsi la réduction de son périmètre prudentiel, Banque PSA Finance n'utilise plus pour le calcul de ses exigences en fonds propres l'approche notation interne, mais exclusivement l'approche standard. Par ailleurs, le montant de la participation de BPF dans les co-entreprises mises en équivalence vient, conformément à la CRR et au-dessus des seuils réglementaires, en déduction des fonds propres prudentiels, au numérateur du calcul du ratio de solvabilité.

La mise en œuvre de la coopération de Banque PSA Finance avec le groupe Santander a conduit les entités incluses dans ce périmètre, à l'exception de la France, à revenir au traitement standard pour le calcul des exigences en fonds propres. Seule la co-entreprise française a obtenu de la BCE, courant 2017, l'autorisation permanente d'utiliser l'approche notation interne pour ses portefeuilles Retail (méthode avancée) et Corporate (méthode fondation).

Les outils pour le recueil et l'historisation des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit préexistants à la mise en place des co-entreprises ont été maintenus permettant la poursuite d'un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque de la Banque.

Le règlement de l'Union Européenne 2019/876 du 20 mai 2019 modifie la CRR du règlement 575/2013 et crée la CRR2. La CRR2 s'applique à partir du 28 juin 2021. Le ratio de solvabilité Bâle III de BPF a été peu impacté par la mise en place de la CRR2.

Dans le cadre de l'application de la réglementation Bâle III, BPF confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2021, le ratio de solvabilité Bâle III au titre du pilier I atteignait ainsi 107,8% contre 24,8% au 31 décembre 2020. Les fonds propres prudentiels Bâle III ressortaient à 441 millions d'euros, et les exigences de fonds propres s'établissaient à 33 millions d'euros.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES DU GROUPE

(en millions d'euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres
Risque de crédit (*)	299	24	501	40
Méthode standard (*)	299	24	501	40
Souverains	0	0	1	0
Etablissements de crédit	58	5	81	6
Entreprises	36	3	307	25
Clientèle de détail	0	0	0	0
Autres actifs ¹ (*)	205	16	112	9
Risque opérationnel (méthode standard)	15	1	25	2
Risque de marché	95	8	209	17
Total (*)	409	33	735	59
Fonds propres prudentiels		441		182
Ratio de Solvabilité (*)		107,8%		24,8%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%) (Pour information) ¹	166	13	69	5

¹ Les autres actifs dans le risque de crédit contiennent, entre autres, les montants inférieurs aux seuils de déductions qui sont pondérés à 250% dans le RWA.

(*) Suite à un changement de la méthode de calcul des fonds propres prudentiels de BPF (cf. tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels), le risque de crédit baisse de 127 millions d'euros en 2020 et passe à 501 millions d'euros. Le risque total diminue aussi de 127 millions d'euros et passe à 735 millions d'euros. En conséquence, le ratio de solvabilité en 2020 baisse de 2,3 points et passe à 24,8%.

Ratio de Levier

Le ratio de levier, correspondant au rapport non pondéré des expositions brutes (nets des déductions opérées pour la détermination des Fonds Propres Prudentiels) sur les fonds propres durs (Tier1), vise notamment à encadrer le recours excessif aux instruments de hors-bilan dans l'activité bancaire. L'Union Européenne demande une exigence minimale de 3% depuis la mise en place de la CRR2/CRD5 en juin dernier. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte a été mis en place afin de gérer toute prise de risque excessif.

Le ratio de levier est calculé selon les modalités de l'article 429 de la CRR n° 575/2013 et de sa mise à jour dans le règlement (UE) 2019/876 CRR2.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, L'Union Européenne, par la publication de la décision (UE) 2020/1306, autorisait une exclusion temporaire de certaines expositions vis-à-vis des banques centrales de l'Eurosystème pour le calcul du ratio, jusqu'au 28 juin 2021.

Cette décision est abrogée par la décision (UE) 2021/1074 de la Banque centrale européenne du 18 juin 2021 qui prolonge jusqu'au 31 mars 2022 l'autorisation d'exclure certaines expositions du ratio de levier.

Le ratio de levier calculé avec cette exclusion de 449 millions d'euros, s'élève à 125% au 31 décembre 2021 contre 34% au 31/12/2020 avec une exclusion de 174 millions d'euros. L'augmentation est principalement liée à l'augmentation des fonds propres prudentiels ainsi qu'à l'accroissement de l'exclusion temporaire.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le régime CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

RATIO DE LEVIER ET DETAIL DES EXPOSITIONS DE LEVIER

(en millions d'euros)	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Fonds propres prudentiels Catégorie 1 (*)	441	182
Total de l'actif selon les états financiers consolidés	3 996	3 805
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	-128	-127
Déductions prudentielles sur les Fonds propres CET1 (*)	-3 076	-2 986
Exclusion des Instruments dérivés de couverture non pris en compte dans le calcul des expositions Bilan	0	-1
Total Expositions au Bilan (*)	792	691
Application de la majoration sur dérivés mark-to-market	0	2
Coût de remplacement des transactions sur dérivés après compensation des appels de marge	0	0
Total Exposition sur les dérivés	0	2
Expositions relatives aux engagements donnés	42	33
Application des facteurs de conversion réglementaire	-31	-16
Total Exposition sur éléments de Hors Bilan	11	18
Total Exposition de levier (sans exclusion temporaire) (*)	803	711
Total Exclusion temporaire	-449	-174
Total Exposition de levier (avec exclusion temporaire) (*)	354	537
RATIO DE LEVIER (avec exclusion temporaire) (*)	125%	34%

(*) Les données au 31 décembre 2020 corrigées tiennent compte d'une augmentation de 52 millions d'euros des déductions prudentielles sur les fonds propres CET1 (cf explications, en bas du tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres, paragraphe 1.12.1.2). Cette augmentation engendre simultanément la diminution des fonds propres qui passent à 182 millions d'euros ainsi que celle de l'exposition de levier (avec exclusion temporaire) qui passe à 537 millions d'euros. Le ratio de levier au 31 décembre 2020 (avec exclusion temporaire) corrigé baisse de 6 points et passe à 34%.

Indicateurs clés

Conformément au Règlement (UE) n°2021/637, le format des tableaux du Pilier 3 au 31 décembre 2021 évolue selon les normes techniques de l'EBA (EBA/ITS/2020/04).

TABLEAU POUR LES INDICATEURS CLES (EU KM1)

<i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fonds propres disponibles (montants)			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (*)	441	182
2	Fonds propres de catégorie 1 (*)	441	182
3	Fonds propres totaux (*)	441	182
Montants d'exposition pondérés			
4	Montant total d'exposition au risque (*)	409	735
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%) (*)	107,8%	24,8%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (*)	107,8%	24,8%
7	Ratio de fonds propres totaux (%) (*)	107,8%	24,8%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autre que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,50%	0,50%
EU 7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,28%	0,28%
EU 7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,38%	0,38%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,50%	8,50%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,00%	0,00%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,50%	2,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,00%	11,00%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	0,00%	(**)

(en millions d'euros)

31 décembre 2021

31 décembre 2020

Ratio de levier			
13	Mesure de l'exposition totale (*)	354	537
14	Ratio de levier (%) (*)	125%	34%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,62%	(**)
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	0,35%	(**)
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	4,01%	(**)
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	(**)
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	4,01%	(**)
Ratio de couverture des besoins de liquidité			
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	75	80
EU 16a	Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	63	41
EU 16b	Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	568	519
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	16	10
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	478%	784%
Ratio de financement stable net			
18	Financement stable disponible total	3 787	(**)
19	Financement stable requis total	3 237	(**)
20	Ratio NSFR (%)	117,0%	(**)

(*) Les chiffres 2020 ici sont les données corrigées telles qu'elles figurent dans les tableaux "tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres", "exigences de fonds propres" et "ratio de levier".

(**) Ces données n'existaient pas au 31.12.2020, avant la mise en place de la CRR2 en juin 2021.

1.12.2 SYNTHÈSE SUR LES ACTIFS GREVES

BPF ne dispose pas d'actif grevé au 31 décembre 2021.



1.12.3 FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de BPF font partie intégrante de la Gestion des Risques dont le responsable est membre du Comité de direction de la banque. Il rend également régulièrement compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques, au Comité Management des Risques et autant que de besoin aux Comités des opérations ad hoc au sein de la banque.

La gouvernance des risques couvre notamment :

- Le recensement des risques liés à l'activité déployée par la banque et l'évaluation de leur criticité, compte tenu des dispositifs de contrôle et de surveillance mis en place au premier niveau par les entités opérationnelles et au deuxième niveau par le contrôle permanent et l'oversight,
- La fixation du niveau de risque acceptable et le pilotage de ces risques, formalisé et suivi dans le Tableau de Bord d'Appétit au Risque de BPF, validé par le Comité Management des Risques, le Comité d'Audit et des Risques, puis approuvé par le Conseil d'Administration,
- La validation des méthodes ou modèles de mesure,
- La mise en œuvre de stress-tests et/ou de dispositifs d'atténuation des risques tels que demandés ou recommandés par la réglementation (ICAAP, ILAAP, PUL, Plan Préventif de Rétablissement, ...) qui sont approuvés ou portés à la connaissance du Conseil d'Administration de la Banque selon les cas.

Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités : le Comité Management des Risques (bimestriel), le Comité ALM (mensuel), le Comité Modèles (bimestriel) et le Comité d'Audit et des Risques (trimestriel). Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit parties prenantes à ces Comités, soit informés de leur teneur.

La surveillance des risques au sein des Coopérations avec SCF et BNPP PF est assurée par des Comités paritaires entre BPF et ses partenaires, et est déclinée au sein de chaque JV et entité locale dans des Comités Risques locaux.

1.12.3.1 RISQUE DE CREDIT

Facteurs de risque

Il est lié à l'incapacité d'un client à faire face au paiement de ses obligations.

En ce qui concerne les opérations sur les activités PCDF, BPF ne supporte pas contractuellement de risque de valeur résiduelle, sauf au

Royaume-Uni où la réglementation offre la possibilité aux clients particuliers (ventes à crédit) de demander le rachat de leur véhicule par le prêteur dans certaines conditions.

En ce qui concerne les opérations sur les activités OVF, le risque de valeur résiduelle que supporte BPF est très limité dans l'ensemble des pays y compris en Allemagne et au Royaume Uni. Ce risque fait l'objet d'un contrôle rapproché.

Indépendamment d'une politique d'acceptation prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient, tant pour le niveau des défauts que pour la valeur de marché des véhicules repris.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et chaque mois pour les financements en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail).

Dans le cadre du partenariat avec Santander Consumer Finance (SCF) en Europe pour les activités de financement des marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles, les modèles internes font l'objet de revues régulières par les différentes équipes risques de SCF pour s'assurer de la stabilité de leur performance dans le temps.


Dans le cadre du partenariat avec BNPP Personal Finance (BNPP PF) en Europe pour les activités de financement des marques Opel et Vauxhall les modèles internes ont été revus et adaptés en liaison avec les équipes de BNPP PF notamment pour le Corporate.

Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste.

Pour les portefeuilles Corporate, les décisions d'octroi reposent sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux, et pour les encours les plus élevés, sur la décision soit des Comités du Groupe Santander pour les filiales de PCDF soit des Comités de BNPP PF pour les filiales d'OVF.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS, les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés deux fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés.



Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur une offre produit, proposée par les filiales et validée dans différents comités ad hoc qui fixent notamment la nature juridique du produit, sa durée maximale, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ainsi que les garanties conditionnant l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés :

- La fixation de lignes de crédit, et des durées de validité associées ;
- Des dispositifs collectifs de garantie ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires;
- Un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement;
- Un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- Des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents

d'immatriculation et enfin, des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail réalisée mensuellement concerne notamment :

- L'évolution de la qualité de la demande de financement et de la qualité de la production de financements ;
- Les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- Les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Le Comité Management des Risques, le Comité Modèles et le Comité d'Audit et des Risques sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de BPF. Le Comité Modèles est également l'instance où sont validés les modèles de mesure des risques.

Les expositions de BPF au risque de crédit, traitées intégralement en méthode standard depuis le 1er juillet 2016, proviennent de la valeur comptable des actifs, des éléments de hors bilan et des lignes autorisées mais non encore tirées sur les concessionnaires automobiles. Ces actifs sont retraités des dépréciations et des éléments déjà déduits des fonds propres prudentiels.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE ET PAR PORTEFEUILLE DES EXPOSITION BRUTES DU GROUPE BPF AU 31 DECEMBRE 2021

(en millions d'euros)	Banques et Administrations	Entreprises	Dont SME	Retail	Dont SME	Autres catégories	Total	Répartition en %
France	652	8	0	0	0	104	764	92%
Europe (hors France)	1	0	0	0	0	0	1	0%
Amérique Latine	5	62	0	0	0	1	68	8%
Reste du monde	1	0	0	0	0	0	1	0%
Total général	659	70	0	0	0	105	834	100%
Répartition en %	79%	8%	0%	0%	0%	13%	100%	

VENTILATION PAR ECHEANCE RESIDUELLE DES EXPOSITIONS BILAN DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2021

(en millions d'euros)	Banques et Administrations	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total Expositions Bilan
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	615	22	0	26	663
de 3 mois à 1 an	0	6	0	1	7
de 1 an à 5 ans	0	0	0	40	40
Supérieure à 5 ans	0	0	0	3 158	3 158
Total général	615	28	0	3 225	3 868

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2021

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustements pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes de provisions
Banques et Administrations	659	0	0	0	659
Entreprises	70	0	0	0	70
Retail	0	0	0	0	0
Autres catégories	105	0	0	0	105
Total général	834	0	0	0	834

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2021

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustements pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes des provisions
France	764	0	0	0	764
Europe (hors France)	1	0	0	0	1
Amérique Latine	68	0	0	0	68
Reste du monde	1	0	0	0	1
Total général	834	0	0	0	834

DETAIL DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CREDIT AU 31 DECEMBRE 2021

(en millions d'euros)	Banques et Administrations	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total général
Expositions brutes	659	70	0	105	834
Expositions Bilan	658	29	0	105	792
Expositions Hors Bilan	1	41	0	0	42
Provisions	0	0	0	0	0
Sûretés réelles	0	0	0	0	0
CCF moyen du Hors Bilan	100%	17%	-	-	18%
Valeur exposée au risque	659	36	0	105	800
RWA	58	36	0	205	299
RW Moyen	9%	100%	0%	195%	37%

1.12.3.2 RISQUES FINANCIERS ET RISQUE DE MARCHE

L'ensemble des principes évoqués par la suite concerne les entités contrôlées directement par BPF. La gestion des risques des sociétés communes entre BPF et Santander et entre BPF et BNPP PF est réalisée pays par pays par chaque société commune sous la supervision des actionnaires, selon la gouvernance mise en place lors de la création du partenariat avec le groupe Santander et avec le groupe BNPP.

Risque de liquidité

Facteurs de risque


Le risque de liquidité auquel BPF est soumis dépend de :

- La situation des marchés financiers ;
- La capacité des banques partenaires (en Europe, Santander Consumer Finance pour les activités Peugeot, Citroën, DS Automobiles et BNPP PF pour Opel et Vauxhall, en Argentine BBVA, etc.) à honorer leur engagement de refinancer les co-entreprises respectives.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Pour les co-entreprises, la maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- L'adossement de la plupart des filiales ou co-entreprises de Banque PSA Finance à un partenaire de premier rang assurant le refinancement : Santander Consumer Finance pour les activités Peugeot Citroën DS Automobiles en Europe, BNPP pour les activités Opel Vauxhall en Europe, Santander au Brésil, BBVA en Argentine, etc.
- Une politique définie à chaque fois avec la banque partenaire mais qui en général est fondée sur une structure de fonds propres adéquate et une diversification des sources de financements externes selon les co-entreprises : titrisations, collecte de dépôts, émissions obligataires, etc.).



La définition d'indicateurs de risque de liquidité et de seuils associés, en complément des ratios réglementaires selon les juridictions applicables (LCR ou équivalents locaux hors d'Europe), permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de BPF à l'instant « t » et dans un proche avenir.

Pour le périmètre hors partenariat, la maîtrise du risque de liquidité repose sur une politique imposant la recherche de placements liquides auprès de contreparties de premier rang.

La mesure et la surveillance du risque sont fondées sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois, des indicateurs de risque ainsi que sur la tenue de Comités ALM mensuels au sein de chaque co-entreprise et à l'échelle de BPF, qui suivent la mise en œuvre de la politique générale définie, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité et d'un Comité Management des Risques de BPF.

Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

La politique de BPF vise à mesurer, encadrer par des limites dans le cadre de stress scenario et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif de son bilan. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios.

Au 31 décembre 2021, la sensibilité à une hausse de 2% de l'ensemble de la courbe des taux représenterait un résultat négatif de 3,6 millions d'euros. Au cours de l'année 2021, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé entre - 3 millions d'euros et - 3,8 millions d'euros.

La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets :

- Une définition de la politique générale ;
- Des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- La simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- L'utilisation d'instruments dérivés.

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité ALM (Asset Liability Management) mensuel et le Comité Management des Risques de BPF suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations de placement.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les opérations de placement sont effectuées sous forme d'OPCVM ou de dépôts bancaires auprès de banques de premier rang.

Les utilisations des limites de BPF sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité ALM de BPF ainsi que lors des Comités Management des Risques.

Risque de change

Facteurs de risque

BPF est soumis à deux natures de risque de change :

- Le risque de change structurel (au 31 décembre 2021, la position de change structurelle s'élève à 94 millions d'euros) ;
- Le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2021, la position de change opérationnelle s'élève à - 1,0 million d'euros).



Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dument cernées peuvent ne pas être couvertes.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de BPF lors de chaque Comité ALM mensuel, Comité d'Audit et des Risques et Comité Management des Risques de BPF.

Risques de marché

BPF a pour politique de ne pas être en situation de risque de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour but de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme. BPF s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

1.12.3.3 RISQUE DE CONCENTRATION

Facteurs de risque

BPF est soumise à plusieurs natures de risque de concentration, principalement :

- Le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- Le risque de concentration sur les opérations de placement.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle de crédit et de concentration sur les opérations de placement.

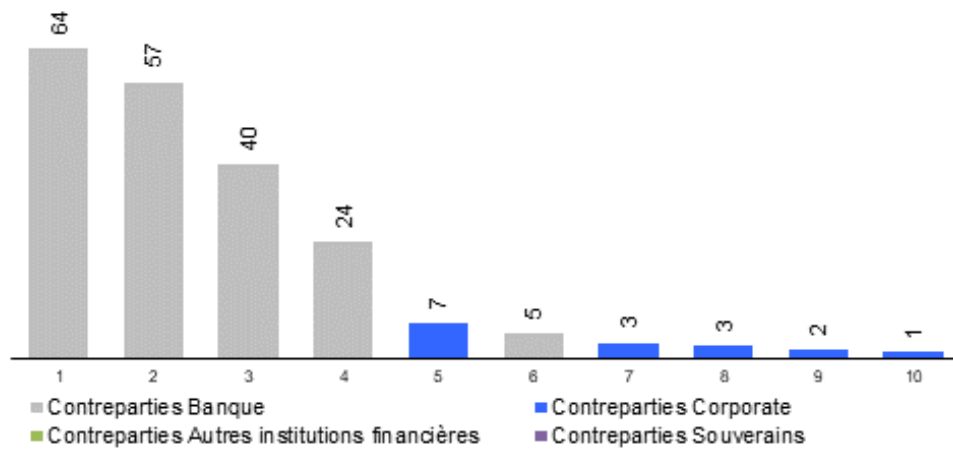
La surveillance de ces limites est présentée à fréquence bimensuelle au Comité Management des Risques de Banque PSA Finance.

Au 31 décembre 2021, les engagements de BPF envers STELLANTIS s'élèvent à 7 millions d'euros soit 1,6% des fonds propres prudentiels.

A cette même date, les 10 principaux engagements de BPF, hors ceux sur le Groupe, représentent un montant total de 206 millions d'euros soit 46,8 % des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie, ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 190 millions d'euros / 43,1 % des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors STELLANTIS) : 16 millions d'euros / 3,7 % des fonds propres prudentiels ;
- Contreparties Autres institutions : 0 million d'euros ;
- Contreparties Souverains : 0 million d'euros.

LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT (MONTANTS EXPRIMES EN MILLIONS D'EUROS, HORS GROUPE)



1.12.3.4 RISQUE OPERATIONNEL

Définition et facteurs de risque

BPF définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la Banque et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris des événements à faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

BPF est exposée à un risque d'incident sur les sept familles bâloises de risque opérationnel :

- Fraude interne;
- Fraude externe;
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail;
- Clients, produits et pratiques commerciales;
- Dommages aux actifs corporels;
- Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes;
- Exécution, livraison et gestion des processus.

BPF est principalement exposée à des risques opérationnels de fraude externe en relation avec le risque de crédit, des dysfonctionnements de systèmes, et dans une moindre mesure d'exécution et de gestion des processus.

L'identification des risques opérationnels s'appuie sur les processus de chacune des activités de la banque et est formalisée par une cartographie des risques opérationnels déclinée sur l'ensemble des activités de la banque, dans laquelle chaque risque est associé à un ou plusieurs dispositifs de contrôle.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise et d'atténuation du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de premier niveau par les opérationnels et de second niveau par les fonctions de contrôle permanent.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est très largement commun à BPF et aux JVs détenues en partenariat avec SCF. Il est toutefois soumis à une gouvernance propre de part et d'autre qui est en particulier assurée par un Comité de management des risques et un Comité d'Audit et des Risques côté BPF, et par un Global Risk Committee dans le cadre de la coopération avec SCF. Le dispositif de gestion des risques opérationnels de l'activité OVF repose sur des fondamentaux semblables, mais il mobilise des outils (cartographies, systèmes d'information) propres au périmètre concerné. En matière de risques opérationnels sur le périmètre OVF, la gouvernance relève du Risk and Collection Committee.

1.12.3.5 RISQUE DE MODELE

Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de modèle principalement sur les modèles d'acceptation et de provisionnement, résultant d'erreurs de développement, de mise en œuvre ou d'utilisation des modèles, ainsi que d'une qualité des données insuffisante.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La vérification de la performance des modèles est réalisée dans le cadre d'un backtesting régulier dont les résultats sont présentés au comité modèle qui se tient tous les deux mois, ainsi que dans le cadre d'audits.

1.12.3.6 RISQUE DE NON-CONFORMITE

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire qui recense et analyse les évolutions de textes ainsi que les lignes directrices et les sanctions émanant des autorités. A l'issue de ces analyses, les impacts sur le périmètre d'activité de la banque, ses processus, son organisation, ses systèmes d'information, et plus généralement sur son modèle économique sont évalués et des plans d'action mis en œuvre.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via des procédures, instructions et modes opératoires, la formation des collaborateurs et la mise à disposition d'outils informatiques adaptés, notamment pour la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement. Chacune des filiales BPF et chacune des entités en partenariat avec Santander évalue trimestriellement l'efficacité de ses mesures préventives et de contrôle ainsi que son niveau de risque résiduel au moyen d'un certificat de conformité présenté à la direction de l'unité et communiqué au siège. Des analyses contradictoires menées au siège en corroborent le niveau de risque, et une vision consolidée est présentée aux Comités Conformité de BPF organisés de façon trimestrielle. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec Santander, le risque de non-conformité des entités communes est surveillé mensuellement lors de Comités du Partenariat BPF/SCF.

La surveillance du risque de non-conformité des activités en partenariat avec BNPP PF fait l'objet d'un dispositif propre contrôlé trimestriellement par le comité de conformité OVF auquel participent notamment la Direction Générale de ces activités ainsi que chacun des partenaires. Des réunions Conformité mensuelles assurent en complément un suivi rapproché des actions convenues lors des comités trimestriels.

1.12.3.7 RISQUE DE REPUTATION

Définition et facteurs de risque

Pour BPF le risque de réputation se décompose en :

- Un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- Une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure liée à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- Le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- Le respect de la réglementation de protection des données personnelles (RGPD) ;
- La validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- Le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;

- La validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- Le dispositif d'alerte professionnelle.

Les certificats trimestriels de contrôle de conformité prévoient un chapitre dédié au risque de réputation.

1.12.3.8 RISQUE DES ACTIVITES D'ASSURANCES ET DE SERVICES

STELLANTIS Insurance exerce une activité d'assureur au travers de ses quatre compagnies d'assurance, dont deux « vie » et deux « non-vie », qui proposent des contrats d'assurance vendus avec les contrats de financement.

Définition et facteurs de risque

L'activité Assureur de STELLANTIS Insurance est exposée à quatre types de risques :

- Les risques opérationnels et réglementaires, par exemple les risques liés aux actes de présentation d'offres d'assurance et actes de vente et de gestion de produits d'assurance ;
- Le risque de souscription des contrats ;
- Les risques financiers incluant notamment le risque de contrepartie ;
- Les risques stratégiques.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les politiques de souscription, de vente de produits d'assurance et de gestion des sinistres sont encadrées par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés mensuellement en Comité Technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisées. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des assurances et sont revues par un actuaire externe. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques.

Sur l'ensemble de la gamme produit, la sinistralité et toutes mesures (modification de garantie, règles de souscription) pouvant impacter la charge sinistrante sont revues et validées par le Comité Technique.

Pour les produits pesant un certain poids dans la production, une surveillance de portefeuille est également réalisée et ses conclusions partagées et discutées lors du Comité Technique.

Les règles de distribution d'assurances dans chaque pays sont vérifiées et leur implémentation est obligatoire avant le lancement de tout nouveau produit. Des contrôles et audits réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Le Pôle assurance, assisté par un réseau d'avocats locaux, effectue une veille juridique, afin de resserrer au plus près la surveillance et la vigilance sur le sujet.

Enfin, les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l'offre et aux souscriptions sont revus lors des réunions du Comité Marketing et Commerce Assurance (« Insurance Marketing & Commercial Committee », « IMCC » en anglais) tenues mensuellement et sont discutés avec les Responsables Assurance de chaque filiale et succursale de BPF.

Les conclusions de tous ces contrôles sont systématiquement présentées, analysées et discutées lors des réunions du Conseil d'Administration de PSA Insurance.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement respectueuse des critères RSE et qui s'organise en identifiant les risques spécifiques et définissant des limites de risque dans le portefeuille d'investissement. Cette politique comprend :

- Des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
- Des placements à court et moyen terme principalement sous forme de « UCITS » de droit français, espagnol et luxembourgeois et de titrisation ;
- Une durée maximale des placements qui n'excède pas cinq ans ;
- Une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
- Des stress scénarios.

Les règles Solvency 2 entrées en vigueur en 2016 et les ratios prudentiels de solvabilité font l'objet d'un suivi mensuel permettant de vérifier le respect des ratios de solvabilité des sociétés. Les procédures locales des sociétés vont au-delà des exigences du régulateur MFSA (Malta Financial Services Authority) qui prévoient un suivi et un reporting trimestriel. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement et à chaque Comité Solvabilité II (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

Les risques stratégiques sont présentés et revus régulièrement lors des différents comités mentionnés ci-dessus lors desquels sont également discutés les facteurs macro et micro pouvant affecter les risques stratégiques des compagnies.

Les risques opérationnels et réglementaires sont discutés lors du comité de conformité et de contrôle.

Enfin, tous ces risques sont revus par le comité de gestion des risques « Risk Management Committee » et communiqués au Conseil d'Administration.



1.12.3.9 RISQUE STRATEGIQUE

Facteurs de risque

Les facteurs de risque pouvant affecter la capacité de BPF à mettre en œuvre sa stratégie de développement sont liés à son modèle d'activité de captive automobile ainsi qu'au contexte économique, réglementaire et concurrentiel :

- Les volumes de ventes des marques de STELLANTIS et leur politique marketing ;
- Les évolutions réglementaires ou fiscales sur le niveau des émissions ainsi que les restrictions de circulations en milieu urbain ;
- Le positionnement concurrentiel de BPF en terme de produit et d'offre de services.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les différents facteurs de risque et leurs impacts sont intégrés dans le cadre de l'exercice budgétaire et du plan à moyen terme. Ils font également l'objet des scénarios de stress comportant des hypothèses sévères sur le constructeur et sur l'environnement économique dans le plan préventif de rétablissement actualisé chaque année et communiqué au régulateur.



1.13 CONTRÔLE INTERNE

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par BPF s'articule autour de trois niveaux de contrôle, avec un premier niveau de contrôle ayant pour cadre les unités opérationnelles, un second niveau assuré par des agents dédiés à ce second niveau de contrôle, et un troisième niveau, qui constitue le contrôle périodique et est assuré par la fonction d'audit interne.

BPF a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. Cette charte de contrôle interne fixe les organisations, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la Banque. Elle a été modifiée en 2021 afin de prendre en compte les évolutions apportées à l'arrêté précité du 3 novembre 2014 par les arrêtés des 22 décembre 2020, 6 janvier 2021 et 25 février 2021.

1.13.1 LE DISPOSITIF DU CONTROLE PERMANENT

1.13.1.1 LES CONTROLES DE PREMIER NIVEAU, SOCLE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les divers contrôles à effectuer, ou par des agents réalisant des tâches de supervision au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau sont eux-mêmes contrôlés par les fonctions de contrôle permanent dédiées (contrôles de second niveau).

1.13.1.2 LE CONTROLE PERMANENT

Sur le périmètre contrôlé par BPF (constitué des sociétés sur lesquelles BPF détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire)


Les fonctions de contrôle permanent dédiées, qui couvrent les sociétés financières, les entités Assurance et les structures centrales, y compris celui des prestations assurées par le Groupe pour le compte de BPF, sont organisées autour des trois pôles suivants :

- Contrôle de la conformité ;
- Contrôle financier et comptable ;
- Contrôle des activités opérationnelles et informatiques.

La fonction de vérification de la conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative et assure le pilotage du dispositif anticorruption. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les deux autres pôles sont regroupés au sein d'un département de contrôle interne de second niveau qui a pour missions d'assurer le contrôle des risques financiers et comptables d'une part, et des risques liés aux activités opérationnelles et informatiques d'autre part. Ces contrôles consistent en :

- L'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels assuré par les dispositifs de contrôle de premier niveau mis en œuvre dans les structures centrales et les filiales de la Banque, ainsi que chez les prestataires ;
- L'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures de la Banque, l'animation d'un dispositif de certification des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs puis sont challengés par les fonctions de contrôle des risques opérationnels ;
- La formalisation et le suivi des recommandations ;
- La collecte, l'analyse des incidents informatiques.



Ces trois pôles s'appuient sur une cartographie des risques recensant l'ensemble des risques opérationnels et de conformité auxquels la Banque est exposée et permettent de surveiller la robustesse du dispositif de contrôle de BPF, en mettant en regard les risques identifiés, les pertes liées à ces risques (lesquelles sont recensées et suivies sous la responsabilité de la fonction Risques), les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat des contrôles de deuxième niveau.

Sur le périmètre du partenariat avec Santander

Les fondamentaux décrits précédemment (trois niveaux de contrôle, approche par les risques cartographiés, mise en œuvre de certificats, émission de recommandations...) s'appliquent également sur le périmètre du partenariat.

Le dispositif de contrôle de la conformité comprend également des procédures communes : « Code of conduct », « Whistleblowing policy », « Monitoring Inspections and other communications with supervisory authorities SCF-PSA JVs » (laquelle définit comment les coentreprises doivent gérer leurs interactions avec les régulateurs et superviseurs).

Le dispositif mis en place dans le cadre du partenariat est supervisé par un Comité de conformité du partenariat mensuel (ne se substituant pas au Comité de conformité propre à BPF).

S'agissant des fonctions de contrôle des risques liés aux activités financières et comptables d'une part, et des activités opérationnelles et informatiques d'autre part, un document intitulé « Internal control and operational risks functions reference model » approuvé par le Global Risk Committee (GRC) de la coopération définit notamment :

- La gouvernance (celle-ci est assurée d'une part au niveau central par le Global Risk Committee, qui exerce un rôle de supervision de l'ensemble du dispositif et, d'autre part, au niveau local par les Comités des risques locaux de chacune des JV) ;
- L'organisation cible ;
- Les responsabilités des fonctions « Internal control » et « operational risks » au niveau central (BPF et SCF) et local (JV). Les activités opérationnelles des JV sont contrôlées par les corps de contrôle de second niveau de ces dernières, dans le cadre méthodologique défini par - et sous la surveillance de - la fonction contrôle permanent de BPF.

Sur le périmètre du partenariat avec BNPP PF

Le contrôle interne des entités OVF repose, à l'instar de ce qui a été décrit précédemment pour BPF, sur trois lignes de défense, dont :

- Une seconde ligne de défense mobilisant des contrôleurs dédiés présents localement dans les entités OVF et dont les travaux sont suivis par les corps de contrôle centraux de BNP PF et de BPF ;
- Une troisième ligne de défense assurée par l'audit de BNPP PF, le cas échéant en coopération par l'Inspection Générale de BNPP, et dont les résultats sont partagés avec BPF.

Ce dispositif est supervisé par les instances dédiées suivantes, créées dans le cadre du partenariat :

- Un « Audit committee » ;
- Un « Risk and collection committee » qui est notamment en charge du management des risques opérationnels et des politiques, contrôles et suivis des mesures correctives y afférents ;
- Un « Compliance committee ».

1.13.2 LE DISPOSITIF DE CONTROLE PERIODIQUE


Le contrôle de troisième niveau est assuré par la fonction d'audit interne et a pour objet de vérifier la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit interne sous la forme de missions ponctuelles, selon un plan pluriannuel d'audit construit à partir d'une approche par les risques et couvrant l'ensemble des activités, organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance, sous une durée maximale de cinq ans.

1.13.3 LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF PAR L'ORGANE DE SURVEILLANCE

Le dispositif de contrôle interne est suivi par l'organe de surveillance (Conseil d'Administration de BPF), notamment au travers de la tenue de Comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents.



Le Comité d'Audit et des Risques se réunit au moins quatre fois par an.

Le Comité d'Audit et des Risques de la Banque priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles identifiées lors des contrôles.

Le Comité d'Audit et des Risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le Comité d'Audit et des Risques passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du Groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le Comité peut demander à consulter le Président de BPF, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Des réunions régulières entre le Président du Comité d'Audit et des Risques et les représentants des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent, de vérification de la conformité et de gestion des risques sont organisées, sans la présence de la direction de BPF.

La Direction (Dirigeants effectifs au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion du contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, le Directeur général de BPF a été désigné en tant que Dirigeant effectif responsable de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent de deuxième niveau ainsi que du contrôle périodique assuré par la fonction d'audit interne.

1.13.4 LA BASE ORGANISATIONNELLE DU CONTROLE INTERNE DE LA BANQUE

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du Comité d'Audit et des Risques trimestriel ou dans le cadre de Comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces Comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.



1.14 ACTIONNARIAT

1.14.1 CAPITAL

BPF est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 2-10 Boulevard de L'Europe, 78300 Poissy, en France. BPF est agréée en tant qu'établissement de crédit et est soumise au contrôle du régulateur bancaire français (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dans le cadre de la supervision indirecte exercée par la Banque Centrale Européenne au titre du mécanisme européen de surveillance unique (MSU) ; le Groupe BPF mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de succursales et filiales. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Le capital social de BPF s'élève à 199 619 936 euros. Il est réparti entre 12 476 246 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

Depuis l'absorption de Peugeot S.A. intervenue le 16 janvier 2021 dans le cadre de la création de STELLANTIS, le capital de BPF est détenu par la société Stellantis N.V. (soit 9 348 180 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par Stellantis N.V., à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 2 002 862 actions soit 16,05% du capital de BPF) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 125 203 actions soit 9,02% du capital de BPF). 1 action est également détenue individuellement par 1 membre du Conseil d'Administration.

1.14.2 CONVENTIONS INTRA-GROUPE

BPF a des liens contractuels avec des sociétés de STELLANTIS, qui réalisent des prestations de services de soutien au groupe BPF, au titre d'un contrat de service portant notamment sur la gestion du refinancement, de la trésorerie, des risques de liquidité, de taux, de change et de contrepartie. Ces sociétés fournissent également une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux, ainsi que de prestations de services informatiques et de gestion des achats externes. Par ailleurs, BPF et ses sociétés affiliées bénéficient de licences d'utilisation de marques leur permettant d'offrir aux clients leurs produits et/ou services sous les marques de STELLANTIS.

Les sociétés susvisées sont rémunérées via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe BPF à ce titre en 2021 se sont élevés à 99,9 millions d'euros.

1.14.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2022

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021 s'élevant à 351 251 180,35 euros au report à nouveau, qui, en conséquence, s'élèvera à 1.666.059.059,76 euros.

1.14.4 INFORMATION SUR L'ORGANE DE SURVEILLANCE

1.14.4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

BPF est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 65 ans (71 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 6 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés de STELLANTIS reçoivent une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur (ex-jetons de présence), les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de BPF et s'assure de sa mise en œuvre effective par les membres de la Direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de BPF et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

Liste des mandats exercés sur l'exercice 2021 et liste des mandats ayant pris fin sur l'exercice 2021, par les Administrateurs de Banque PSA Finance et les Représentants Permanents d'Administrateurs

Philippe DE ROVIRA

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

Depuis le 22 février 2021

Echéance du mandat : 2026

Né le 8 juin 1973

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Président et Membre du Conseil de Surveillance

- Autobiz

Président du Conseil d'Administration

- Fidis S.p.A

Administrateur

- FCA BANK S.p.A.
- Peugeot Distribution Service

Membre du Comité Stratégique

- ARAMIS Group

Représentant permanent de Stellantis N.V.

- Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2021

Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'Administration de Banque PSA Finance
- Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot

Administrateur

- Automobiles Citroën
- Faurecia
- Automotive Cells Company
- Stellantis International S.A. (Suisse)

Membre du Conseil de Surveillance

- Opel Automobile GmbH

Olivier BOURGES

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

Début de mandat : 29 septembre 2016

Fin du mandat : 22 février 2021

Né le 24 décembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Président du Conseil de Surveillance

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Company Ltd

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Management Company Co Ltd (Wuhan)

Administrateur

- PCMA Holding BV
- Automotive Cells Company SE
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd
- FCA US LLC

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2021

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Banque PSA Finance

Membre du Directoire

- Peugeot S.A.

Rémy BAYLE**Directeur Général et Administrateur**

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat : 2027

Né le 26 décembre 1961

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2021**Membre du Conseil et Vice-Président**

- Association française des Sociétés Financières (ASF)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie pour la location de véhicules – CLV

Vice-Président et Administrateur

- Opel Bank S.A. (France)

Administrateur

- PSA Banque France (ex SOFIB)

Brigitte COURTEHOUX**Administrateur**

Début de mandat : 22 février 2019

Echéance du mandat : 2027

Née le 10 juillet 1971

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2021**Président et Administrateur**

- Free2move Iberia S.A.U

Président

- Free2move SAS

Membre du Conseil de surveillance

- Opel Automobile GmbH

Administrateur

- Free2move North America, Inc
- Free2move eSolutions S.P.A.

Catherine PARISET**Administrateur - Président des Comités des Nominations et des Rémunérations – Membre du Comité d'Audit et des Risques**

Début de mandat : 22 février 2019

Echéance du mandat : 2024

Née le 22 août 1953

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2021**Administrateur Indépendant**

- Natixis
- Generali IA
- Generali Vie

Laurent GARIN**Administrateur - Président du Comité d'Audit et des Risques – Membre des Comités des Nominations et des Rémunérations**

Début de mandat : 17 avril 2018

Echéance du mandat : 2024

Né le 7 avril 1955

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2021**Aucun autre mandat.**

Peugeot S.A.**Administrateur**

Début de mandat : 15 décembre 1982

Fin de mandat : 16 janvier 2021 (du fait de l'absorption de Peugeot S.A. par FCA N.V., devenue Stellantis N.V.)

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2021**Administrateur**

- Banque PSA Finance
- Automobiles Citroën
- ANSA
- Automobiles Peugeot
- GIE PSA Trésorerie

Membre fondateur

- GIE PSA Peugeot Citroën

Automobiles Peugeot**Administrateur**

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2021**Administrateur**

- GLM1
- SOPRIAM (Maroc)
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime
- Peugeot Citroën Production Algérie SPA
- Peugeot Algérie

Gérant associé

- Peugeot Média Production SNC

Jean-Philippe IMPARATO**Représentant permanent d'Automobiles Peugeot**

Depuis le 29 septembre 2016

Jusqu'au 22 février 2021

Né le 27 août 1966

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2021**Président Directeur Général et Administrateur**

- Automobiles Peugeot

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

- Conseil d'Administration de Banque PSA Finance

Président et Administrateur

- Peugeot Distribution Service
- PSA Retail Italia S.P.A.

Membre du Conseil de Surveillance

- Citroën Nederland B.V.

Administrateur

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd
- Peugeot Motor Company
- PSA Retail UK Limited
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Company Ltd
- PSAG Automobiles Comercial Espana, S.A.
- PSAR Portugal S.A.

Linda JACKSON**Représentant permanent d'Automobiles Peugeot**

Depuis le 22 février 2021

Née le 19 novembre 1958

Autres mandats exercés lors de l'exercice 2021**Président-Directeur Général**

- Automobiles Peugeot

Président du Conseil d'Administration

- PSA Retail Italia SPA

Administrateur

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Company Ltd
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd
- PSAG Automoviles Comercial Espana, S.A.
- ARAMIS GROUP

**Liste des mandats exercés en 2021 par le Directeur Général
Délégué non Administrateur de Banque PSA Finance**

Hélène BOUTELEAU

Directeur Général Délégué

Début de mandat : 31 mars 2021

Echéance du mandat : 2027

Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général

Née le 22 juillet 1975

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Bank Deutschland GmbH

Administrateur

- Opel Bank SA
- PSA Finance UK Ltd
- PSA Financial Services Spain EFC, SA
- PSA Banque France
- CREDIPAR
- Banca PSA Italia S.p.A.

Arnaud de LAMOTHE

Directeur Général Délégué

Début de mandat : 1er février 2017

Fin du mandat : 31 mars 2021

Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général

Né le 24 septembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Administrateur

- Opel Bank S.A.

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2021

Président et Administrateur

- Bank PSA Finance Rus (Russie)
- PSA Financial Services Spain EFC SA

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Bank Deutschland GmbH

Administrateur

- PSA Banque France
- CREDIPAR
- PSA Finance UK Ltd

Directeur Général Délégué

- Banque PSA Finance

1.14.4.2 COMITES

A. LE COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Au 1^{er} janvier 2022, le Comité d'Audit et des Risques est constitué des membres suivants :

<u>Nom</u>	<u>Fonction au sein de STELLANTIS</u>
Laurent GARIN, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Catherine PARISET	Administrateur de Banque PSA Finance

B. LE COMITE DES NOMINATIONS

<u>Nom</u>	<u>Fonction au sein de STELLANTIS</u>
Catherine PARISET, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Laurent GARIN	Administrateur de Banque PSA Finance
Philippe de ROVIRA	Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Chief Affiliates Officer de STELLANTIS

C. LE COMITE DES REMUNERATIONS

<u>Nom</u>	<u>Fonction au sein de STELLANTIS</u>
Catherine PARISET, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Laurent GARIN	Administrateur de Banque PSA Finance
Philippe de ROVIRA	Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Chief Affiliates Officer de STELLANTIS

D. LE COMITE EXECUTIF

Au 1^{er} janvier 2022, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>
Rémy BAYLE	Directeur Général Banque PSA Finance
Hélène BOUTELEAU	Directeur Général Délégué, Responsable Europe, Chine, Eurasie, Moyen-Orient Afrique, Commerce et Marketing
Laurent AUBINEAU	Directeur Général de PSA BANQUE France
Guillaume LAUBRY	Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent
Hans OSTLING	Responsable Audit
Nathalie BLAIZE	Responsable Ressources Humaines
Frédéric LEGRAND	Responsable Projets Digitaux
Alexandre SOREL	Directeur Général Opel Bank S.A.
Steven POURRAT	Responsable Finances et Comptabilité
Philippe TERDJMAN	Responsable Marketing & Innovation & Responsable Inde, Asie Pacifique
Patrice VOLOVIK	Responsable Gestion des Risques
Edouard de LAMARZELLE	Directeur Général STELLANTIS Assurance Services
Emmanuel LEVRAT	Responsable systèmes d'Information Banque et Services



1.14.4.3 POLITIQUE D'EGALITE ET DE DIVERSITE

Pour BPF, la diversité de l'ensemble de ses salariés constitue une source de valeur ajoutée et de performance, basée sur l'égalité des chances. En encourageant l'égalité des chances et en basant ses pratiques sur des critères de compétences et de performance, BPF favorise l'engagement et la motivation des collaborateurs et développe une culture de performance et d'efficacité économique.

STELLANTIS et BPF associent leurs partenaires sociaux à cet engagement au travers la signature de l'Accord Cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise qui définit les règles de non-discrimination et d'égalité des chances. A ce titre toutes les parties prenantes sont impliquées dans la mise en œuvre d'un management inclusif en se fondant sur les compétences pour l'accès à l'emploi et le développement professionnel, en reconnaissant le mérite et en prévenant toute forme de discrimination et d'intolérance. Cet accord affirme l'engagement du Groupe dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, le sexisme et l'homophobie.

1. Egalité des sexes

BPF a adopté une politique volontariste de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. BPF considère l'équilibre femmes-hommes dans ses postes clés comme un objectif fondamental de son développement responsable et durable et de la qualité de vie au travail de ses collaborateurs.

STELLANTIS a adhéré à l'initiative des Nations Unies et de l'ONU Femmes que constitue les Women's Empowerment Principles, et qui encourage les entreprises à promouvoir l'intégration des femmes sur le lieu de travail et l'égalité des sexes. Cet engagement témoigne de la volonté du Groupe d'élargir sa politique de diversité et d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur lieu de travail à l'échelle mondiale.

2. Promotion de la diversité pour la cohésion sociale et la performance

STELLANTIS & BPF ont volontairement formalisé leurs actions en faveur de la diversité dans son dialogue social. A l'échelle internationale, l'Accord Cadre Mondial sur la Responsabilité Sociale du Groupe s'engage à dépasser les exigences légales locales dans l'application et la promotion de la lutte contre le racisme, le sexisme, la xénophobie et l'homophobie et, plus généralement, contre l'intolérance des différences et le respect de la vie privée.

En France, un nouvel accord sur la motivation et le bien-être au travail, signé le 20 janvier 2020, réaffirme l'engagement du Groupe à garantir l'égalité de traitement sur des critères directs ou indirects, à lutter contre les préjugés, et se prévenir de toute discrimination

consciente ou inconsciente, notamment en ce qui concerne les origines réelles ou supposées des personnes.

Prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence au travail

BPF condamne toute atteinte au respect des droits et de la dignité de l'individu, les abus verbaux ou physiques, le harcèlement, la violence et la discrimination au travail. Ces comportements sont passibles de sanctions et des mesures ont été mises en place dans chaque pays pour prévenir toute forme de faute. Les collaborateurs sont régulièrement informés de ces politiques et un grand nombre de managers ont participé à des actions de sensibilisation.

Les employés victimes ou témoins de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation au travail sont informés des procédures de signalement existantes. Ces informations précisent que l'alerte permet de mener à une enquête, de protéger les victimes, de mettre un terme aux comportements interdits ainsi que de mener une médiation ou prendre des sanctions. Les employés peuvent utiliser différents canaux d'alerte. Les responsables RH ont le devoir de prendre en charge toute situation qui semble être du harcèlement ou de la discrimination. Une procédure standard de traitement et de suivi est applicable dans tous les pays.

Deux adresses e-mail, permettent de signaler le harcèlement ou la discrimination. Par ailleurs, l'Integrity Helpline STELLANTIS a remplacé en novembre 2021, le système d'alerte Speak4Compliance, permettant de recevoir, traiter et gérer de manière sécurisée et confidentielle les signalements de violations des règles de conformité de STELLANTIS & BPF. Une catégorie de signalement concerne le non-respect et la violation des droits et de la dignité des personnes, ainsi que les violences verbales ou physiques et le harcèlement.

Chaque rapport déclenche une enquête interne menée dans les meilleures conditions de neutralité et de respect des personnes afin de vérifier et de nuancer les faits.

Management intergénérationnel

Garder les seniors au travail et motivés est l'un des engagements de responsabilité sociale d'entreprise du Groupe. L'objectif est de garantir l'égalité des chances et un traitement équitable pour tous, y compris les salariés âgés. Ces mesures visent à consolider la place des seniors dans l'entreprise, à mieux considérer la coexistence et le transfert des connaissances comme un atout de cohésion sociale et de performance de l'entreprise.



En outre, le programme d'intégration des jeunes sur le marché du travail est enrichi par le transfert de connaissances et la formation des jeunes générations.

3. Emploi des personnes handicapées

La politique de STELLANTIS, appliquée au sein de BPF, en matière d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap est mise en œuvre avec pour objectif de maintenir l'emploi des personnes en situation de handicap, de mener des actions de prévention et de favoriser leur insertion professionnelle. L'adoption d'une telle approche profite à tous ainsi qu'aux performances de la banque.

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2021



2.1	Bilan consolidé	63
2.2	Compte de résultat consolidé	64
2.3	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	65
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	66
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	67
2.6	Notes aux états financiers consolidés	68
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés	111

2.1 Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Actif			
Caisse, banques centrales	3	499	174
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	58	304
Instruments dérivés de couverture	5	-	1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Titres au coût amorti		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	6	455	459
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	7, 23	28	31
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Actifs d'impôts courants	24.1	1	12
Actifs d'impôts différés	24.1	3	2
Comptes de régularisation et actifs divers	8	147	118
Participations dans les entreprises mises en équivalence	9	2 718	2 632
Immobilisations corporelles	10	2	3
Immobilisations incorporelles	10	85	69
Ecart d'acquisition		-	-
Total de l'actif		3 996	3 805

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Passif			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	1
Dettes envers les établissements de crédit	11	23	26
Dettes envers la clientèle	12	1	2
Dettes représentées par un titre	13	-	207
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	2
Passifs d'impôts courants	24.1	8	12
Passifs d'impôts différés	24.1	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	14	89	80
Provisions techniques des contrats d'assurance	15.1	87	78
Provisions	16	4	5
Dettes subordonnées		-	-
Capitaux propres		3 784	3 392
- Capitaux propres part du groupe		3 782	3 391
- Capital et réserves liées		1 160	1 160
- Réserves consolidées		2 726	2 417
- dont résultat net - part du groupe		412	335
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(104)	(186)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)		-	-
- Intérêts minoritaires		2	1
Total du passif		3 996	3 805

2.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle		43	9
- Intérêts et produits au coût amorti	21	2	4
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux		-	-
- Intérêts des instruments financiers de couverture		-	-
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	-
- Intérêts et charges assimilées		-	-
- Autres produits et charges		41	5
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
- Intérêts et dividendes sur titres de placements		-	-
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur		-	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-
- Frais d'acquisition		-	-
- Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Gains ou pertes nets sur titres au coût amorti		-	-
Coût net de refinancement		2	(2)
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires		1	1
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits		(3)	(2)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre		1	(8)
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret		-	-
- Charges sur engagements de financement reçus		-	-
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux		2	3
- Intérêts des instruments financiers de couverture		3	9
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		(2)	(5)
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur		-	-
- Frais d'émission		-	-
Gains et pertes nets sur opérations de trading		-	-
- Opérations de taux		-	-
- Opérations de change		-	-
Gains et pertes nets liés à l'hyperinflation		(1)	(1)
Marge sur prestations de services d'assurance	15.2	9	16
- Primes acquises		26	18
- Charges de prestations		(17)	(2)
Marge sur autres prestations de services		(1)	1
- Produits		1	1
- Charges		(2)	-
Produit Net Bancaire		52	23
Charges générales d'exploitation	22	(10)	(6)
- Personnel		(4)	(5)
- Autres charges générales d'exploitation		(6)	(1)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations	10	(15)	(14)
Gains ou pertes sur titres de participation et autres actifs immobilisés		-	-
Résultat brut d'exploitation		27	3
Coût du risque	23	-	1
Résultat d'exploitation		27	4
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	9	419	351
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Charges des engagements sociaux		-	-
Produits des engagements sociaux		-	-
Autres éléments hors exploitation		(43)	(27)
Résultat avant impôt		403	328
Impôt sur les bénéfices	24.2	9	7
Résultat net		412	335
- dont part du groupe		412	335
- dont intérêts minoritaires		-	-
Résultat net – part du groupe - par action (en euros)		33,7	26,8

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2021			31.12.2020		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	403	9	412	328	7	335
- dont intérêts minoritaires			-			-
Éléments recyclables par résultat						
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	1	-	1
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation directe par capitaux propres	-	-	-	1	-	1
Ecart de conversion	76	-	76	(7)	-	(7)
OCI des coentreprises	-	-	-	-	-	-
Total des éléments recyclables par résultat	76	-	76	(6)	-	(6)
- dont intérêts minoritaires			-			-
Éléments non recyclables par résultat						
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
OCI des coentreprises	8	(2)	6	(7)	2	(5)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	84	(2)	82	(13)	2	(11)
- dont intérêts minoritaires			-			-
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	487	7	494	315	9	324
- dont part du groupe			494			324
- dont intérêts minoritaires			-			-

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)			Ecart d'évaluation - Part du groupe					Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion et boni de liquidation	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises			
Au 31 décembre 2019	199	643	318	2 203	(1)	-	(85)	(89)	3 188	1	3 189
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				(112)					(112)		(112)
- les autres sociétés				-					-		-
Résultat net (2)				335	-	-	-	-	335	-	335
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(12)	-	-	22	(33)	(23)	-	(23)
Variations liées à l'hyperinflation (2)				3	-	-	-	-	3	-	3
Autre				-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	199	643	318	2 417	(1)	-	(63)	(122)	3 391	1	3 392
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				(106)					(106)		(106)
- les autres sociétés				-					-		-
Résultat net (2)				412	-	-	-	-	412	-	412
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	-	47	35	82	-	82
Variations liées à l'hyperinflation (2)				5	-	-	-	-	5	1	6
Autre (3)				(2)	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Au 31 décembre 2021	199	643	318	2 726	(1)	-	(16)	(87)	3 782	2	3 784

Le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -6 millions d'euros sur le résultat net (dont -5 millions d'euros part du groupe et -1 million d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur 2021 (dont +5 millions d'euros part du groupe et +1 million d'euros part des minoritaires). En 2020, l'application d'IAS 29 a entraîné un effet négatif de -3 millions d'euros sur le résultat net (dont -3 millions d'euros part du groupe), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +3 millions d'euros part du groupe).

(3) Ce montant comprend l'impact de l'acquisition de 25 % supplémentaire au sein de Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co. Cf. Notes 1 et 9.2.4.

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020
Résultat avant impôt	403	328
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	15	13
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(17)	(3)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(419)	(351)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	66	20
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	(41)	15
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt et des autres ajustements	(396)	(306)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	19	(87)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	4	44
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(194)	20
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	12	(9)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	303	270
Impôt sur les bénéfices versé	12	7
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	156	245
Total flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle (A)	163	267
Flux liés aux participations	78	6
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nets de la trésorerie acquise	-	-
- Encaissements liés aux cessions de filiales, nets de la trésorerie cédée	2	4
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	(23)	-
- Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	97	-
- Autres flux liés aux participations	2	2
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(28)	(17)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(28)	(17)
- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Effet des variations de périmètre	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	50	(11)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(106)	(112)
- Décaissements liés aux dividendes payés	-	-
- à Stellantis	(106)	(112)
- aux minoritaires	-	-
- Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(1)	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(107)	(112)
Effets de la variation des taux de change (D)	1	(1)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	107	143
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	592	449
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	174	50
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	418	399
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	699	592
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	499	174
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	200	418

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de la période et structure du Groupe	69
Note 2	Principes comptables	72
Note 3	Caisse, banques centrales	79
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	79
Note 5	Instruments dérivés de couverture - actifs	80
Note 6	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	81
Note 7	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	81
Note 8	Comptes de régularisation et actifs divers	84
Note 9	Participations dans les entreprises mises en équivalence	85
Note 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	92
Note 11	Dettes envers les établissements de crédit	93
Note 12	Dettes envers la clientèle	94
Note 13	Dettes représentées par un titre	95
Note 14	Comptes de régularisation et passifs divers	96
Note 15	Activités d'assurance	96
Note 16	Provisions	97
Note 17	Instruments financiers à terme	97
Note 18	Echéanciers et risques de liquidité	98
Note 19	Juste valeur des actifs et passifs financiers	98
Note 20	Autres engagements	99
Note 21	Intérêts et produits au coût amorti	100
Note 22	Charges générales d'exploitation	100
Note 23	Coût du risque	101
Note 24	Impôt sur les bénéfices	102
Note 25	Information sectorielle	104
Note 26	Informations relatives aux implantations	106
Note 27	Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs	108
Note 28	Honoraires des Commissaires aux Comptes	109
Note 29	Événements postérieurs à la clôture	110

Note 1

Faits marquants de la période et évolution du périmètre

A. Faits marquants de la période

Contexte économique et crise sanitaire COVID-19

L'émergence en 2020 et l'expansion continue du coronavirus sur 2021 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation ne remet cependant pas en cause la continuité d'exploitation de Banque PSA Finance et n'a pas d'impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2021.

En conséquence de cette crise, en 2020 des mesures d'aménagement avaient été mises en place envers la clientèle dans les entités (reports d'échéances), mais quasiment aucune n'ont été nécessaires en 2021. Ces dispositions n'entraînant pas de modifications substantives des flux (IFRS 9 paragraphe 5.4.3), les contrats concernés n'ont pas été dé-comptabilisés. En 2020, ces reports avaient été réalisés dans le cadre fixé par l'EBA, ce qui avait permis de neutraliser le déclassement en forbearance de ces opérations de reports dites « COVID-19 ». En 2021, cela n'a pas été le cas.

L'impact le plus tangible identifié à ce stade, concerne le coût du risque au niveau des partenariats (cf. note 9.2.1 et 9.2.2). Pour les entités du partenariat Santander Consumer Finance en Europe, la provision dite « Overlay COVID-2019 » de 37 millions d'euros comptabilisée en 2020 a été entièrement reprise au 31 décembre 2021, suite à l'intégration de nouveaux scénarios aux modèles IFRS 9 ainsi qu'à la recalibration de ces derniers. Pour les entités en partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe, les paramètres de calcul du risque IFRS 9 ont été revus sur l'exercice 2021 avec pour conséquence une augmentation de la part au titre de « COVID-19 » de 2 millions d'euros, portant celle-ci à fin décembre 2021 à 6 millions d'euros. Compte tenu de la méthode de consolidation par mise en équivalence des partenariats, l'impact net à ce titre sur le coût du risque de 2021 en quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est favorable de 18 millions d'euros.

Accord de rapprochement entre Groupe PSA et Fiat Chrysler Automobiles

Le 16 janvier 2021, Peugeot S.A. (« Groupe PSA », société mère de Banque PSA Finance) et Fiat Chrysler Automobiles N.V. (« FCA ») ont fusionné leurs activités à 50/50, pour former le quatrième constructeur automobile mondial en volumes et le troisième en chiffre d'affaires. Cette opération n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 de Banque PSA Finance.

La société mère néerlandaise Stellantis N.V. détient 74,928% du capital social de Banque PSA Finance S.A., tandis qu'Automobiles Peugeot en détient 16,053% et Automobiles Citroën 9,019%.

Protocole d'entente signé par Stellantis en vue d'une réorganisation des activités de financement en Europe

Comme annoncé par Stellantis N.V. le 17 décembre 2021, Stellantis est entré en négociations exclusives avec BNP Paribas Personal Finance (« BNPP PF »), Crédit Agricole Consumer Finance (« CACF ») et Santander Consumer Finance (« SCF »), visant à réorganiser la configuration européenne actuelle de ses activités de financement, permettant ainsi de proposer des offres de financement cohérentes et attractives à l'ensemble des clients, concessionnaires et distributeurs des marques.

Pour Banque PSA Finance, cela signifie une réorganisation de ses activités de financement (hors B2B opérationnel) avec en cible une joint-venture par pays, établie avec un seul partenaire, soit BNPP PF (Royaume-Unis, Allemagne et Autriche) soit SCF (France, Italie, Espagne, Belgique, Pologne, Pays-Bas et par le biais d'un accord commercial au Portugal), chargée des activités de financement pour l'ensemble des marques Stellantis.

Les accords pourraient être conclus au cours du premier trimestre 2022, à l'issue des procédures d'information-consultations préalables des institutions représentatives du personnel sur le projet.

La réalisation des opérations envisagées devrait intervenir au premier semestre 2023 après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de concurrence et des régulateurs compétents.

Une analyse au regard de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, a été menée. Cette annonce n'a aucun impact sur les états financiers consolidés de Banque PSA Finance au 31/12/2021.

B. Evolution du périmètre

En mars 2021, la société non consolidée PSA Finance Hungaria ainsi que la société consolidée en intégration globale Peugeot Citroën Leasing Russie ont été liquidées, sans impact significatif sur les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

En mai 2021, l'entité PSA Insurance Manager Ltd a absorbé l'entité PSA Insurance Solutions Ltd.

En juillet 2021, Banque PSA Finance a transféré ses titres PSA Finance UK Ltd à PSA Financial services Spain E.F.C. S.A, sans impact sur le compte de résultat consolidé de Banque PSA Finance.

En août 2021, Banque PSA Finance a transféré ses titres PSA Finance Belux et PSA Financial Services Nederland B.V. à PSA Financial services Spain E.F.C. S.A, sans impact sur le compte de résultat consolidé de Banque PSA Finance.

En septembre 2021, Banque PSA Finance, via sa filiale PSA Finance Nederland aux Pays-Bas, a acquis 25% supplémentaires au sein de Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co. à Dongfeng Motor Groupe Co. Ltd. Cette variation de périmètre ne génère pas d'impact significatif dans les états financiers consolidés de Banque PSA Finance (cf. notes 2.4 et 9.2.4). Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co. reste mise en équivalence car Banque PSA Finance exerce toujours un contrôle conjoint.

En octobre 2021, la société consolidée en intégration globale Bank PSA Finance Rus a été déconsolidée, avec un impact significatif de -45,6 millions d'euros lié au recyclage des réserves de conversion dans le compte de résultat consolidé en Autres éléments hors exploitation de Banque PSA Finance.

Le 24 novembre 2021, Banque PSA Finance a signé un accord avec Grupo Financiero Inbursa portant sur la cession de Banque PSA Finance Mexico SA sur le 1^{er} trimestre 2022, sous réserve de l'obtention de l'accord des régulateurs. Au regard des enjeux non significatifs de cette transaction, aucun impact n'a été pris dans les états financiers consolidés de Banque PSA Finance au 31/12/2021.

Partenariats avec Santander Consumer Finance

En janvier 2021, la société en partenariat PSA Bank Deutschland a cédé 500 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS German VAC 2021. Le fonds a émis des obligations de classe A (466,2 millions d'euros) et de classe B (33,8 millions d'euros). PSA Bank Deutschland conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis janvier 2021, par mise en équivalence comme sa société mère.

En juin 2021, la société en partenariat CREDIPAR a cédé 1 006,3 millions d'euros de créances de financement automobile au Auto ABS French Leases 2021 – Fonds G. Le fonds a émis des obligations de classe A (800 millions d'euros), de classe B (65,4 millions d'euros) et de classe C (140,9 millions d'euros). CREDIPAR conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis juin 2021, par mise en équivalence comme sa société mère.

En novembre 2021, la société en partenariat PSA Bank Deutschland a cédé 600 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS German Lease Master 2021. Le fonds a émis des obligations de classe A (463,8 millions d'euros), de classe B (23,1 millions d'euros), de classe C (31,5 millions d'euros), de classe D (21 millions d'euros), de classe E (39,6 millions d'euros), de classe F (12 millions d'euros) et de classe G (9 millions d'euros) PSA Bank Deutschland conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis novembre 2021, par mise en équivalence comme sa société mère.

Partenariats avec BNP Paribas Personal Finance

En juin 2021, la société en partenariat Vauxhall Finance plc a cédé 442,9 millions d'euros de créances de financement automobile au Ecarat 12 plc. Le fonds a émis des obligations de classe A (349,9 millions d'euros), de classe B (27,5 millions d'euros) et de classe C (65,5 millions d'euros). Vauxhall Finance plc conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis juin 2021, par mise en équivalence comme sa société mère.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Code ISO pays	Participation de Banque PSA Finance			31.12.2021		31.12.2020	
		Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
Succursales								
Succursale en Pologne	PL	-	-		IG	100	IG	100
Filiales								
Financement des ventes en Europe								
Financement des ventes hors Europe								
BPF Algérie	DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	MX	3	97	PSA Finance Nederland B.V.	IG	100	IG	100
Bank PSA Finance Rus	RU	-	-		-	-	IG	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	TR	100	-		IG	100	IG	100
Peugeot Citroën Leasing Russie	RU	-	-		-	-	IG	100
Assurance								
PSA Services Ltd	MT	100	-		IG	100	IG	100
PSA Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Life Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Insurance Manager Ltd	MT	-	100	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Insurance Solutions Ltd	MT	-	-		-	-	IG	100
PCA Compañía de Seguros S.A.	AR	70	-		IG	70	IG	70
Autres sociétés								
PSA Finance Nederland B.V.	NL	-	100	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
PSA Financial Holding B.V.	NL	100	-		IG	100	IG	100
Coentreprises (1)								
Partenariats en Europe :								
- avec Santander Consumer Finance								
PSA Finance Belux	BE	-	50	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
PSA Bank Deutschland GmbH	DE	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	ES	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Banque France	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Crédipar	FR	-	50	PSA Banque France	MEE	50	MEE	50
CLV	FR	-	50	Crédipar	MEE	50	MEE	50
PSA Finance UK Ltd	GB	-	50	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
Banca PSA Italia S.p.A.	IT	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Renting Italia S.p.A.	IT	-	50	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	50	MEE	50
PSA Insurance Europe Ltd	MT	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
PSA Life Insurance Europe Ltd	MT	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Nederland B.V.	NL	-	50	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
PSA Finance Polska Sp.z.o.o.	PL	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o.	PL	-	50	PSA Finance Polska Sp.z.o.o.	MEE	50	MEE	50
- avec BNP Paribas Personal Finance								
Opel Finance BVBA	BE	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance S.A.	CH	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A.	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Allemagne (2)	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Espagne	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Grèce	GR	-	-		-	-	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Italie	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
Vauxhall Finance plc (3)	GB	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance N.V.	NL	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Partenariat au Brésil, avec Santander								
Banco PSA Finance Brasil S.A.	BR	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	BR	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Partenariat en Chine, avec Dongfeng Peugeot Citroën								
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company	CN	-	25	PSA Finance Nederland B.V.	MEE	25	MEE	25
Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.	CN	-	50	PSA Finance Nederland B.V.	MEE	50	MEE	25
Partenariat en Argentine, avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria								
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	AR	50	-		MEE	50	MEE	50
Entités ad hoc (1)								
- avec Santander Consumer Finance								
FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	BE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2019	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German VAC 2021	DE	-	-		MEE	50	-	-
FT Auto ABS German Lease Master 2021	DE	-	-		MEE	50	-	-
FT Auto ABS Spanish Loans 2016	ES	-	-		-	-	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2018	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS LT Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS German Loans 2018	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	FR	-	-		MEE	50	-	-
Auto ABS UK Loans plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Loans 2019	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
- avec BNP Paribas Personal Finance								
Ecarat 10 Germany	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 10 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 11 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 12 plc	GB	-	-		MEE	50	-	-

(1) cf. Note 9.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

(2) Dont l'entité ad hoc Ecarat 9 SA.

(3) Dont l'entité ad hoc Ecarat 9 plc.

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle dans le groupe BPF entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2020, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2021.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2021 et appliqués par Banque PSA Finance sont les suivants :

- Amendement IFRS 4 : Contrats d'assurance – exemption provisoire d'application d'IFRS 9

Conformément à cet amendement, les assureurs éligibles peuvent bénéficier de la prolongation de l'exemption de l'application de la norme IFRS 9 - Instruments financiers afin d'aligner la date d'entrée en vigueur de cette dernière sur celle de la norme IFRS 17 - Contrats d'assurance à venir. Il s'agit d'une prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2023.

- IAS 19 : Avantages du personnel – attribution des avantages aux périodes de service

En avril 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) a publié une décision d'agenda afin de clarifier la période de services au cours de laquelle les avantages du personnel sont attribués sous IAS 19 pour les régimes de retraite à prestations définies.

Lorsque le régime prévoit le versement d'une indemnité aux salariés sous réserve qu'ils soient présents à la date de leur départ en retraite, et dont le montant dépend de l'ancienneté tout en étant plafonné à un certain nombre d'années de service, l'engagement est étalé sur les années de services précédant le départ en retraite au titre desquelles un droit à avantage est acquis par les salariés,

Les régimes offerts par certaines des entités mises en équivalence dans le groupe ont des engagements sociaux assimilés de ce type, mais sans plafonnement du nombre d'années de services pris en référence. De ce fait, l'application de cette interprétation n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

Tous les autres nouveaux textes n'ont pas d'impact significatif au niveau des états financiers consolidés de Banque PSA Finance.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union européenne à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire en Union européenne aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2021, non encore adoptés par l'Union européenne est en cours d'analyse, et notamment :

- IFRS 17 - Contrats d'assurance

A l'issue de près de vingt ans de travaux, la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Si la rédaction de la norme est désormais achevée, le travail d'interprétation continue, sous l'égide du Transition Resource Group (TRG) constitué à cette fin par l'IASB.

Cette nouvelle norme comptable fonde la valorisation des contrats d'assurance sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Une telle approche suppose un recours accru à des modèles complexes, alimentés par des hypothèses nombreuses, et pourrait nécessiter des changements importants des modèles, outils et processus existants.

L'IASB a publié le 25 juin 2020 les principaux changements suite à l'exposé-sondage contenant un certain nombre d'amendements à la norme IFRS 17 - Contrats d'assurance. Les modifications apportées ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la norme. Sa date de première application, différée de deux ans, est ainsi reportée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les travaux d'analyse des impacts pour Banque PSA Finance se poursuivent.

Les autres textes sont sans impact significatif sur Banque PSA Finance.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse consolidés de Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) N°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance S.A. et des sociétés françaises et étrangères composant le groupe Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance S.A. et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à H ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels de Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 février 2022.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10, les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du groupe ont été éliminés.

Conformément à IAS 28, les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

A.2 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois, à l'exception de l'Argentine. Pour ce pays, dont l'économie est désormais considérée en hyperinflation, les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

A.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

A.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du groupe et de l'expérience passée.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- identification d'indices de perte de valeur des titres mis en équivalence basée généralement sur la valeur d'utilité issue des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats ;
- évaluation des titres de participation mis en équivalence ;
- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat ;
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle ;
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- actifs d'impôts différés ;
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation ;
- provisions ;
- engagements de retraite.

A.5 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture

A la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 – Instruments financiers le 1^{er} janvier 2018, Banque PSA Finance a fait le choix de continuer d'appliquer le dispositif relatif à la comptabilité de couverture d'IAS 39.

Les principes de comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture sont détaillés dans le paragraphe C - Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits lorsque leur recouvrabilité est probable.

Aucune provision n'est reconnue au titre des impôts différés concernant les bénéfices non distribués des filiales, coentreprises ou entreprises associées du fait que le groupe ne saurait être contraint de matérialiser les différences temporaires sur les résultats non distribués, dans la mesure où ce n'est aucunement prévu dans un futur prévisible. De plus, les impôts courants sont reconnus dès lors que les dividendes à recevoir sont certains et votés par l'Assemblée générale des actionnaires.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	10 à 60 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16 – Contrats de location à partir du 1^{er} janvier 2019, tout contrat de location s'analyse par le preneur comme l'acquisition d'un droit d'utilisation d'un actif, pendant la durée du contrat, en contrepartie de l'obligation de payer les loyers.

En conséquence, dès l'origine, Banque PSA Finance en tant que preneur comptabilise ce droit d'utilisation qui est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie, une dette de location est reconnue en autres passifs financiers. Les loyers versés se présentent comme des échéances de remboursement, intégrant une part de capital et une part d'intérêts en compte de résultat. Ainsi, la charge annuelle de location (amortissement et intérêts de la période) est décroissante sur la durée du contrat.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur.

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 adoptée par la Commission européenne en novembre 2016, par le biais du Règlement (UE) 2016/2067.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C.5.2 ci-après).

Depuis 2013, Banque PSA Finance comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ».

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états

financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 19.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat correspondent notamment aux placements des liquidités.

Ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres, le cas échéant. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – Etats financiers consolidés et l'amendement IAS 27 – Etats financiers individuels).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F - Information sectorielle ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- Client final :

- o **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante,

ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),

- o **Corporate et assimilés** (qui regroupent les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.4.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.4.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossier restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.4.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IFRS 16 – Contrats de location et IFRS 9, dès lors que Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les contrats de location loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédit.

C.4.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.4.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F - Information sectorielle ci-après.

Conformément à la norme IFRS 9, les encours de crédit font l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont classés en trois catégories (stages) dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale.

Banque PSA Finance apprécie, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté selon la méthodologie décrite dans la première partie de la présente note. L'analyse de l'évolution du risque de crédit conduit Banque PSA Finance à classer ses opérations par niveau de risque.

Une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacun de ces stages suivant les modalités présentées ci-dessous :

Stage 1 :

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 2 :

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en stage 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 3 :

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en stage 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

Passages en pertes :

Les procédures de Banque PSA Finance prévoient le passage en pertes des créances Retail présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de

financement et du pays concernés, ainsi que des créances Corporate dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.5 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.5.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

C.5.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, Banque PSA Finance a identifié les quatre segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- Client final :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
 - administration régionale ou locale (Administrations locales).
- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Assurance et services** : ce segment fait référence :
 - aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
 - aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

Une ventilation par segment des principaux postes du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

G. Engagements de retraite

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Les engagements de retraite du groupe sont essentiellement localisés dans les entités mises en équivalence.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des

actuariers indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel ») ;
- de la charge de désactualisation de l'engagement, nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements ;
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du

crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 20 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 17 – Instruments financiers à terme.

Note 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	-	-
Banques centrales (1)	499	174
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Total	499	174

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité de Banque PSA Finance (cf. Note 20.2).

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat	58	304
- Titres de placement	58	304
- OPCVM	58	297
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	235
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	58	62
- dont créances rattachées	-	(2)
- Certificats de dépôt et bons du Trésor	-	-
- Obligations émises par les fonds de titrisation en joint-venture avec Santander	-	7
- dont obligations détenues par les sociétés d'assurance	-	7
- Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-
Instruments de couverture de change	-	-
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	-	-
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	-	-
Titres de participation comptabilisés en juste valeur par résultat	-	-
- Titres de Participation, valeur brute	3	28
- PSA Financial d.o.o. (2)	3	3
- PSA Finance Hungaria Zrt (3)	-	25
- Dépréciation des titres de participation (2) (3)	(3)	(28)
Total	58	304

La juste valeur des titres de placement est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

La juste valeur des titres de participations est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(1) Les OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité de Banque PSA Finance (cf. Note 17.2). La baisse des OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent de trésorerie résulte de leur cession ayant permis le remboursement d'un EMTN arrivant à échéance en avril 2021 pour 250 millions de dollars (cf. notes 12 et 15).

(2) La filiale PSA Financial d.o.o. en Croatie, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er mars 2016. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés.

(3) La filiale PSA Finance Hungaria Zrt a été liquidée en mars 2021 (cf. Note 1).

Note 5 Instruments dérivés de couverture - actifs

5.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)	-	26
- dont entreprises liées	-	-
Produits à recevoir sur swaps de couverture	-	3
- dont entreprises liées	-	-
Juste valeur positive des swaps de couverture	-	2
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	-	2
- dont au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture	-	-
- des obligations	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	-	-
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge)	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	-	(30)
Total	-	1

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur de la dette en devises couverte, réévaluée au cours de clôture. A l'occasion du remboursement de l'EMTN de 250 m\$ à fin avril 2021, le cross currency swap est arrivé à échéance.

5.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

Pour 2021

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Comptes d'ajustement sur engagements en devises					
- cross currency swap avec appel de marge	-	-	-	-	-
- autres instruments	-	-	-	-	-
Produits à recevoir					
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive					
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation					
Total à l'actif	-	-	-	-	-
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	-	-	-
Total au passif	-	-	-	-	-

Pour 2020

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Comptes d'ajustement sur engagements en devises					
- cross currency swap avec appel de marge	204	(178)	26	-	26
- autres instruments	-	-	-	-	-
Produits à recevoir					
- swaps avec appel de marge	3	-	3	-	3
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive					
- swaps avec appel de marge	181	(179)	2	-	2
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation				(30)	(30)
Total à l'actif	388	(357)	31	(30)	1
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	30	(30)	-
Total au passif	-	-	30	(30)	-

Note 6 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Créances à vue	200	182
- Comptes ordinaires débiteurs	197	180
- dont affectés à la réserve de liquidité (1)	197	180
- dont détenus par les sociétés d'assurance	84	64
- dont entreprises liées	61	38
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (1)	3	2
Créances à terme	255	277
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	-
- Prêts subordonnés	251	251
- dont entreprises liées	251	251
- Autres créances à terme	4	26
- dont détenues par les sociétés d'assurance	4	3
Créances rattachées	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Total	455	459

(1) La part des comptes ordinaires débiteurs et des comptes et prêts financiers au jour le jour affectée à la réserve de liquidité et les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité de Banque PSA Finance (cf. Note 20.2).

Note 7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

7.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Vente à crédit	-	1
Financement de stocks aux Réseaux	28	30
Capital restant dû	28	30
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	28	30
Comptes ordinaires	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Cash pooling (2) :		
- avant compensation	6	2
- compensation	(6)	(2)
- Autres	-	-
- Hors groupe	-	-
Total des créances au coût amorti	28	31

(1) Banque PSA Finance ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(2) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International, les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 12).

7.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2021

	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2021
		Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	
(en millions d'euros)	(A - cf renvoi B Note 23.1)	(B - cf renvoi A Note 23.1)	(C - cf renvoi C Note 23.1)		
Type de financement					
Vente à crédit	-	-	-	-	
Financement de stocks aux Réseaux	28	-	-	28	
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	
Total des encours par segment IFRS 8	28	-	-	28	

Pour 2020

	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2020
		Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	
(en millions d'euros)	(A - cf renvoi B Note 23.1)	(B - cf renvoi A Note 23.1)	(C - cf renvoi C Note 23.1)		
Type de financement					
Vente à crédit	-	1	-	1	
Location avec option d'achat	-	-	-	-	
Financement de stocks aux Réseaux	30	-	-	30	
Total des encours par segment IFRS 8	30	1	-	31	

7.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Créances nettes		
ARS	-	-
EUR	-	-
GBP	-	-
MXN	28	30
PLN	-	1
RUB	-	-
Total	28	31

La variation de valeur des créances en devises couvertes refinancées en euros, réévaluées au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur des swaps de couverture des créances en devises (cf. Note 5).

7.4 Echéanciers

Pour 2021

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2021
Vente à crédit	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location avec option d'achat	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location longue durée	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	-	22	-	6	-	-	28
Créances brutes	-	22	-	6	-	-	28
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Total créances nettes	-	22	-	6	-	-	28
Créances brutes	-	22	-	6	-	-	28
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-

Pour 2020

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2020
Vente à crédit	-	-	-	1	-	-	1
Créances brutes	-	-	-	1	-	-	1
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location avec option d'achat	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location longue durée	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	-	21	4	5	-	-	30
Créances brutes	-	21	4	5	-	-	30
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Total créances nettes	-	21	4	6	-	-	31
Créances brutes	-	21	4	6	-	-	31
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-

Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Débiteurs divers	28	32
- Entreprises liées	22	22
- dont activités d'assurance	7	6
- Hors groupe	6	10
- dont activités d'assurance	4	7
Dividendes à recevoir des coentreprises	21	29
- dont activités d'assurance	21	20
Etat et autres organismes sociaux	30	30
- dont activités d'assurance	26	26
Produits à recevoir	66	25
- Entreprises liées	5	6
- Hors groupe	61	19
- dont activités d'assurance	22	18
Charges constatées d'avance	1	1
Autres comptes de régularisation	1	1
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	1	1
- dont activités d'assurance	-	-
Total	147	118

Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence

9.1 Participations

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
A l'ouverture	2 632	2 604
Variation de périmètre	11	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(86)	(2)
Quote-part du résultat net	419	351
Distribution de dividendes	(295)	(290)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	33	(33)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	4	2
A la clôture	2 718	2 632
- dont écart d'acquisition (2)	3	3

La valorisation des titres de participation des entités mises en équivalence dans le cadre des partenariats n'est pas sujet à dépréciation au 31 décembre 2021. En effet, aucun indice de perte de valeur n'est apparu depuis le 31 décembre 2020.

Tableau de variation par zones géographiques

(en millions d'euros)	Europe		Brésil	Chine		Argentine		Total
	Partenariat avec	Santander Consumer Finance	BNP Paribas Personal Finance	Santander	Dongfeng Peugeot Citroën	dont écart d'acquisition (2)	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	
Au 31 décembre 2019		1 846	590	32	128	3	8	2 604
Variation de périmètre								-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		(2)						(2)
Quote-part du résultat net		274	64	2	11	-	-	351
Distribution de dividendes		(206)	(72)	(2)	(10)	-	-	(290)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(15)	(3)	(9)	(3)	-	(3)	(33)
Variations liées à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	2	2
Au 31 décembre 2020		1 897	579	23	126	3	7	2 632
Variation de périmètre					11	-		11
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		(99)			13			(86)
Quote-part du résultat net		334	72	2	11	-	-	419
Distribution de dividendes		(274)	(19)	(2)	-	-	-	(295)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		15	4	-	15	-	(1)	33
Variations liées à l'hyperinflation (1)		-	-	-	-	-	4	4
Au 31 décembre 2021		1 873	636	23	176	3	10	2 718

Les entités dans ces différentes zones géographiques sont des coentreprises conformément à l'application de la norme IAS 28 révisée et sont en conséquence mises en équivalence.

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -7 millions d'euros sur le résultat net (dont -3 millions d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +3 millions d'euros part des minoritaires).

(2) L'acquisition le 25 mai 2010 de 50% supplémentaires de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. a dégagé un écart d'acquisition de 56,7 millions de Yuan.

La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 37,8 millions de Yuan et la cession en mars 2015 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 18,8 millions de Yuan (3 millions d'euros au 31 décembre 2021).

9.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12 :

- 9.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe
- 9.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe
- 9.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil
- 9.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine
- 9.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre des accords de partenariats avec Santander Consumer Finance et avec BNP Paribas Personal Finance ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

9.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe

Le partenariat en Europe a démarré en février 2015 en France (FR) et au Royaume-Uni (UK) et a été étendu chronologiquement dans les pays suivants : en mai 2015 à Malte (MT) ; en octobre 2015 en Espagne (ES) ; en janvier 2016 en Italie (IT) ; en février 2016 aux Pays-Bas (NL) ; en mai 2016 en Belgique (BE) ; en juillet 2016 en Autriche (AT) et en Allemagne (DE) et en octobre 2016 en Pologne (PL).

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances sur la clientèle	28 854	30 468
Autres postes de l'Actif	3 977	3 513
Total de l'actif	32 831	33 981
Dettes de refinancement	21 454	23 021
Autres postes du Passif	7 630	7 166
Capitaux propres	3 747	3 794
Total du passif	32 831	33 981

Eléments de Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	2 270	2 213
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(983)	(961)
Produit Net Bancaire	1 287	1 252
Charges générales d'exploitation et assimilées	(363)	(361)
Résultat brut d'exploitation	924	891
Coût du risque (1)	(39)	(112)
Résultat d'exploitation	885	779
Eléments hors exploitation	(8)	(8)
Résultat avant impôt	877	771
Impôt sur les bénéfices	(208)	(223)
Résultat net	669	548

(1) Au 31 décembre 2021, le coût du risque comporte une reprise de la provision "Overlay-COVID-19" constatée à fin 2020 de 37 millions d'euros cf. note 1.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2019	3 692	50%	1 846	(1 314)	-	532	(25)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(5)		(2)	2		-	
Résultat net de la période	548		274			274	
Distribution de dividendes	(412)		(206)			(206)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(29)		(15)			(15)	(12)
Au 31 décembre 2020	3 794	50%	1 897	(1 312)	-	585	(37)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves (2)	(197)		(99)	49		(50)	
Résultat net de la période	669		334			334	
Distribution de dividendes	(548)		(274)			(274)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	29		15			15	13
Au 31 décembre 2021	3 747	50%	1 873	(1 263)	-	610	(24)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

(2) L'augmentation de capital est liée au transfert des titres PSA Finance UK Ltd, PSA Finance Belux et PSA Financial Services Nederland B.V., initialement détenus par Banque PSA Finance, à PSA Financial services Spain E.F.C. S.A. (cf. note 1).

Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 873	1 897
Total de l'actif	1 873	1 897
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	1 263	1 312
- Réserves consolidées - part du groupe	610	585
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	334	274
Total du passif	1 873	1 897

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

9.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe

Le partenariat avec BNP Paribas Personal Finance a débuté en novembre 2017 et concerne principalement les pays suivants : France (FR), Belgique (BE), Suisse (CH), Allemagne (DE), Royaume-Uni (UK), Italie (IT), Espagne (ES), Pays-Bas (NL) et Autriche (AT).

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances sur la clientèle (1)	9 766	9 974
Autres postes de l'Actif (1)	1 390	1 949
Total de l'actif	11 156	11 923
Dettes de refinancement	7 621	8 726
Autres postes du Passif	2 262	2 040
Capitaux propres	1 273	1 157
Total du passif	11 156	11 923

(1) La présentation des chiffres au 31 décembre 2020 prend en compte le reclassement des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement de prêts et créances à la clientèle vers les autres postes de l'actif à hauteur de 527 millions d'euros.

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	698	704
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(282)	(298)
Produit Net Bancaire (1)	416	406
Charges générales d'exploitation et assimilées	(190)	(196)
Résultat brut d'exploitation	226	210
Coût du risque (2)	(23)	(37)
Résultat d'exploitation	203	173
Eléments hors exploitation	1	(1)
Résultat avant impôt	204	172
Impôt sur les bénéfices	(60)	(44)
Résultat net	144	128

(1) Dont +19 millions d'euros au 31 décembre 2021 (+43 millions d'euros au 31 décembre 2020) liés à l'impact du Price Purchase Allocation : cf. Note 25.2.

(2) En 2021, le coût du risque comporte un provisionnement complémentaire "Overlay-COVID-19" de 2 millions d'euros. cf. note 1.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2019	1 180	50%	590	(489)	-	101	(1)
Résultat net de la période	128		64			64	
Distribution de dividendes	(144)		(72)			(72)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(7)		(3)			(3)	(1)
Au 31 décembre 2020	1 157	50%	579	(489)	-	90	(2)
Résultat net de la période	144		72			72	
Distribution de dividendes	(37)		(19)			(19)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9		4			4	1
Au 31 décembre 2021	1 273	50%	636	(489)	-	147	(1)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Participations dans les entreprises mises en équivalence	636	579
Total de l'actif	636	579
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	489	489
- Réserves consolidées - part du groupe	147	90
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	72	64
Total du passif	636	579

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

9.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil

Le partenariat au Brésil a débuté en août 2016.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances sur la clientèle	256	217
Autres postes de l'Actif	19	21
Total de l'actif	275	238
Dettes de refinancement	222	186
Autres postes du Passif	6	5
Capitaux propres	47	47
Total du passif	275	238

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	30	36
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(14)	(18)
Produit Net Bancaire	16	18
Charges générales d'exploitation et assimilées	(8)	(9)
Résultat brut d'exploitation	8	9
Coût du risque	(2)	(1)
Résultat d'exploitation	6	8
Impôt sur les bénéfices	(2)	(3)
Résultat net	4	5

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2019	66	50%	32	(27)	-	5	(9)
Résultat net de la période	5		2			2	
Distribution de dividendes	(5)		(2)			(2)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(19)		(9)			(9)	(9)
Au 31 décembre 2020	47	50%	23	(27)	-	(4)	(18)
Résultat net de la période	4		2			2	
Distribution de dividendes	(4)		(2)			(2)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-			-	-
Au 31 décembre 2021	47	50%	23	(27)	-	(4)	(18)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Participations dans les entreprises mises en équivalence	23	23
Total de l'actif	23	23
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	27	27
- Réserves consolidées - part du groupe	(4)	(4)
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	2	2
Total du passif	23	23

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

9.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine

Le partenariat en Chine concerne les filiales Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd et Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co consolidées depuis novembre 2019.

Pourcentage de mise en équivalence de la filiale Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd : 25%

Pourcentage de mise en équivalence de la filiale Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co : 50% (cf. Note 1)

Informations financières à 100%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances sur la clientèle	1 478	1 176
Autres postes de l'Actif	157	130
Total de l'actif	1 635	1 306
Dettes de refinancement	922	687
Autres postes du Passif	93	126
Capitaux propres	620	493
Total du passif	1 635	1 306

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	149	128
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(63)	(47)
Produit Net Bancaire	86	81
Charges générales d'exploitation et assimilées	(20)	(19)
Résultat brut d'exploitation	66	62
Coût du risque	(11)	(4)
Résultat d'exploitation	55	58
Eléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	55	58
Impôt sur les bénéfices	(14)	(15)
Résultat net	41	43

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition (3)	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2019	498	25%	125	(42)	3	86	2
Résultat net de la période	43		11	-	-	11	
Distribution de dividendes	(38)		(10)	-	-	(10)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(10)		(3)		-	(3)	(3)
Au 31 décembre 2020	493	25%	123	(42)	3	84	(1)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	26		13	(13)	-	-	
Acquisition de 25% supplémentaires (2)	-		11	(12)	-	(1)	1
Résultat net de la période	41		11	-	-	11	
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	60		15		-	15	16
Au 31 décembre 2021	620		173	(67)	3	109	16

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

(2) Ce montant comprend l'impact de l'acquisition de 25 % supplémentaire au sein de Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co. Cf. Notes 1 et 2.4.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Participations dans les entreprises mises en équivalence (3)	176	126
Total de l'actif	176	126
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	67	42
- Réserves consolidées - part du groupe	109	84
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	11	11
Total du passif	176	126

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

(3) L'écart d'acquisition pour 3 millions d'euros est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

9.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La filiale argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria est consolidée par mise en équivalence à compter du 1er juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances sur la clientèle	92	62
Autres postes de l'Actif	8	7
Total de l'actif	100	69
Dettes de refinancement	62	30
Autres postes du Passif	18	24
Capitaux propres	20	15
Total du passif	100	69

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	24	14
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(22)	(11)
Produit Net Bancaire	2	3
Charges générales d'exploitation et assimilées	(3)	(2)
Résultat brut d'exploitation	(1)	1
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	(1)	1
Eléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	(1)	1
Impôt sur les bénéfices	1	(1)
Résultat net	-	-

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (2)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2019	17	50%	8	(13)	-	(5)	(3)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(6)	-	(3)	-	-	(3)	(3)
Variations liées à l'hyperinflation	4	-	2	-	-	2	-
Au 31 décembre 2020	15	50%	7	(13)	-	(6)	(6)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)	-	(1)	-	-	(1)	(1)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	7	-	4	-	-	4	-
Au 31 décembre 2021	20	50%	10	(13)	-	(3)	(7)

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -7 millions d'euros sur le résultat net (dont -3 millions d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +3 millions d'euros part des minoritaires).

(2) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Participations dans les entreprises mises en équivalence	10	7
Total de l'actif	10	7
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	13	13
- Réserves consolidées - part du groupe	(3)	(6)
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	-	-
Total du passif	10	7

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance

Note 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	4	(2)	2	5	(2)	3
- Terrains et Constructions -						
Droit d'usage (1)	1	(1)	-	2	(1)	1
- Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
- Autres	3	(1)	2	3	(1)	2
Immobilisations incorporelles	292	(207)	85	262	(193)	69
- Logiciels	288	(203)	85	258	(189)	69
- dont logiciels en droit d'usage	2	-	2	-	-	-
- Autres	4	(4)	-	4	(4)	-
Total	296	(209)	87	267	(195)	72

Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2020				31.12.2021
	Valeur brute Immobilisations	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations
Immobilisations corporelles	5	1	(2)	-	4
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	2	1	(2)	-	1
- Matériels de transport	-	-	-	-	-
- Autres	3	-	-	-	3
Immobilisations incorporelles	262	30	-	-	292
- Logiciels	258	30	-	-	288
- dont logiciels en droit d'usage	-	2	-	-	2
- Autres	4	-	-	-	4
Total	267	31	(2)	-	296

Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31.12.2020				31.12.2021
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises (2)	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations
Immobilisations corporelles	(2)	-	-	-	(2)
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	(1)	-	-	-	(1)
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Autres	(1)	-	-	-	(1)
Immobilisations incorporelles	(193)	(15)	1	-	(207)
- Logiciels	(189)	(15)	1	-	(203)
- dont logiciels en droit d'usage	-	-	-	-	-
- Autres	(4)	-	-	-	(4)
Total	(195)	(15)	1	-	(209)

(1) Les terrains et constructions sont évalués conformément à la norme IFRS 16 et contiennent exclusivement le droit d'usage.

(2) Comprenant les reprises d'amortissement liées aux cessions.

Note 11 Dettes envers les établissements de crédit

11.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020
Dettes à vue hors groupe	-	-
- Comptes ordinaires créditeurs	-	-
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	-	-
- Autres sommes dues	-	-
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme hors groupe	23	26
- Bancaires classiques	23	26
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes au coût amorti	23	26

11.2 Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021		31.12.2020	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	-	-	-
EUR	-	-	-	-
GBP	-	-	-	-
MXN	-	23	-	26
PLN	-	-	-	-
RUB	-	-	-	-
Total	-	23	-	26

11.3 Echéancier des Dettes envers les établissements de crédit

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020
	Dettes à terme	Dettes à terme
0 à 3 mois	12	26
3 à 6 mois	11	-
6 mois à 1 an	-	-
1 an à 5	-	-
+ 5 ans	-	-
Total	23	26

Note 12 Dettes envers la clientèle

12.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Dettes à vue	1	2
- Comptes ordinaires		
- Comptes courants des sociétés du réseau	1	2
- Hors groupe	1	2
- Cash pooling (1) :		
- avant compensation	6	2
- compensation	(6)	(2)
Total des dettes au coût amorti	1	2

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International (entreprise liée), les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 7.1).

12.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2021		31.12.2020	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	-	-	-
EUR	1	-	2	-
GBP	-	-	-	-
MXN	-	-	-	-
PLN	-	-	-	-
RUB	-	-	-	-
Total	1	-	2	-

Note 13 Dettes représentées par un titre

13.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	204
- EMTN, BMTN et assimilés (1)	-	204
- CDN et BT	-	-
Dettes rattachées	-	3
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Total des dettes au coût amorti	-	207

(1) L'EMTN émis de 250 millions de dollars US a été remboursé en avril 2021, ainsi que le cross currency swap associé.

13.2 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
ARS	-	-
EUR	-	-
USD	-	204
Total	-	204

La position de change résiduelle de Banque PSA Finance est présentée dans la Note 17.

13.3 Echéanciers des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
0 à 3 mois	-	-
3 à 6 mois	-	204
6 mois à 1 an	-	-
1 an à 5	-	-
+ 5 ans	-	-
Total	-	204

Note 14 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Dettes fournisseurs	41	31
- Entreprises liées (1)	35	27
- dont activités d'assurance	1	-
- Hors groupe	6	4
- dont activités d'assurance	5	-
Dettes Financières	2	1
- dont activités d'assurance	2	1
Etat et autres organismes sociaux	3	2
Charges à payer	8	8
- Entreprises liées	(3)	(1)
- dont activités d'assurance	(3)	(2)
- Hors groupe	11	9
- dont activités d'assurance	1	-
Autres créditeurs divers	7	10
- Entreprises liées	2	5
- dont activités d'assurance	2	5
- Hors groupe	5	5
- dont activités d'assurance	4	5
Produits constatés d'avance	28	28
- Entreprises liées	2	2
- dont activités d'assurance	2	2
- Hors groupe	26	26
- dont activités d'assurance (2)	26	26
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture (3)	-	-
Autres comptes de régularisation	-	-
- Hors groupe	-	-
Total	89	80

(1) Il s'agit principalement des véhicules et des pièces de rechange en cours de règlement aux marques Stellantis.

(2) Produits constatés d'avance dans le cadre des activités d'assurance pour 26 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(3) Au 31 décembre 2021, BPF ne détient plus de swap de couverture. Au 31 décembre 2020, les appels de marge reçus sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur positive pour 30 millions d'euros (cf. Note 5.2).

Note 15 Activités d'assurance

15.1 Provisions techniques des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2020	Primes émises	Primes acquises	Sinistres payés	Sinistres survenus	31.12.2021
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	32	36	(26)			42
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :						
- Provision pour sinistres survenus déclarés	14			(3)	3	14
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement	32			-	(1)	31
Provisions techniques	78	36	(26)	(3)	2	87

15.2 Résultat des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
+ Primes acquises	26	18
Primes émises	36	34
Variation des provisions PPNA	(10)	(16)
- Charges de prestations	(17)	(2)
Coût des sinistres	(8)	(4)
Variation des provisions hors PPNA	1	8
Autres produits (charges)	(10)	(6)
- dont entreprises liées	(7)	(5)
Marge sur prestations de services des activités d'assurance	9	16

Note 16 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2020	Variations	Ecart de conversion	31.12.2021
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-
Provisions pour engagements douteux				
- Corporate réseau	-	-	-	-
- Corporate et assimilés	-	-	-	-
Provision pour risques fiscaux	1	-	-	1
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	2	(1)	-	1
Autres provisions	2	-	-	2
Total	5	(1)	-	4

Note 17 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Facteurs de risque et gestion des risques" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

L'émission obligataire de 250 millions de dollars US a été remboursée en avril 2021, et le cross currency swap qui lui était associé a été simultanément dénoué.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise que des positions de change opérationnelles limitées. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 23.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de dépôts sur des comptes bancaires et sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement placés dans des OPCVM.

Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée

A. Positions de change opérationnelles

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme). La position résiduelle à fin décembre est non significative (-1 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre -0,2 millions d'euros à fin 2020).

Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation détenus en devises après déductions des provisions pour dépréciations, Dotation des succursales en devises) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)	ARS	CNY	GBP (1)	MXN	PLN	RUB (1)	BRL	TOTAL
Position de change au 31.12.2021	1	71	-	2	14	-	8	96
<i>Rappel de la position au 31.12.2020</i>	1	51	123	2	13	12	7	209

La position de change structurelle des titres de participation des filiales argentine, russe et brésilienne est basée sur l'évolution des devises respectives des pays.

(1) Suite à l'évolution du périmètre (cf. note 1), Banque PSA Finance n'a plus de position de change structurelle en GBP et RUB.

Note 18 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

Les échéanciers, pour les trois postes concernés, sont donnés dans la note 7.4 pour les Prêts et créances sur la clientèle, dans la note 11.3 pour les Dettes envers les établissements de crédit et dans la note 13.3 pour les Dettes représentées par un titre.

Covenants

Les contrats de ligne de crédit revolving bilatérales (pour un engagement de 90 millions d'euros) signés par Banque PSA Finance comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Au-delà de ces covenants correspondants aux pratiques de marché, lesdits contrats maintiennent la conservation du statut de banque, et donc le respect d'un ratio de fonds propre "Common Equity Tier One" de 11 % minimum.

Toutes les clauses en vigueur sont respectées en 2021.

Note 19 Juste valeur des actifs et passifs financiers

	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actif						
Caisse, banques centrales	499	174	499	174	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)(2)	58	304	58	304	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	-	1	-	1	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti (3)(4)	462	445	455	459	7	(14)
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti (5)	28	31	28	31	-	-
Passif						
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	-	1	-	1	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (6)	23	26	23	26	-	-
Dettes envers la clientèle (3)	1	2	1	2	-	-
Dettes représentées par un titre (6)	-	210	-	209	-	(1)

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle, des prêts subordonnés et des dettes représentées par un titre, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor, ...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

(2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" depuis le 01 janvier 2018, ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(3) Hormis les prêts subordonnés, les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts subordonnés ;
- au paragraphe (5) pour les prêts et créances sur la clientèle ;
- au paragraphe (6) pour les dettes.

(4) Les prêts subordonnés sont comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de couverture.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre de Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Cette juste valeur est déterminée en valorisant sur la base d'informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(6) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre de Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).

- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 20 Autres engagements

20.1 Autres engagements

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	90	141
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	-	2
- garanties reçues sur encours clientèle	-	2
- garanties reçues sur titres détenus	-	-
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	1	1
Garanties données en faveur de la clientèle	7	15
- Banque PSA Finance	7	15
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-

(1) Il s'agit de lignes de crédit confirmées non tirées (cf. Note 20.2)

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

20.2 Sécurité financière

La sécurité financière de Banque PSA Finance correspond à la réserve de liquidité et aux lignes de crédit confirmées non tirées.

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Réserve de liquidité	699	591
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 3)	499	174
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 4) (1)	-	235
- Comptes ordinaires débiteurs (cf. Note 6)	197	180
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (cf. Note 6)	3	2
Lignes de crédit confirmées non tirées	90	141
- Lignes de crédit bilatérales revolving (2)	90	140
- Autres lignes de crédit bancaire	-	1
Total	789	732

(1) La baisse des OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie est principalement due au remboursement de l'EMTN en avril 2021.

(2) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

Note 21 Intérêts et produits au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Ventes à crédit	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Location avec option d'achat	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	2	4
- dont entreprises liées	1	3
Total	2	4

Note 22 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Frais de personnel	(4)	(5)
- Rémunérations	(4)	(4)
- Charges sociales	-	(1)
Autres charges générales d'exploitation	(6)	(1)
- Charges externes	(107)	(102)
- dont entreprises liées	(102)	(96)
- Refacturation	101	101
- dont entreprises liées	98	98
Total	(10)	(6)

Répartition géographique des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Code ISO pays :		
AR	(1)	(1)
FR	(1)	2
GB	-	-
IT	-	-
MT	(6)	(3)
MX	(1)	(1)
NL	-	-
PL	(1)	(1)
RU	-	(2)
TR	-	-
Total	(10)	(6)

Note 23 Coût du risque

23.1 Coût du risque et évolution de l'encours

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	Production nette et écart de conversion (1)	Coût du risque au 31.12.2021	Bilan au 31.12.2021
Retail				
Créances stage 1	1	(1)	-	-
Créances stage 2	-	-	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-
Encours brut	1	(1)	-	-
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 7.2)	1	(1)	-	-
Récupérations sur créances amorties			-	-
Coût du risque Retail			-	-
Corporate réseaux				
Créances stage 1	29	(2)	-	27
Créances stage 2	1	-	-	1
Créances stage 3	-	-	-	-
Encours brut	30	(2)	-	28
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 7.2)	30	(2)	-	28
Récupérations sur créances amorties			-	-
Coût du risque Corporate réseaux			-	-
Corporate et assimilés				
Créances stage 1	-	-	-	-
Créances stage 2	-	-	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Encours brut	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 7.2)	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties			-	-
Coût du risque Corporate et assimilés			-	-
Encours total				
Créances stage 1	30	(3)	-	27
Créances stage 2	1	-	-	1
Créances stage 3	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-
Encours brut	31	(3)	-	28
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-
Encours net (cf. renvoi Note 7.2)	31	(3)	-	28
Récupérations sur créances amorties			-	-
Total Coût du risque			-	-

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

23.2 Evolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2021	31.12.2020
Créances stage 1					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	1
Créances stage 2					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Créances stage 3					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Pertes sur créances irrécupérables	-	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Coût du risque	-	-	-	-	1

Note 24 Impôt sur les bénéfices

24.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2020	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2021
Impôts courants						
Actif	12					1
Passif	(12)					(8)
Total	-	7	-	(12)	(2)	(7)
Impôts différés						
Actif	2					3
Passif	-					-
Total	2	2	-	-	(1)	3

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

24.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 Principes comptables du Rapport annuel 2021.

A compter du 1er Janvier 2021, le taux d'imposition auquel est soumis Banque PSA Finance SA est passé de 32,023% à 28,41%.

Stellantis N.V. succursale France n'a pas pu bénéficier du transfert des pertes fiscales générées par Banque PSA Finance S.A. antérieurement à la fusion, lesquelles vont donc être définitivement perdues. Le montant d'impôt différé actif sur déficit fiscal décomptabilisé à cet effet est de 20,9 millions d'euros. Cet impôt différé actif étant totalement déprécié, la décomptabilisation ne génère aucun impact sur le compte de résultat consolidé de Banque PSA Finance.

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Impôts courants	7	4
Impôts différés	2	3
Impôts différés de l'exercice	(19)	(1)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	21	4
Total	9	7

24.3 Preuve d'impôt de Banque PSA Finance

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Résultat avant impôt	403	328
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(419)	(351)
Différences permanentes	23	33
Total imposable	7	10
Taux d'impôt légal applicable pour la période	28,4%	32,0%
Charge d'impôt théorique	(2)	(3)
Effet des différences de taux à l'étranger	-	(1)
Effet de variation de taux en France	-	(5)
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	-	1
Impôts différés décomptabilisés	(21)	-
Remboursement d'impôt aux sociétés d'assurance	11	12
Autres	-	(1)
Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables	(12)	3
Taux effectif d'impôt groupe	167,9%	0,0%
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation	-	-
- Reprise de dépréciation	21	4
Impôt sur les bénéfices	9	7

24.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

(en millions d'euros)	31.12.2020	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotation / Reprise pour dépréciations (1)	Impôts différés décomptabilisés (1)	Ecart de conversion et autres	31.12.2021
Impôts différés actifs sur déficits reportables	23	2	-		(21)	-	4
Dépréciations	(23)			21		-	(2)
Total	-	2	-	21	(21)	-	2

(1) Stellantis N.V. succursale France n'a pas pu bénéficier du transfert des pertes fiscales générées par Banque PSA Finance S.A. antérieurement à la fusion, lesquelles vont donc être définitivement perdues. Le montant d'impôt différé actif sur déficit fiscal décomptabilisé à cet effet est de 20,9 millions d'euros. Cet impôt différé actif étant totalement déprécié, la décomptabilisation ne génère aucun impact sur le compte de résultat consolidé de Banque PSA Finance.

Note 25 Information sectorielle

Les informations sectorielles IFRS 8 sont présentées avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat et après élimination des opérations réciproques.

25.1 Eléments de Bilan

Au 31 décembre 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2021	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2021
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	38 996	(38 968)	28
- <i>Corporate Réseau</i>	7 763	(7 735)	28
- <i>Client final</i>	31 233	(31 233)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	93	(35)	58
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Titres au coût amorti	185	(185)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2 310	(1 855)	455
Actifs d'impôts différés	152	(149)	3
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	175	2 543	2 718
Autres postes de l'Actif	3 566	(2 832)	734
Total de l'actif	45 477	(41 481)	3 996
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	19 728	(19 705)	23
Dettes envers la clientèle	7 139	(7 138)	1
Dettes représentées par un titre	9 655	(9 655)	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	225	(138)	87
Passifs d'impôts différés	567	(567)	-
Autres postes du Passif	1 836	(1 735)	101
Capitaux propres	6 327	(2 543)	3 784
Total du passif	45 477	(41 481)	3 996

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2020

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2020	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2020
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti (2)	40 752	(40 721)	31
- <i>Corporate Réseau</i>	11 056	(11 026)	30
- <i>Client final</i>	29 696	(29 695)	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	318	(14)	304
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Titres au coût amorti	204	(204)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2 712	(2 253)	459
Actifs d'impôts différés	114	(112)	2
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	125	2 507	2 632
Autres postes de l'Actif (2)	2 957	(2 580)	377
Total de l'actif	47 182	(43 377)	3 805
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	22 084	(22 058)	26
Dettes envers la clientèle	6 546	(6 544)	2
Dettes représentées par un titre	10 110	(9 903)	207
Provisions techniques des contrats d'assurance	209	(131)	78
Passifs d'impôts différés	485	(485)	-
Autres postes du Passif	1 849	(1 749)	100
Capitaux propres	5 899	(2 507)	3 392
Total du passif	47 182	(43 377)	3 805

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

(2) La présentation des chiffres au 31 décembre 2020 prend en compte le reclassement des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement de prêts et créances à la clientèle vers les autres postes de l'actif à hauteur de 527 millions d'euros.

25.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVF au 31.12.2021	Impact PPA OVF au 31.12.2021	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2021	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2021
Produit net bancaire	1 756	19	1 775	-	(1 723)	52
- Activités de financement	1 458	19	1 477	-	(1 433)	44
- Corporate Réseau	199	3	202	-	(201)	1
- Client final	1 214	17	1 231	-	(1 231)	-
- Eléments non répartis	45	(1)	44	-	(1)	43
- Assurances et services	298	-	298	-	(290)	8
Coût du Risque	(67)	3	(64)	-	64	-
- Activités de financement	(67)	3	(64)	-	64	-
- Corporate Réseau	(6)	3	(3)	-	3	-
- Client final	(61)	-	(61)	-	61	-
Résultat après coût du risque	1 689	22	1 711	-	(1 659)	52
- Activités de financement	1 391	22	1 413	-	(1 369)	44
- Corporate Réseau	193	6	199	-	(198)	1
- Client final	1 153	17	1 170	-	(1 170)	-
- Eléments non répartis	45	(1)	44	-	(1)	43
- Assurances et services	298	-	298	-	(290)	8
Charges générales d'exploitation et assimilées	(591)	-	(591)	-	566	(25)
Résultat d'exploitation	1 098	22	1 120	-	(1 093)	27
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	11	-	11	-	408	419
Autres éléments	(50)	-	(50)	-	7	(43)
Résultat avant impôt	1 059	22	1 081	-	(678)	403
Impôt sur les bénéfices	(255)	(5)	(260)	-	269	9
Résultat net	804	17	821	-	(409)	412

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVF au 31.12.2020	Impact PPA OVF au 31.12.2020	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2020	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2020
Produit net bancaire	1 661	43	1 704	(1)	(1 680)	23
- Activités de financement	1 370	43	1 413	(1)	(1 406)	6
- Corporate Réseau	254	1	255	-	(255)	-
- Client final	1 112	40	1 152	-	(1 152)	-
- Eléments non répartis	4	2	6	(1)	1	6
- Assurances et services	291	-	291	-	(274)	17
Coût du Risque	(154)	4	(150)	-	151	1
- Activités de financement	(154)	4	(150)	-	151	1
- Corporate Réseau	(14)	4	(10)	-	11	1
- Client final	(140)	-	(140)	-	140	-
Résultat après coût du risque	1 507	47	1 554	(1)	(1 529)	24
- Activités de financement	1 216	47	1 263	(1)	(1 255)	7
- Corporate Réseau	240	5	245	-	(244)	1
- Client final	972	40	1 012	-	(1 012)	-
- Eléments non répartis	4	2	6	(1)	1	6
- Assurances et services	291	-	291	-	(274)	17
Charges générales d'exploitation et assimilées	(588)	(1)	(589)	-	569	(20)
Résultat d'exploitation	919	46	965	(1)	(960)	4
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	11	-	11	-	340	351
Autres éléments	(36)	-	(36)	-	9	(27)
Résultat avant impôt	894	46	940	(1)	(611)	328
Impôt sur les bénéfices	(252)	(11)	(263)	-	270	7
Résultat net	642	35	677	(1)	(341)	335

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Note 26 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

Note 26.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)
		31.12.2021	31.12.2020		
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	MEE	MEE	Buenos Aires	K64
	PCA Compañía de Seguros S.A	IG	IG	Buenos Aires	K65
AT	PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
BE	PSA Finance Belux	MEE	MEE	Bruxelles	K64
	FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	MEE	MEE	Bruxelles	K64
BR	Opel Finance BVBA	MEE	MEE	Kontich	K64
	Banco PSA Finance Brasil S.A.	MEE	MEE	Sao Paulo	K64
CH	PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	MEE	MEE	Sao Paulo	K65
	Opel Finance S.A.	MEE	MEE	Studen	K64
CN	Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	MEE	MEE	Pékin	K64
	Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.	MEE	MEE	Pékin	N77
DE	PSA Bank Deutschland GmbH	MEE	MEE	Neu-Isenburg	K64
	FT Auto ABS German Lease Master 2019	MEE	MEE	Luxembourg	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Allemagne	MEE	MEE	Rüsselsheim	K64
	FT Auto ABS German VAC 2021	MEE	-	Francfort	K64
DZ	FT Auto ABS German Lease Master 2021	MEE	-	Luxembourg	K64
	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64
ES	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2016	-	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2018	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	MEE	MEE	Madrid	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Espagne	MEE	MEE	Madrid	K64
FR	Banque PSA Finance	IG	IG	Poissy	K64
	Crédipar	MEE	MEE	Poissy	K64
	CLV	MEE	MEE	Poissy	N77
	PSA Banque France	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS LT Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	Opel Bank S.A	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS German Loans 2018	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	MEE	MEE	Paris	K64
	Ecarat 10 Germany	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	MEE	-	Paris	K64
GB	PSA Finance UK Ltd	MEE	MEE	Redhill	K64
	Auto ABS UK Loans plc	MEE	MEE	Londres	K64
	FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	MEE	MEE	Londres	K64
	FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	MEE	MEE	Londres	K64
	Vauxhall Finance plc	MEE	MEE	Cardiff	K64
	Ecarat 10 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
	Ecarat 11 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
GR	Ecarat 12 PLC	MEE	-	Londres	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Grèce	-	MEE	Maroussi - Athènes	K64
IT	PSA Renting Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	N77
	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Italie	MEE	MEE	Rome	K64
	Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Loans 2019	MEE	MEE	Conegliano	K64
MT	Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	PSA Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64
MX	PSA Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Manager Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Solutions Ltd	-	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
	PSA Life Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
NL	Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	IG	IG	Mexico	K64
	PSA Finance Nederland B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
PL	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	PSA Financial Services Nederland B.V.	MEE	MEE	Amsterdam	K64
	Opel Finance N.V.	MEE	MEE	Breda	K64
RU	Banque PSA Finance, succursale en Pologne	IG	IG	Varsovie	K64
	PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	MEE	MEE	Varsovie	K64
TR	PSA Finance Polska Sp. z o.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
	Bank PSA Finance Rus	-	IG	Moscou	K64
	Peugeot Citroën Leasing Russie	-	IG	Moscou	K64
	BPF Pazarlama A.H.A.S.	IG	IG	Atasehir - Istanbul	K64

Les natures d'activité sont présentées selon les codes NACE des entités :

- Section K : Services financiers et assurances
 - K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
 - K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
 - N77 - Location et location-bail

Note 26.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 décembre 2021

<i>(en millions d'euros)</i>		Eléments du compte de résultat						
Code ISO pays	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt		Impôt courant	Impôt différé	Effectifs (2)
				Total	dont quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
AR	-	7	1	-	-	(1)	-	7
AT	-			6	6			
BE	-			9	9			
BR	-			2	2			
CH	-			2	2			
CN	-			11	11			
DE	-			52	52			
DZ	-	-	-	-	-	-	-	-
ES	-			23	23			
FR	-	57	40	203	174	(2)	-	-
GB	-	-	-	58	58	-	-	-
GR	-			-	-			
IT	-	-	-	47	47	-	-	-
MT	-	37	7	22	23	10	2	55
MX	-	3	2	1		-	-	10
NL	-	3	1	11	9	-	-	-
PL	-	-	-	2	3	-	-	7
RU	-	-	-	(46)		-	-	-
SE	-			-	-			
TR	-	1	1	-		-	-	10
Total	-	108	52	403	419	7	2	89

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance consolidées par intégration globale au 31 décembre 2021.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques.

Les éléments "Chiffre d'affaires", "Produit net bancaire", "Impôt courant" et "Impôt différé" ne concernent que les entités consolidées par intégration globale.

Note 27 Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs

Ces informations sont données dans le cadre d'IFRS 12 et concernent la filiale en Argentine PCA Compania de Seguros S.A..
Les intérêts minoritaires des autres filiales sont non significatifs.

PCA Compania de Seguros S.A. détenue à 70% par Banque PSA Finance

Pourcentage des minoritaires : 30%

Éléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Autres postes de l'Actif	10	6
Total de l'actif	10	6
Dettes de refinancement	-	-
Autres postes du Passif	4	2
Capitaux propres		
- Elimination (1)	1	1
- Réserves consolidées - part du groupe	3	2
- Intérêts minoritaires	2	1
Total du passif	10	6

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Éléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produit Net Bancaire	1	2
Charges générales d'exploitation	(1)	-
Résultat brut d'exploitation	-	2
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	-	2
Impôt sur les bénéfices	(1)	(1)
Résultat net	(1)	1
- dont intérêts minoritaires	-	-
- dont part du groupe	(1)	1

PCA Compañía de Seguros S.A.

(en millions d'euros)	Situation nette totale	% d'intérêts minoritaires	Intérêts minoritaires	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2019	2	30%	1	(1)
Résultat net de la période	1		-	
Dividendes	-		-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-	
Variations liées à l'hyperinflation	1		-	
Au 31 décembre 2020	4	30%	1	(1)
Résultat net de la période (1)	(1)		-	-
Dividendes	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-	-
Variations liées à l'hyperinflation (1)	3		1	-
Au 31 décembre 2021	6	30%	2	(1)

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -3 millions d'euros sur le résultat net, dont -3 millions d'euros entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période.

Note 28 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Audit				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,2	0,1	0,2	0,2
- Filiales intégrées globalement	0,1	0,2	-	-
- dont France	-	-	-	-
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur (1)	-	1,8	-	2,1
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Total	0,3	2,1	0,2	2,3

(1): Le montant des honoraires des commissaires aux comptes en "Autres diligences" est relatif en 2020 à la certification aux normes américaines (PCAOB et USGAAS) dans le cadre de la fusion des groupes PSA et FCA.

Note 29 Événements postérieurs à la clôture

A la suite d'une enquête diligentée courant mai 2017 à l'encontre de différentes captives financières situées en Italie, l'autorité de la concurrence italienne avait condamné, début 2019, l'ensemble des captives, ainsi que leurs maisons-mères, et les associations professionnelles, pour un montant cumulé dépassant 678 millions d'euros. Banque PSA Finance S.A., Banca PSA Italia S.p.A. et Opel Finance S.p.A. qui avaient été condamnées respectivement à environ 38,5 millions d'euros, 6 millions d'euros et 10 millions d'euros, avaient interjeté appel de cette décision. Le 24 novembre 2020, le tribunal (TAR Lazio de Rome) avait annulé la décision de l'autorité de la concurrence italienne dans son intégralité, mais fin décembre 2020, l'autorité de la concurrence italienne avait exercé un recours à l'encontre de cette décision devant le Conseil d'Etat.

Le 3 février 2022, le Conseil d'Etat italien a rendu sa décision (« Sentenza ») et a débouté l'autorité de la concurrence italienne en confirmant le jugement du TAR Lazio de Rome.

Suite à ce jugement favorable intervenu entre le 31 décembre 2021 et la date d'arrêté des comptes, et étant donné que l'amende de 38,5 M€ avait été initialement intégralement payée en 2019 par Banque PSA Finance S.A., un produit du même montant a été comptabilisé dans les comptes consolidés 2021, en Autres produits et charges du Produit Net Bancaire, au titre du remboursement à recevoir de l'autorité de la concurrence italienne.

Entre le 31 décembre 2021 et le 18 février 2022, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration de BPF, aucun autre événement, susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, n'est survenu.

2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation et quote-part de résultat des titres mis en équivalence

Risque identifié	Notre réponse
<p>Tels que présentés dans la note 9 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés, les partenariats noués par votre groupe avec, d'une part, la société Santander Consumer Finance et, d'autre part, la société BNP Paribas Personal Finance, conduisent à comptabiliser par mise en équivalence les coentreprises (et les entités contrôlées par ces dernières) détenues conjointement avec les partenaires. Ces coentreprises sont implantées dans dix-neuf pays, comme cela est indiqué dans la note 26 « Informations relatives aux implantations » de l'annexe aux comptes consolidés. La direction de votre groupe réalise des tests de dépréciation fondés sur des hypothèses de flux de trésorerie. Les titres mis en équivalence représentent au 31 décembre 2021 un total de M€ 2 718, pour un total bilan de M€ 3 996, et une quote-part de résultat de M€ 419 pour un résultat net part de groupe de M€ 412.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation et la quote-part de résultat des titres mis en équivalence constituaient un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes consolidés, de la multiplicité des entités et leur gouvernance propre à travers les partenariats non contrôlés par votre groupe, et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique la détermination de la valeur d'utilité de ces titres mis en équivalence.</p>	<p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ examiner le processus d'établissement des comptes consolidés et du dispositif de contrôle afférent ; ▶ préparer et envoyer des instructions d'audit aux auditeurs locaux des entités de votre groupe, ces instructions étant adaptées aux entités liées par des partenariats ; ▶ coordonner et superviser de façon rapprochée les travaux réalisés par les auditeurs locaux et prendre connaissance de leurs conclusions et de leurs travaux sur les zones de risques significatives ; ▶ réaliser des procédures de manière centralisée comprenant : (i) l'analyse des écritures de mises en équivalence des participations, (ii) la revue analytique détaillée du résultat, tel que suivi par la direction de la banque, et (iii) la prise de connaissance des travaux de l'audit interne et du contrôle permanent de votre groupe ; ▶ prendre connaissance et apprécier la méthodologie retenue pour identifier les indices de perte de valeur des titres mis en équivalence et les hypothèses retenues par la direction lors de la réalisation des tests de dépréciation, notamment dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque PSA Finance par votre assemblée générale du 18 avril 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la onzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde

SOMMAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

3.1	Commentaires sur les comptes et le bilan 2021 de la société	
	Banque PSA Finance	117
	Compte de résultat	117
	Bilan	117
	Hors-bilan	117
3.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	118
3.3	Bilan au 31 décembre 2021	123
3.4	Hors-bilan au 31 décembre 2021	124
3.5	Compte de résultat au 31 décembre 2021	125
3.6	Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2019 et 2021	126
3.7	Filiales et participations au 31 décembre 2021	150
3.8	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	151
3.9	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	152

3.1 Commentaires sur les comptes et le bilan 2021 de la société Banque PSA Finance

Les états financiers de Banque PSA Finance arrêtés au 31 décembre 2021 traduisent les évolutions de la banque dans les trois domaines d'activités qui sont les siens :

- en tant qu'établissement principal de la succursale opérationnelle en Pologne ;
- en tant que société holding de filiales implantées en France et à l'étranger ;

- en tant que centrale de refinancement de la succursale polonaise.

Banque PSA Finance est par ailleurs la holding d'un Groupe de sociétés d'assurance constitué notamment de sociétés d'assurance, vie et non vie, sous le contrôle du Malta Financial Services Authority (MFSA).

Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2021 est ressorti à 351 millions d'euros contre 248 millions d'euros en 2020, en hausse de 103 millions d'euros. La variation résulte principalement des éléments suivants :

- Le Produit Net Bancaire est en hausse de 31 millions d'euros qui s'explique principalement par un produit à recevoir relatif au remboursement de 38,5 millions d'euros de l'autorité de la concurrence italienne suite au jugement favorable intervenu entre 31 décembre 2021 et la date d'arrêté des comptes et une diminution de 8 millions d'euros de dividendes en 2021 en comparaison à l'année précédente (275 millions d'euros reçus en 2021 contre 283 millions d'euros en 2020).
- La variation des charges générales d'exploitations est non significative.
- Les dotations aux amortissements sont stables ;
- Le coût du risque est non significatif du fait de la faible activité avec la clientèle ;
- Les gains sur actifs immobilisés s'élèvent à 53 millions d'euros en 2021, et s'expliquent principalement par la cession des titres de participation de PSA Finance UK Ltd, PSA Finance Belux et PSA Financial Service Nederland B.V. à PSA Financial service Spain E.FC. S.A..

Bilan

Le total du bilan ressort à 2 890 millions d'euros à fin 2021 contre 2 879 millions d'euros à fin 2020. Les éléments notables sont les suivants :

A l'actif

- La réserve de liquidité de Banque PSA Finance s'élève à 609 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 523 millions en décembre 2020. Les actifs liquides de grande qualité sont stables.
- Les parts dans les entreprises liées et coentreprises s'élèvent à 1 943 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 2 004 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette baisse de 61 millions s'explique, d'une part par la diminution de 16 millions d'euros des participations de Banque PSA Finance dans ses entreprises liées, d'autre part par la baisse de 45 millions d'euros dans les coentreprises comprenant le transfert des titres

PSA Finance UK Ltd, PSA Finance Belux et PSA Financial Service Nederland B.V., initialement détenus par Banque PSA Finance, à PSA Financial Service Spain E.FC. S.A.

Au passif

- Les comptes ordinaires bancaire sont en baisse de 4 millions d'euros.
- Les capitaux propres sont en hausse de 245 millions d'euros, correspondant au résultat de l'exercice 2021 déduction faite des dividendes versés au titre de l'exercice 2020.

Hors-bilan

La variation des postes de hors bilan est liée à la variation des engagements de financement reçus d'établissements de crédit au titre des lignes bancaires bilatérales à long terme .

3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et parts dans les entreprises liées

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans les notes 1-C et 6 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et parts dans les entreprises liées, figurant au bilan de la société Banque PSA Finance au 31 décembre 2021 pour un montant net de M€ 1 943, représentent un poste significatif du bilan. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient hors frais accessoires, et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>La détermination de cette valeur d'utilité requiert l'exercice de jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, actif net retraité, actif net consolidé), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées les participations et entreprises liées, ainsi que leurs implantations géographiques, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à l'établissement des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et parts dans les entreprises liées constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <p>Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser la concordance entre les actifs nets retenus dans le calcul de la valeur d'utilité et les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ; • Analyser la documentation des ajustements et retraitements opérés sur les actifs nets retenus ; • Vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de la valeur d'utilité des titres ainsi évalués. • Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments prévisionnels : • Analyser la cohérence des perspectives de rentabilité utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par la gouvernance des entités concernées en prenant en compte, le cas échéant, les impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19 ; • Analyser les perspectives de rentabilité utilisées par le passé pour déterminer la valeur d'utilité en les comparant aux données financières correspondantes réalisées ; • Vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de la valeur d'utilité des titres ainsi évalués.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce

5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque PSA Finance par votre assemblée générale du 18 avril 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la onzième année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

- **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Matthew Brown

Luc Valverde

3.3 Bilan au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		817 123	495 462
- Caisse, banques centrales, CCP	2	498 948	173 173
- Créances sur les établissements de crédit	3	318 175	322 289
Opérations avec la clientèle	4	155	756
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable	5	-	235 085
Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	6	1 943 213	2 004 602
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Location simple		-	-
Immobilisations incorporelles	7	61 893	54 382
Immobilisations corporelles	7	970	1 082
Autres actifs	8	21 732	50 530
Comptes de régularisation	9	45 194	37 106
Total de l'actif		2 890 280	2 879 005
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		8 513	12 322
- Dettes envers les établissements de crédit	10	8 513	12 322
Opérations avec la clientèle	11	8 939	5 803
Dettes représentées par un titre	12	-	206 563
Autres passifs	13	31 958	28 605
Comptes de régularisation	14	10 628	40 516
Provisions	15	1 786	1 943
Dettes subordonnées		-	-
Capitaux propres	16	2 828 456	2 583 253
- Capital souscrit		199 620	199 620
- Primes d'émission		642 815	642 815
- Réserves		319 962	319 962
- Report à nouveau		1 314 808	1 173 274
- Résultat de l'exercice		351 251	247 582
Total du passif		2 890 280	2 879 005

Les totaux du bilan actif et passif ventilés en Euros/Devises est détaillé dans la Note 17.

3.4 Hors-bilan au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	-	-
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	-	-
- En faveur de la clientèle, hors groupe	-	-
Engagements de garantie	7 686	16 007
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- En faveur d'établissements de crédit, hors groupe	669	669
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	6 430	14 746
- En faveur de la clientèle, hors groupe	587	592
Engagements sur titres	-	-
- Titres à livrer, hors groupe	-	-
Autres engagements donnés	-	-
- Autres	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	90 000	140 559
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	90 000	140 559
Engagements de garantie	115	2 457
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	115	2 457

Le hors-bilan relatif aux instruments financiers à terme est détaillé dans la Note 18.

3.5 Compte de résultat au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts et produits assimilés		6 465	13 283
- Sur opérations avec les établissements de crédit	19	180	271
- Sur opérations avec la clientèle	20	3 786	3 758
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	21	2 499	9 254
Intérêts et charges assimilées		(5 370)	(13 533)
- Sur opérations avec les établissements de crédit	19	(1 944)	(930)
- Sur opérations avec la clientèle	20	(6)	(34)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	21	(3 420)	(12 569)
Revenus des titres à revenu variable	22	274 864	283 442
Commissions (Produits)	23	583	498
Commissions (Charges)	23	(687)	(723)
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilé	24	(355)	(875)
Autres produits d'exploitation bancaire	25	43 351	5 998
Autres charges d'exploitation bancaire	25	(92)	(39)
Produit net bancaire		318 759	288 051
Charges générales d'exploitation	26	(6 281)	(7 639)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7	(12 431)	(11 042)
Résultat brut d'exploitation		300 047	269 370
Coût du risque	27	181	34
Résultat d'exploitation		300 228	269 404
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	28	52 505	(22 189)
Résultat exceptionnel		-	-
Résultat courant avant impôt		352 733	247 215
Impôt sur les bénéfices	29	(1 482)	367
Résultat de l'exercice		351 251	247 582
<i>Résultat par action (en euros)</i>		<i>28,15</i>	<i>19,84</i>

3.6 Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2021 et 2020

Notes Annexes

Note 1	Principes comptables	127
Note 2	Caisse, banques centrales, CCP	130
Note 3	Créances sur les établissements de crédit	130
Note 4	Opérations avec la clientèle	131
Note 5	Actions et autres titres à revenu variable	133
Note 6	Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	133
Note 7	Immobilisations incorporelles et corporelles	135
Note 8	Autres actifs	136
Note 9	Comptes de régularisation actif	136
Note 10	Dettes envers les établissements de crédit	137
Note 11	Opérations avec la clientèle	138
Note 12	Dettes représentées par un titre	138
Note 13	Autres passifs	139
Note 14	Comptes de régularisation passif	139
Note 15	Provisions	140
Note 16	Variation des capitaux propres	140
Note 17	Ventilation actif passif en Euros / Devises	140
Note 18	Instruments financiers à terme	141
Note 19	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	142
Note 20	Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	143
Note 21	Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	144
Note 22	Revenus des titres à revenu variable	144
Note 23	Commissions	145
Note 24	Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé	145
Note 25	Autres produits et Charges d'exploitation bancaire	146
Note 26	Charges générales d'exploitation	146
Note 27	Coût du risque	147
Note 28	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	148
Note 29	Impôts sur les bénéfices	148
Note 30	Résultat par secteur d'activité	149
Note 31	Evénements postérieurs à la clôture	149

Les états financiers du 31 décembre 2021 de la société Banque PSA Finance sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et amendé par le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements éventuels dans la présentation sont mentionnés dans chacune des notes annexes concernées.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à H ci-dessous.

A. Principes de centralisation

Les comptes sociaux de Banque PSA Finance centralisent les comptes de la société Banque PSA Finance et de sa succursale étrangère basée en Pologne.

Les comptes individuels de la succursale polonaise sont établis selon les règles comptables en vigueur dans le pays d'activité. Par application des règles comptables bancaires françaises d'une part, et pour des raisons d'homogénéité d'autre part, ces comptes sont retraités avant centralisation.

Les principaux retraitements applicables sont les suivants :

- présentation patrimoniale des opérations de crédit-bail et assimilées et des opérations de location simple ;
- annulation de l'impôt différé présent dans les comptes sociaux locaux ;
- étalement des commissions versées aux apporteurs ;
- application des normes groupe pour le provisionnement des créances (cf. paragraphe D ci-après).

B. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la partie relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que

les terrains sont amorties linéairement sur les durées de vie suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions | 20 à 30 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 4 à 10 ans |

C. Titres

Conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du

secteur bancaire, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les décotes ou primes sont amorties ou étalées sur la durée de vie résiduelle des titres, selon la méthode linéaire. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres, une dépréciation est comptabilisée.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres est amorti de façon linéaire sur leur durée de vie résiduelle. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Lorsque le prix de marché à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Dans le cas des OPCVM avec garantie de résultat, les intérêts garantis par le contrat sont comptabilisés tous les mois sans attendre le versement du dividende et inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de transaction

Il n'y a pas d'activité sur titres de transaction, autrement dit, sur titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide avec intention de revente à brève échéance dans un délai maximum de six mois.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés dans cette catégorie conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

La valeur d'inventaire des participations est déterminée par la valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part d'actif net retraité conformément aux principes du groupe, ou consolidé lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes. Les autres participations sont estimées d'après leur valeur d'utilité fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité, issue généralement des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée dans les livres à hauteur de la différence.

Lorsque la valeur d'inventaire est négative, et si la situation le justifie, une provision est alors constituée.

D. Créances sur la clientèle

D.1 Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de vente à crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts des financements sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrées en « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » et sont étalées de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stock aux réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Classement en créances douteuses

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les engagements présentant des échéances impayées de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations locales et dans la mesure où les impayés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dépréciation et provisions sur créances clientèle

Les dépréciations et provisions sur créances à la clientèle « Retail » :

- En ce qui concerne les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est déprécié en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées. La provision calculée est classée au passif du bilan.

- En ce qui concerne les créances douteuses, telles que définies précédemment, Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses.

Les dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation.

A la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé prenant en compte différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...). A ce titre, Banque PSA Finance enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2014.

Passages en pertes :

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

D.2 Commissions reçues et coûts marginaux de transaction étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques Peugeot, DS et Citroën et les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

E. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées.

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties de façon linéaire sur la durée de vie des emprunts. Les primes d'émission des titres de créances négociables sont également amorties de façon linéaire, sur la durée de vie des titres. La charge correspondante est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts sur dettes représentées par un titre ».

Conformément à l'option fiscale d'étalement retenue, les frais d'émission sont amortis et comptabilisés dans les mêmes conditions que les primes d'émission.

F. Instruments financiers à terme

F.1 Nature des opérations

Les encours consentis par les sociétés du groupe à la clientèle sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la marge des sociétés du groupe est couvert en contractant des dérivés auprès de banques externes. Ces dérivés permettent l'adéquation globale des structures de taux de l'actif et du passif et sont qualifiés de macro couverture.

En outre, les opérations permettant de limiter le risque de taux sur les excédents de liquidité de Banque PSA Finance sont qualifiées de micro couverture (au sens de la réglementation bancaire française). C'est aussi le cas des dérivés qui ramènent à taux variable la partie du refinancement contracté à taux fixe.

Les opérations effectuées par Banque PSA Finance dans le cadre de la centralisation de la trésorerie et par les sociétés du groupe hors zone euro, sont donc essentiellement des opérations de couverture.

Les dérivés le plus souvent utilisés sont les instruments d'échange de taux d'intérêt (swaps de taux), les opérations assimilées (caps, floors, swaptions,...) et les instruments d'échange de devises (swaps de devises).

F.2 Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux et de change sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro couverture

Pour les opérations qualifiées de macro couverture, les charges et les produits sont inscrits prorata-temporis en compte de résultat.

a) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement de la succursale polonaise figurent au poste « Intérêts sur opérations avec la clientèle » (cf. Note 20).

b) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des filiales, via les prêts interbancaires qui leurs sont accordés, figurent au poste « Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit » (cf. Note 19).

Opérations de micro couverture

Pour les opérations de Banque PSA Finance qualifiées d'opérations de micro couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du contrat.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat si position isolée. Elles sont par contre amorties prorata-temporis pour les opérations de macro couverture et les opérations de micro couverture.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Traitement des swaptions de couverture de la production future d'encours de crédit à taux fixe

La prime payée est étalée linéairement entre la date de paiement de la prime et la date d'échéance de l'option.

A l'échéance, la valeur intrinsèque de l'option est étalée linéairement sur la durée de vie des swaps de macro couverture mis en place en couverture de l'encours de crédit à taux fixe.

F.3 Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidités à très court terme avec des contreparties de premier plan.

G. Operations en devises

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan et du hors bilan en devises étrangères sont réévalués en euros au cours du jour de clôture. Les gains et pertes de change résultant des réévaluations ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat.

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change. L'impact en résultat de ces dérivés compense celui des opérations décrites précédemment. En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

H. Entreprises liées

Les « entreprises liées » correspondent aux entités ayant entre elles des liens de contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

Note 2 Caisse, banques centrales, CCP

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Caisse & CCP	-	1
Banques centrales	499 017	173 203
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Créances rattachées	(69)	(31)
Total	498 948	173 173

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
France	498 948	173 172
Union européenne (hors France)	-	1
Total	498 948	173 173

Note 3 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Créances à vue sur établissements de crédit	110 410	114 518
Comptes ordinaires débiteurs	110 457	114 505
Prêts au jour le jour	-	-
Créances rattachées	(47)	13
Créances à terme sur établissements de crédit	207 765	207 771
Prêts et pensions à terme (1)	207 500	207 500
Créances rattachées	265	271
Total	318 175	322 289
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>74 053</i>	<i>74 058</i>

(1) En 2020, Banque PSA Finance a accordé des prêts subordonnés: pour un montant de 35 millions d'euros à Opel Bank S.A, coentreprise française en partenariat avec BNP Paribas Personal Finance et pour 20 millions d'euros à PSA Finance Espana EFC.SA., coentreprise en partenariat avec Santander Consumer Finance.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Non réparti	110 675	114 789
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	207 500	207 500
Total	318 175	322 289

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
France	317 773	322 288
Union européenne (hors France)	402	1
Total	318 175	322 289

Note 4 Opérations avec la clientèle

4.1 - Analyse des créances nettes totales

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Prêts à la clientèle financière	-	-
Créances sur la clientèle	-	663
Vente à crédit	-	649
- dont dépréciations (1)	-	(232)
Créances rattachées sur vente à crédit	-	-
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	-	14
- dont dépréciations (1)	-	(268)
Créances rattachées sur autres créances	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	155	92
Comptes ordinaires	155	92
Créances rattachées	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	-	1
Étalement des coûts d'acquisition	-	6
Étalement des frais de dossiers	-	(5)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	-	-
Total	155	756
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-

(1) Hors écart de conversion et variation de périmètre. Cf. variation des dépréciations Note 27.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Non réparti	155	207
Inférieur à 3 mois	-	138
De 3 mois à 1 an	-	247
De 1 à 5 ans	-	164
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	155	756

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
France	155	92
Union européenne (hors France)	-	664
Total	155	756

4.2 - Analyse des créances saines avec impayés

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Vente à crédit	-	60
- Montant brut	-	64
- Dépréciations (1)	-	(4)
Total	-	60

(1) Hors écart de conversion et variation de périmètre. Cf. variation des dépréciations Note 27.

4.3 - Analyse des créances douteuses

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Vente à crédit	-	107
- Montant brut	-	339
- Dépréciations (1)	-	(232)
Autres créances et comptes ordinaires	-	-
- Montant brut	-	268
- Dépréciations (1)	-	(268)
Total	-	107

(1) Hors écart de conversion et variation de périmètre. Cf. variation des dépréciations Note 27.

Note 5 Actions et autres titres à revenu variable

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Titres de placement	-	235 085
Titres OPCVM (1)	-	236 628
Dépréciations	-	(1 543)
Total	-	235 085

(1) Les OPCVM sont qualifiés en tant qu'équivalent de trésorerie et font partie de la réserve de liquidité du groupe BPF.

Note 6 Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2021
Parts dans les entreprises liées	211 816	(119)	(16 104)	-	195 593
Etablissements de crédit					
- Brut (1)	231 790	-	(35 406)	-	196 384
- Dépréciations (1)	(19 974)	(119)	19 302	-	(791)
Autres					
- Brut	-	-	-	-	-
- Dépréciations	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur parts dans les entreprises liées (2)					
- Brut	-	-	-	-	-
- Dépréciations	-	-	-	-	-
Parts détenues dans les coentreprises	1 792 786	189 265	(234 431)	-	1 747 620
- Brut (2)	1 802 860	189 541	(236 431)	-	1 755 970
- Dépréciations	(10 074)	(276)	2 000	-	(8 350)
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-	-	-	-
Total	2 004 602	189 146	(250 535)	-	1 943 213

(1) Cette variation est relative à la liquidation des sociétés BANK PSA Finance Rus et de Peugeot Citroen Leasing Russie.

(2) Ces variations sont relatives au transfert des titres PSA Finance UK Ltd, PSA Finance Belux et PSA Financial Service Nederland B.V., initialement détenus par Banque PSA Finance, à PSA Financial service Spain E.F.C. S.A.

Détails des parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2021
Valeurs brutes					
Etablissements de crédit	231 790	-	(35 406)	-	196 384
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU	424	(424)	-	-
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX	242	-	-	242
- PSA Financial Holding B.V. (4)	NL	138 389	-	-	138 389
- BPF Pazarlama AHAS	TR	968	-	-	968
- PCA Compania de Seguros	AR	518	-	-	518
- Peugeot Citroen Leasing Russie	RU	2 703	(2 703)	-	-
- Banque PSA Finance Rus	RU	32 279	(32 279)	-	-
- Banque PSA Finance Algérie	DZ	12	-	-	12
- PSA Services Ltd	MT	56 255	-	-	56 255
Autres	-	-	-	-	-
Dépréciations des titres					
Etablissements de crédit	(19 974)	(119)	19 302	-	(791)
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU	(424)	424	-	-
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX	(70)	6	-	(64)
- BPF Pazarlama AHAS	TR	(597)	(119)	-	(716)
- Peugeot Citroen Leasing Russie	RU	(2 703)	2 703	-	-
- Banque PSA Finance Rus (3)	RU	(16 169)	16 169	-	-
- Banque PSA Finance Algérie	DZ	(11)	-	-	(11)
Autres	-	-	-	-	-
Total	211 816	(119)	(16 104)	-	195 593

Détails des parts détenues dans les coentreprises

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2021
Valeurs brutes	1 802 860	189 541	(236 431)	-	1 755 970
- PSA Banque France (1)	FR 469 711	-	-	-	469 711
- PSA Finance UK Ltd (1)	GB 147 290	-	(147 290)	-	-
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR 13 159	-	-	-	13 159
- PSA Finance España EFC (1)	ES 142 838	189 541	-	-	332 379
- Banca Italia S.p.a (1)	IT 154 402	-	-	-	154 402
- PSA Finance Belux (1)	BE 64 908	-	(64 908)	-	-
- Banco PSA Finance Brasil S.A. (4)	BR 27 025	-	-	-	27 025
- PSA Financial Services Nederland B.V. (1)	NL 24 233	-	(24 233)	-	-
- PSA Bank deutschland GmbH (1)	DE 254 703	-	-	-	254 703
- PSA Finance Polska Sp.zo.o. (1)	PL 15 367	-	-	-	15 367
- Opel Bank S.A (2)	FR 489 208	-	-	-	489 208
- Olympia SAS (2)	FR 16	-	-	-	16
Dépréciations des titres	(10 074)	(276)	2 000	-	(8 350)
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR (5 394)	-	2 000	-	(3 394)
- Banco PSA Finance Brasil S.A. (4)	BR (4 680)	(276)	-	-	(4 956)
Total	1 792 786	189 265	(234 431)	-	1 747 620

(1) Coentreprises détenues 50/50 avec Santander Consumer Finance.

(2) Coentreprises détenues 50/50 avec BNP Paribas Personal Finance

(3) Coentreprise détenue 50/50 avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

(4) Coentreprises détenues 50/50 avec le groupe Santander.

Note 7 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations se répartissent ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	1 128	(158)	970	1 160	(78)	1 082
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	32	(32)	-
- Matériel et outillage	10	(9)	1	10	(9)	1
- Autres	1 118	(149)	969	1 118	(37)	1 081
Immobilisations incorporelles	256 462	(194 569)	61 893	236 643	(182 261)	54 382
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
- Logiciels	256 461	(194 569)	61 892	236 642	(182 261)	54 381
- Autres	1	-	1	1	-	1
Total	257 590	(194 727)	62 863	237 803	(182 339)	55 464

Tableau de variation des valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31.12.2020				31.12.2021
	Valeur brute Immobilisations	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations
Immobilisations corporelles	1 160	-	(32)	-	1 128
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	32	-	(32)	-	-
- Matériel et outillage	10	-	-	-	10
- Autres	1 118	-	-	-	1 118
Immobilisations incorporelles	236 643	19 819	-	-	256 462
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	236 642	19 819	-	-	256 461
- Autres	1	-	-	-	1
Total	237 803	19 819	(32)	-	257 590

Tableau de variation des amortissements

(en milliers d'euros)	31.12.2020				31.12.2021
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations
Immobilisations corporelles	(78)	(112)	32	-	(158)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	(32)	-	32	-	-
- Matériel et outillage	(9)	-	-	-	(9)
- Autres	(37)	(112)	-	-	(149)
Immobilisations incorporelles	(182 261)	(12 319)	11	-	(194 569)
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	(182 261)	(12 319)	11	-	(194 569)
- Autres	-	-	-	-	-
Total	(182 339)	(12 431)	43	-	(194 727)

Note 8 Autres actifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Etat et organismes sociaux (1) (2)	2 806	12 466
Fond de garantie des dépôts	1 460	1 535
Autres actifs (3)	15 718	34 778
Ecart de conversion	1 748	1 751
Total (2)	21 732	50 530
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>1 091</i>	<i>18 118</i>

(1) L'Administration italienne a remboursé à la Banque PSA Finance le crédit d'impôt pour un montant de la créance de 9,3 millions d'euros et de 0,7 millions d'euros d'intérêts.

(2) Chez BPF S.A. 1,7 millions d'euros correspondent à la TVA déductible provisionnée dans le cadre de l'assistance technique.

(3) On note une diminution du total des autres actifs de 19 millions d'euros principalement due aux dividendes à recevoir de 17,7 millions d'euros en 2020 vs 0,6 millions d'euros en 2021.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
France	19 965	48 763
Union européenne (hors France)	1 767	1 767
Total	21 732	50 530

Note 9 Comptes de régularisation actif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Charges payées d'avance	194	182
Charges à répartir sur prime d'émission des titres	-	25
Autres charges à répartir	-	69
Autres charges payées d'avance	194	88
Produits à recevoir	45 000	9 961
Sur instruments financiers à terme (1)	-	2 831
Autres produits à recevoir (2)	45 000	7 130
Autres comptes de régularisation	-	26 963
Ajustement devises (3)	-	26 113
Comptes de régularisation divers	-	850
Total	45 194	37 106

(1) L'EMTN émis a été remboursé en avril 2021, ainsi que le cross currency swap associé. Les charges payées d'avance sur ces instruments correspondaient aux appels de marge versés.

(2) Cette variation est commentée dans la note 31 "Evénements postérieurs à la clôture".

(3) Le poste d'ajustement de devises correspond à la réévaluation des swaps de devises (Euro/USD) qui couvrent les opérations de financement en devises sur 2020.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
France	45 194	37 086
Union européenne (hors France)	-	20
Total	45 194	37 106

Note 10 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Dettes à vue envers les établissements de crédit	8 513	12 322
Comptes ordinaires créditeurs	8 513	12 322
Comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme envers les établissements de crédit	-	-
Total	8 513	12 322
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>8 513</i>	<i>12 223</i>

Depuis la mise en place des partenariats locaux avec Santander Consumer Finance et BNP Paribas Personal Finance, le refinancement des filiales n'est plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Non réparti	8 513	12 322
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	8 513	12 322

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
France	8 513	12 223
Union européenne (hors France)	-	99
Total	8 513	12 322

Note 11 Opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	8 939	5 803
Comptes ordinaires créditeurs	8 939	5 695
Autres sommes dues	-	108
Dettes rattachées sur comptes ordinaires créditeurs	-	-
Dettes à terme sur opérations avec la clientèle	-	-
Total	8 939	5 803
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>7 747</i>	<i>4 000</i>

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Non réparti	8 939	5 803
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	8 939	5 803

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
France	8 939	5 695
Union européenne (hors France)	-	108
Total	8 939	5 803

Note 12 Dettes représentées par un titre

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	206 563
EMTN et BMTN	-	203 732
Certificats de dépôts	-	-
Dettes rattachées	-	2 831
Total	-	206 563

L'EMTN émis de 250 millions de dollars US a été remboursé en avril 2021.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Non réparti	-	2 831
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	203 732
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	-	206 563

Note 13 Autres passifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Etat	1 848	412
Organismes sociaux	5	10
Dettes fournisseurs (1)(2)	30 105	28 179
Autres passifs	-	4
Total	31 958	28 605
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>27 100</i>	<i>22 693</i>

(1) En France, Banque PSA Finance règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).

(2) Ce poste est principalement constitué des refacturations de fin d'année de Peugeot S.A. à hauteur de 27 millions d'euros.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
France	31 948	28 570
Union européenne (hors France)	10	35
Total	31 958	28 605

Note 14 Comptes de régularisation passif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits constatés d'avance	-	30 319
Sur Instruments Financiers à Terme (1)	-	30 319
Autres produits constatés d'avance	-	-
Charges à payer	10 344	10 100
Sur Instruments Financiers à Terme (2)	-	749
Autres charges à payer	10 344	9 351
Autres comptes de régularisation	284	97
Ajustement devises	-	-
Comptes de régularisation divers	284	97
Total	10 628	40 516

(1) L'EMTN émis a été remboursé en avril 2021, ainsi que le cross currency swap associé. Au 31 décembre 2020 ce poste enregistrait 30,3 millions d'euros au titre des différentiels d'intérêts sur swaps reçus par avance (appels de marge) des contreparties. Note 13 et 17

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
France	10 534	40 344
Union européenne (hors France)	94	172
Total	10 628	40 516

Note 15 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Dotations	Reprises		31.12.2021
			Utilisées	Non utilisées	
Union européenne (hors France)					
- Provision pour retraite	-	-	-	-	-
- Provision pour revente véhicules d'occasion	-	-	-	-	-
- Autres provisions	13	-	(13)	-	-
France					
- Provision pour risques fiscaux	105	-	-	(105)	-
- Autres provisions pour risques et charges	1 825	-	(39)	-	1 786
Total	1 943	-	(52)	(105)	1 786

Note 16 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	31.12.2021
Capital (1)	199 620		-		199 620
Primes d'émission, d'apport, de fusion	642 815		-		642 815
Autres réserves	300 000		-		300 000
Réserve légale	19 962	-			19 962
Report à nouveau	1 173 274	141 534	-		1 314 808
Résultat	247 582	(247 582)	-	351 251	351 251
Total	2 583 253	(106 048)	-	351 251	2 828 456
Dividendes versés		106 048			

(1) Au 31/12/2021, le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises. Banque PSA Finance est détenue par la société Peugeot S.A. (9 348 180 actions représentant 75% du capital) et par deux de ses filiales : la société Automobiles Peugeot S.A. (qui détient 2 002 862 actions soit 16% du capital) et la société Automobiles Citroën S.A. (qui détient 1 125 203 actions soit 9% du capital). Le Directeur General Administrateur de Banque PSA Finance détient la dernière action.

Note 17 Ventilation actif passif en Euros / Devises

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Actif en devises	2 735	5 680
Actif en euros	2 849 045	2 873 325
Total Actif	2 851 780	2 879 005
Passif en devises	131	207 830
Passif en euros	2 851 649	2 671 175
Total Passif	2 851 780	2 879 005

Note 18 Instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Risque de change		
Swaps de devises et autres opérations à terme	-	-
Risque de taux d'intérêt		
Contrats sur opérations de taux (1)	-	203 732
Total	-	203 732

(1) L'EMTN émis de 250 million de dollars US a été remboursé en avril 2021, ainsi que le cross currency swap associé.

Décomposition par stratégie

(en milliers d'euros)	31.12.2021			31.12.2020		
	Swaps de taux	Swaptions	Swaps de devises et autres opérations à terme	Swaps de taux	Swaptions	Swaps de devises et autres opérations à terme
Position isolée	-	-	-	-	-	-
Macro couverture	-	-	-	-	-	-
Micro couverture (1)	-	-	-	203 732	-	-
Total	-	-	-	203 732	-	-

(1) L'EMTN émis de 250 million de dollars US a été remboursé en avril 2021, ainsi que le cross currency swap associé.

Ventilation des opérations par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2021			31.12.2020		
	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Risque de change						
Swaps de devises et autres opérations à terme	-	-	-	-	-	-
Risque de taux						
Swaps de taux (1)	-	-	-	-	203 732	-
Swaptions	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	203 732	-

(1) L'EMTN émis de 250 million de dollars US a été remboursé en avril 2021, ainsi que le cross currency swap associé.

Juste valeur en taux des instruments financiers à terme (1)

(en milliers d'euros)	31.12.2021		31.12.2020	
	Valeur +	Valeur -	Valeur +	Valeur -
Position isolée				
Macro couverture	-	-	-	-
Micro couverture (2)				
- Swaps de taux (2)	-	-	30 200	-
- Swaptions	-	-	-	-
- Swaps de devises et autres opérations à terme	-	-	-	-
Total	-	-	30 200	-

(1) La juste valeur en change est déjà comptabilisée dans le bilan social sur la base de la réévaluation systématique des opérations en devises au cours de change fin de mois.

(2) Dont + 30200 milliers d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2020.

Résultat comptabilisé sur instruments financiers à terme de taux

(en milliers d'euros)	31.12.2021		31.12.2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Position isolée				
Macro couverture	-	-	-	-
- activité de financement des filiales (cf. note 19)	-	-	-	-
- activité de financement des succursales	-	-	-	-
- swaptions	-	-	-	-
Micro couverture				
- des emprunts (cf. note 19)	-	2 633	-	9 291
- des prêts (cf. note 19)	-	134	-	37
- des titres émis de créances négociables (cf. Note 21)	-	2 499	-	9 254

Note 19 Intérêts et assimilés sur opérations avec établissement de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits		
Intérêts sur comptes, prêts et pensions	46	234
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Impact net de la micro couverture des emprunts	134	37
Total	180	271
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	(1 870)	(536)
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Résultat net de change	(74)	(394)
Total	(1 944)	(930)
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits		
France	180	271
Union européenne (hors France)	-	-
Total	180	271
Charges		
France	(1 944)	(903)
Union européenne (hors France)	-	(27)
Total	(1 944)	(930)

Note 20 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits		
Intérêts sur créances à la clientèle		
- Vente à crédit	15	117
- Autres (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	1	3
Intérêts sur comptes et prêts	-	13
Intérêts sur prêts subordonnés	3 770	3 625
Total	3 786	3 758
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>1 350</i>	<i>1 429</i>
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	-	(3)
Coûts d'acquisition (1)	(6)	(31)
Total	(6)	(34)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>-</i>	<i>(3)</i>

(1) Il s'agit principalement des rémunérations apporteur.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits		
France	3 770	3 639
Union européenne (hors France)	16	119
Total	3 786	3 758
Charges		
France	-	(3)
Union européenne (hors France)	(6)	(31)
Total	(6)	(34)

Note 21 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits		
Sur autres titres détenus à revenu fixe		
Impact net de la micro couverture des titres de créances négociables émis	2 499	9 254
Total	2 499	9 254
Charges		
Sur obligations et autres titres émis à revenu fixe		
- Titres de créances négociables émis	(3 420)	(12 569)
Total	(3 420)	(12 569)

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits		
France	2 499	9 254
Union européenne (hors France)	-	-
Total	2 499	9 254
Charges		
France	(3 420)	(12 569)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	(3 420)	(12 569)

Note 22 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Revenus des parts dans les entreprises liées		
Dividendes encaissés par le siège		
- reçus de sociétés françaises	81 636	132 273
- reçus de sociétés étrangères	193 228	151 169
Total	274 864	283 442

Note 23 Commissions

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	-	-
Sur opérations avec la clientèle	76	118
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	507	380
Total	583	498
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>341</i>	<i>267</i>
Charges		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(669)	(703)
Sur opérations avec la clientèle	(6)	(7)
Sur opérations sur titres	(6)	(8)
Sur opérations de change	(3)	(1)
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	(3)	(4)
Sur autres engagement de hors-bilan	-	-
Total	(687)	(723)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(4)</i>	<i>(3)</i>

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits		
France	580	452
Union européenne (hors France)	3	46
Total	583	498
Charges		
France	(677)	(712)
Union européenne (hors France)	(10)	(11)
Total	(687)	(723)

Note 24 Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Sur parts d'OPCVM (1)	(355)	(875)
Total	(355)	(875)

(1) Ce poste comprend les résultats de cession des OPCVM.

Note 25 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits		
Quote part sur opérations faites en commun	1 202	2 220
Autres (1)(2)	42 149	3 778
Total	43 351	5 998
<i>Dont entreprises liées</i>	-	42
Charges		
Moins-value de cession VO	(20)	(27)
Autres	(72)	(12)
Total	(92)	(39)

(1) Ce poste enregistre la marge que dégage Banque PSA Finance dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance et des frais informatiques aux filiales et coentreprises.

(2) Cette variation est commentée dans la note 31 "Evénements postérieurs à la clôture".

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Produits		
France	43 351	5 998
Union européenne (hors France)	-	-
Total	43 351	5 998
Charges		
France	(72)	(12)
Union européenne (hors France)	(20)	(27)
Total	(92)	(39)

Note 26 Charges générales d'exploitation

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Frais de personnel	(324)	(350)
Salaires	(282)	(302)
Autres charges sociales	(42)	(48)
Autres produits et charges générales d'exploitation	(5 957)	(7 289)
Total	(6 281)	(7 639)
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
France	(5 457)	(6 903)
Union européenne (hors France)	(824)	(736)
Total	(6 281)	(7 639)

Note 27 Coût du risque

Concerne uniquement la succursale polonaise

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Vente à crédit	(87)	10
Créances saines		
Dotation pour dépréciation des créances saines	-	(1)
Reprise sur dépréciation des créances saines	1	5
Créances saines avec impayés		
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	(6)	(30)
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	10	41
Créances douteuses		
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	(9)	(63)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	240	78
Pertes sur créances irrécupérables	(405)	(34)
Récupérations sur créances amorties	82	14
Autres créances et comptes ordinaires	268	24
Créances saines		
Dotation pour dépréciation des créances saines	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines	-	-
Créances saines avec impayés		
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	-	1
Créances douteuses		
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	(246)	(1)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	514	24
Pertes sur créances irrécupérables	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Total (1)	181	34

(1) Hors l'écart de conversion et variation de périmètre.

Note 28 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Sur immobilisations propres		
Gains	-	-
Pertes	-	(1 024)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres		
Gains (1)	71 344	13 141
Pertes (2)	(21 678)	(35 620)
Résultat de cession des succursales		
Gains (1)	2 839	1 628
Pertes (3)	-	(314)
Total	52 505	(22 189)

(1) Les gains enregistrés concernent principalement les ajustements de prix consécutifs à la mise en œuvre des coentreprises avec Santander Consumer Finance.

(2) Les pertes enregistrées correspondent à l'augmentation des dépréciations de titres (Cf. Note 6).

(3) Les pertes enregistrées correspondent à l'ajustement des apports à PSA Bank Deutschland GmbH.

Note 29 Impôt sur les bénéfices

Banque PSA Finance est filiale à 100 % de Peugeot S.A. et de deux de ses filiales. A ce titre, elle a donné son accord pour être incluse dans le périmètre du régime d'intégration fiscale du groupe PSA, défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts. Ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société-mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant.

Le principe retenu est que la charge fiscale de Banque PSA Finance soit identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du Groupe.

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2021 est composé d'une part de 1911 k€ au titre d'impôt sur la société. D'autre part de -744 k€ au titre de remboursement du crédit d'impôt italien.

La succursale polonaise est imposée dans son pays d'exercice.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans le pays.

Par ailleurs, la Banque PSA Finance n'enregistre aucun impôt différé.

Note 30 Résultat par secteur d'activité

Pour 2021

(en milliers d'euros)	Activités de financement					31.12.2021
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis	Refinancement et placements	
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	581	(15)	(676)	322 595	(3 726)	318 759
Coût du Risque	268	(87)	-			181
Résultat après coût du risque	849	(102)	(676)	322 595	(3 726)	318 940
Charges générales d'exploitation				(6 281)		(6 281)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(12 431)		(12 431)
Résultat d'exploitation	849	(102)	(676)	303 883	(3 726)	300 228

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent, à hauteur de 275 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 22) et un produit de 38,5 millions d'euros au titre du remboursement précisé dans la note 31.

Pour 2020

(en milliers d'euros)	Activités de financement					31.12.2020
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis	Refinancement et placements	
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	467	99	(9 091)	302 150	(5 574)	288 051
Coût du Risque	25	9	-			34
Résultat après coût du risque	492	108	(9 091)	302 150	(5 574)	288 085
Charges générales d'exploitation				(7 639)		(7 639)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(11 042)		(11 042)
Résultat d'exploitation	492	108	(9 091)	283 469	(5 574)	269 404

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent, à hauteur de 283 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 22).

Note 31 Événements postérieurs à la clôture

A la suite d'une enquête diligentée courant mai 2017 à l'encontre de différentes captives financières situées en Italie, l'autorité de la concurrence italienne avait condamné, début 2019, l'ensemble des captives, ainsi, que leurs maisons-mères, et les associations professionnelles, pour un montant cumulé dépassant 678 millions d'euros.

Banque PSA Finance S.A., qui a été condamnée à environ 38,5 millions d'euros, a interjeté appel de cette décision. Le 24 novembre 2020, le Tribunal (TAR Lazio de Rome) avait annulé la décision de l'autorité de la concurrence italienne dans son intégralité, mais fin décembre 2020, l'autorité de la concurrence italienne avait exercé un recours à l'encontre de cette décision devant le Conseil d'Etat. Le 3 février 2022, le Conseil d'Etat italien a rendu sa décision ("Sentenza") et a débouté l'autorité de la concurrence italienne en confirmant le jugement du TAR Lazio de Rome. Suite à ce jugement favorable intervenu entre 31 décembre 2021 et la date d'arrêté des comptes, et étant donné que l'amende de 38,5 M€ avait été initialement intégralement payée en 2019 par Banque PSA Finance S.A., un produit du même montant a été comptabilisé dans les compte sociaux 2021, en autres produits d'exploitation bancaire, au titre du remboursement à recevoir de l'autorité de la concurrence italienne.

Entre le 31 décembre 2021 et le 18 février 2022, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration de BPF, aucun autre événement, susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, n'est survenu.

3.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2021

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en % direct	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
1) Filiales détenues à plus de 50% (directement ou indirectement)										
PSA Services Ltd Mediterranean Building 53, Abate Rigord Street XBX Malte	32 705	91 139	100	56 255	56 255	-	-	24 827	36 122	24 856
PC Argentina Compania de Seguros Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	103	3 491	70	518	518	-	-	3 788	2 184	-
PSA Finacial Holding B.V. Lemelerbergweg 12,1101 DV Amsterdam Pays-Bas	57 800	134 437	100	138 389	138 389	-	-	1 211	7 493	1 210
Banque PSA Finance Algérie Plateau des Annassers, 16000 ALGER Algérie	427	(367)	2	12	1	-	-	-	(12)	-
BPF Pazarlama AHAS Kayisdagi Caddesi No : 1/1ATASEHIR - ISTANBUI Turquie	63	228	100	968	252	-	-	400	240	-
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM Av Insurgentes Sur n° 1898, MEXICO Mexique	5 198	476	3	242	178	-	-	1 809	742	-
2) Coentreprises détenues à 50%										
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	448	12 688	50	13 159	9 765	-	-	10 001	7 051	-
PSA Banque France 29 rue Ernest Cognacq, 92300 Levallois Perret	144 843	923 423	50	469 711	469 711	-	-	75 954	73 556	78 955
PSA Finance España EFC C/Eduardo Barreiros N°110. 28041 Madrid Espagne	499 132	244 049	50	332 379	332 379	-	-	167 760	53 306	43 000
Banca Italia S.p.a Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	140 309	180 032	50	154 402	154 402	-	-	146 728	71 915	4 489
Banco PSA Finance Brasil S.A. Rua Eng. Francisco Pitta Brito, 779 3° andar Sao Paulo SP Cep. 04753-080 - Brésil	36 355	23 371	50	27 025	22 069	-	-	15 486	4 195	-
PSA Finance Polska Sp.oz.o. ul.Domaniewska 44 a 02-672 Warszawa Pologne	26 101	10 190	50	15 367	15 367	-	-	13 402	6 880	-
PSA Bank Deutschland GmbH Siemensstrasse 10, 63263 Neu-Issenburg Allemagne	1 464	524 228	50	254 703	254 703	-	-	26 429	47 957	-
Opel Bank S.A. 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	101 930	1 183 887	50	489 208	489 208	-	-	96 104	68 892	65 818
Olympia SAS 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	32	-	50	16	16	-	-	-	-	-
3) Participation										
Automobile Citroen 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	159 000	16 085	-	-	-	-	1 067	-	110 112	-

3.8 RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	199 620	199 620	199 620	199 620	199 620
Nombre d'actions émises	12 476 246	12 476 246	12 476 246	12 476 246	12 476 246
Résultat global des opérations de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	355 577	359 825	316 360	196 630	317 744
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	344 238	252 064	214 717	137 157	233 824
Impôt sur les bénéfices	(1 482)	367	(971)	34	(4 430)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	351 251	247 582	209 730	84 562	236 920
Montant des bénéfices distribués	106 048	-	111 538	96 566	-
Résultat des opérations réduit à une seule action, en Euro					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	27,47	20,23	17,13	11,00	18,39
Résultat après impôts, amortissements et provisions	28,15	19,84	16,81	6,78	21,37
Dividende net attribué à chaque action :					
- dividende distribué	8,50	-	8,94	7,74	-
- avoir fiscal néant (Intégration fiscale)	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	10	9	12	12
Montant de la masse salariale de l'exercice	282	302	438	345	401
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc..)	42	48	52	52	61

3.9 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Automobiles Peugeot, entité du groupe Stellantis dont fait partie votre société

Nature, objet et modalités

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marque avec la société Automobiles Peugeot aux termes duquel cette dernière concède l'usage de la marque « Peugeot » à votre société qui dispose du droit de la sous-licence aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

Ce contrat de licence de marque, conclu pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

2. Avec la société Automobiles Citroën, entité du groupe Stellantis dont fait partie votre société

Nature, objet et modalités

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marques avec la société Automobiles Citroën aux termes duquel cette dernière concède l'usage des marques « Citroën » et « DS » à votre société qui dispose du droit de la sous-licence aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

Ce contrat de licence de marques, conclu pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2022

ERNST & YOUNG Audit

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2022

Matthew Brown

Luc Valverde

SOMMAIRE DU RAPPORT DE BANQUE PSA FINANCE SUR LA GOUVERNANCE EXERCICE 2021

4.1	Rappels	155
4.2	Application à BPF	155
4.3	Gouvernance	156
4.3.1	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice	156
4.3.2	Conventions	157
4.3.3	Délégations en cours de validité	157
4.3.4	Choix opéré entre les modalités d'exercice de la direction générale	157



4.1 RAPPELS

L'ordonnance 2017-1162 prise en application de l'article 136 de la loi dite Sapin 2 et publiée au JO du 13 juillet 2017 porte diverses mesures visant à simplifier et clarifier les obligations d'information à la charge des sociétés, dont le remplacement du « rapport du président sur le contrôle interne » par un « rapport sur le gouvernement d'entreprise » devant être présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration ou par le Conseil de surveillance (C. com. art. L 225-37 et L 225-68).

Pour les SA à Conseil d'administration, le rapport sur le gouvernement d'entreprise peut prendre la forme d'un rapport distinct joint au rapport de gestion ou d'une section spécifique du rapport de gestion.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise suit les mêmes règles de publicité que le rapport de gestion auquel il est joint. Il doit ainsi :

- être adressé aux actionnaires qui en font la demande ou être mis à leur disposition ;
- être présenté à l'AGO annuelle ;
- être déposé au greffe.

Le défaut de présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise devant l'assemblée ordinaire annuelle entraîne la nullité de cette assemblée (C. com. art. L 225-121 al. 1 et L 225-100 I al. 2 modifié par ord. n° 2017-1162 du 12 juillet 2017

4.2 APPLICATION A BPF

- Banque PSA Finance (« BPF ») n'est pas une société dont les titres sont négociables sur un marché réglementé, en revanche 74,93% de son capital est détenu à fin 2021 par la société de droit néerlandais Stellantis N.V. dont les titres sont eux-mêmes négociables.

Elle est également détenue par deux filiales détenues à 100% par Stellantis N.V. (la société Automobiles Peugeot S.A. qui détient 16,05% du capital de BPF et la société Automobiles Citroën S.A. qui détient 9,02% du capital de BPF).



		Article du Code de commerce	Correspondance dans le présent rapport
Tronc commun			
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.	L 225-37-4 nouv.		3.1
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.			3.2
Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.			3.3
A l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.			3.4

BPF a fait le choix d'établir un rapport distinct (le présent rapport).

4.3 GOUVERNANCE

4.3.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

2021 est disponible au sein du paragraphe 1.14.4 du rapport de gestion de Banque PSA Finance.



4.3.2 CONVENTIONS

Au cours de l'exercice 2021, deux conventions réglementées relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été poursuivies, à savoir deux contrats de licence de marques conclus entre Automobiles Citroën et Banque PSA Finance, et entre Automobiles Peugeot et Banque PSA Finance le 29 janvier 2015, autorisées par le Conseil

d'Administration lors de sa séance du 28 novembre 2014.

Aucune convention réglementée antérieurement autorisée autre que celles précitées n'a poursuivi ses effets au cours de l'exercice 2021 et aucune autre convention réglementée n'a été conclue en 2021.

4.3.3 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Aucune délégation de pouvoirs n'a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires

au cours de l'exercice 2021, aucune autre délégation n'a poursuivi ses effets en 2021.

4.3.4 CHOIX OPERE ENTRE LES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de Banque PSA Finance du 13 février 2012 a décidé que la présidence du Conseil d'administration et la direction générale de la société seraient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes.

Ce mode d'exercice de la direction a été reconfirmé, notamment lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 février 2021 et, en conséquence, est resté inchangé depuis.

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2021

Responsable du rapport annuel

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque PSA Finance S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.



BANQUE PSA FINANCE
A STELLANTIS COMPANY

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 €
Siège social : 2-10, boulevard de l'Europe – 78 300 POISSY - France
R.C.S. Versailles 325 952 224 - Siret 325 952 224 00039
Code APE 6419Z
Code interbancaire 13168N
Tél. : +33 1 61 45 45 45
www.banquepsafinance.com